REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DES FINANCES
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
Etablissement Public à Caractère administratif
Direction des Statistiques et des Etudes Démographiques et Sociales

RAPPORT D'ANALYSE DES VOLETS STATISTIQUES DES ACTES DES FAITS D'ETAT CIVIL 2007-2011

NIAMEY, Mars 2014

ANALYSE DES RÉSULTATS DES VOLETS STATISTIQUES DES ACTES DES FAITS D'ÉTAT CIVIL (NAISSANCES-MARIAGES ET DÉCÈS) DE LA PÉRIODE 2007-2011.

Ont participé à l'élaboration de ce rapport :

GAPTO Maï Moussa	Démographe, Chef de la Division des Statistiques Démographiques et Sociales
Mme SEYDOU Fati Kouadima	Ingénieur des Travaux Statistiques, Chef de Service des Statistiques Démographiques et de l'État civil
Mme SANI Saha Naroua	Technicienne Supérieure de la Statistique, cadre du Service des Statistiques Démographiques et de l'État civil
MARTIN DI-OUACE Ali	Technicien Supérieur de la Statistique, cadre du Service des Statistiques Démographiques et de l'État civil
MOUNKAILA Hamani	Assistant Technique de Statistique, cadre du Service des Statistiques Sociales
TOUDJANI Ousmane	Assistant Technique de Statistique, cadre du Service des Statistiques Sociales
BOUBACAR Idé	Assistant Principal de la Statistique, cadre du Service des Statistiques Sociales
MEAKI Johoa	Ingénieur des Travaux Statistiques, cadre de la Division des Statistiques et des Études
GOUMEYE Hama	Direction de l'État Civil et des Refugiés au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses
MAMANE LAWAN Garba	Direction de l'État Civil et des Refugiés au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses

Sous la direction de

OUMAROU Sani	Démographe, Directeur de la Statistique et des Études Démographiques et Sociales

Sous la supervision technique de

BAKAYOKO Massoma	Démographe, Consultant International

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES II

LISTE DES TABLEAUX V

LISTES DES GRAPHIQUES I

PREFACE I

AVANT PROPOS II

SIGLES ET ABREVIATIONS III

INTRODUCTION 1

1.1 Présentation du système d'état civil du Niger 1
1.1.1 Organisation et cadre géographique et humain 1
1.1.2 Cadre institutionnel, organisationnel et fonctionnel du système de l'Etat Civil au Niger 1

1.2 Justification de la production des statistiques d'état civil 5
1.2.1 Au plan démographique 5
1.2.2 Au plan juridique 6
1.2.3 Au plan sanitaire 6
1.2.4 Au plan administratif et la bonne gouvernance 7
1.2.4 Au plan socio-économique et culturel 7
1.2.5 Au plan de la recherche scientifique 7
1.2.6 Au niveau de la comparaison internationale 7
1.2.7 Au plan du renforcement de la coordination intersectorielle et de développement du système statistique national 8

1.3 Objectifs 8
1.3.1 Objectif général 8
1.3.2 Objectifs spécifiques 8

II. METHODOLOGIE 9

2.1 Collecte et centralisation des volets statistiques 9

2.2 Traitement des données 9
2.2.1 Recrutement et formation des agents de codification et de saisie 9
2.2.2 Tri, comptage et archivage des volets 9
2.2.3 Codification des volets et saisie des données 10
2.2.4 Apurement des données 10

2.3 Analyse des données 10
2.3.1 Plan de tabulation et maquettes des tableaux 10
2.3.2 Analyse des tableaux 10

2.4 Difficultés rencontrées 11
2.4.1 Au niveau de la collecte et la centralisation 11
2.4.2 Au niveau du traitement des données 11

2.5 Evaluation de la qualité des données 12
2.5.1 Qualité des données 12
2.5.2 Bilan de la collecte 14

ANALYSE DES DONNEES 16

PARTIE I : NAISSANCES 16

3.1 Introduction 16

3.2 Estimation du taux de couverture 16
3.2.1 L'évolution du taux de couverture sur la période 16
3.2.2 Taux de couverture par région 17

3.3 Caractéristiques des naissances 18
3.3.1 Volume de naissances enregistrées/collectées 18
3.3.2 Rapport de masculinité 19
3.3.3 Mois de naissances 20
3.3.4 Lieu de l'accouchement 21
3.3.5 Type de naissance 24

3.4 Caractéristiques sociodémographiques des parents 26
3.4.1 Lieu de résidence habituelle des parents 26
3.4.2 Ages des parents à la naissance de l'enfant 27
3.4.3 Nationalité 29
3.4.4 Niveau d'instruction 29
3.4.5 Profession 30
3.4.6 Situation matrimoniale 30

3.5 Données sur la fécondité 31
3.5.1 Fécondité à partir du nombre de naissances par parent 31
3.5.2 Parité atteinte selon certaines caractéristiques de la mère 32

3.6 Comportements de la population face à la déclaration des naissances 33
3.6.1 Année de naissance et année d'enregistrement 33
3.6.2 Délai de déclaration 34

3.7 Conclusion partielle 38

PARTIE II : MARIAGES 39

3.8 Introduction 39

3.9 Caractéristiques des mariages et attitudes face aux mariages 39
3.9.1 Caractéristiques des mariages 39
3.9.2 Attitudes face aux mariages 43

3.10 Profil sociodémographique des conjoints 48
3.10.1 Age au mariage et écart d'âge entre époux 48
3.10. 2 Lieux de résidence habituelle et lieu de naissance des époux 50
3.10.3 Profession des époux 51
3.10.4 Nationalité des époux 51
3.10.5 Analyse de la nuptialité 52

PARTIE III : DECES 55

3.12 Introduction **55**

3.13 Estimation du taux de couverture des décès **55**

3.14 Caractéristiques du décès **56**
3.14.1 Décès enregistrés selon l'année 57
3.14.3 Mois d'enregistrement des décès 59
3.14.4 Lieu de survenance du décès 60
3.14.5 Niveau d'instruction du défunt 61
3.14.6 Causes de décès 62

3.15 Profil sociodémographique des décédés **63**
3.15. 2 Lieu de résidence des personnes décédées 64
3.15.3 Etat matrimonial et niveau d'instruction des décédés 65
3.15.4 Profession des décédés 65
3.15.5 Progéniture des décédés de 15 ans et plus 66
3.15.6 Données de mortalité 67
3.15.7 Attitudes face à la déclaration des décès 68

3.16 Conclusion partielle **71**

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS **73**

BIBLIOGRAPHIE **76**

ANNEXES ..... **A**

LISTE DES TABLEAUX

II. METHODOLOGIE 9

Tableau 2.1 : Taux (en %) de non déclarés de quelques variables pour les faits d'état civil enregistrés au cours de la période 2007-2011 13

Tableau 2.2 : Volume des faits d'état civil (naissances et décès) attendus et collectés par région en 2011(à compléter) 14

III. ANALYSE DES DONNEES 16

PARTIE I : NAISSANCES 16

Tableau 3.1 : Taux de couverture (%) par région de résidence de la mère selon l'année d'enregistrement 17

Tableau 3.2: Répartition des naissances par région d'enregistrement selon l'année d'enregistrement 19

Tableau 3.3: Rapport de masculinité par région d'enregistrement selon l'année d'enregistrement 19

Tableau 3.4: Répartition (en %) des naissances par mois d'enregistrement selon l'année d'enregistrement 20

Tableau 3.5 : Répartition (en %) des naissances par mois d'enregistrement selon la région d'enregistrement en 2011 21

Tableau 3.6: Répartition (en %) des naissances survenues hors formation sanitaire par région et milieu de résidence selon l'année d'enregistrement 22

Tableau 3.7: Répartition (en %) des naissances survenues hors formation sanitaire par catégorie professionnelle et niveau d'instruction selon l'année d'enregistrement. 23

Tableau 3.8: Répartition (en %) des naissances multiples (deux et plus) par région de résidence et domicile de la mère selon l'année d'enregistrement. 25

Tableau 3.9: Situation de résidence et d'enregistrement des naissances par région de résidence de la mère de 2007 à 2011. 27

Tableau 3.12: âges moyens et écart d'âge des parents par région de résidence selon l'année d'enregistrement 28

Tableau 3.13: âges moyens et écart d'âge des parents par d'instruction selon l'année d'enregistrement 28

Tableau 3.14 : répartition (%) des naissances par région d'enregistrement selon l'année d'enregistrement et la nationalité du père 29

Tableau 3.15: Répartition (%) des naissances par niveau d'instruction des parents selon l'année d'enregistrement 29

Tableau 3.16: répartition (%) des naissances par catégorie professionnelle du père selon l'année d'enregistrement 30

Tableau 3.17: répartition (%) des naissances par région de résidence de la mère sur l'ensemble de la période 2007-2011 selon sa situation matrimoniale 31

Tableau 3.18: Répartition (%) des naissances par année d'enregistrement selon le nombre d'enfants par parent 32

Tableau 3.20: Répartition (%) des naissances par milieu de résidence et niveau d'instruction de la mère selon le nombre de naissances vivantes en 2011 33

Tableau 3.21: répartition (en %) des naissances par année de naissance selon l'année de déclaration 34

Tableau 3.23: Répartition (en %) des naissances par année d'enregistrement selon le délai de déclaration .. 34

Tableau 3.24: répartition (%) des naissances par région et milieu de résidence du père selon le délai de déclaration en 2011..... 35

Tableau 3.25: répartition (%) des naissances par niveau d'instruction et catégorie professionnelle du père selon le délai de déclaration en 2011 37

PARTIE II : MARIAGES 39

Tableau 3.26: répartition (en %) des mariages par région d'enregistrement selon l'année d'enregistrement 40

Tableau 3.27: Pourcentage de mariages célébrés par mois d'enregistrement selon l'année d'enregistrement 41

Tableau 4.28: pourcentage de mariages par mois de célébration selon l'année d'enregistrement 42

Tableau 3.29: pourcentage de mariages par lieu de célébration selon l'année de déclaration 43

Tableau 3.30: répartition (%) des mariages par les lois et coutumes selon l'année de célébration 43

Tableau 3.31: répartition (%) des mariages par région sur la période 2007-2011selon les lois et les coutumes 44

Tableau 3.32: répartition (%) des mariages par année de célébration selon le montant..... 45

Tableau 3.33 : répartition (%) des mariages par région et milieu de résidence selon l'année de célébration et le montant de la dot en 2011 45

Tableau 3.34 : répartition (%) des mariages par année de célébration selon le délai de déclaration 46

Tableau 3.35 : Répartition des mariages (en %) par région selon le délai d'enregistrement 46

Tableau 3.36 : Répartition (%) des mariages par lois et coutumes selon le délai de déclaration 47

Tableau 3.37 : répartition (%) des mariages par catégorie professionnelle et niveau d'instruction de l'époux selon le délai de déclaration..... 48

Tableau 3.38: Répartition (%) des époux par groupes d'âges selon l'année de déclaration 49

Tableau 3.39 : Ages moyens et écarts d'âge (en années) entre époux par région de résidence selon l'année d'enregistrement 50

Tableau 3.40: Répartition (%) des époux par lieu de résidence habituelle en 2011..... 51

Tableau 3.30: répartition (%) des mariages selon la catégorie professionnelle des époux de 2007 à 2011 51

Tableau 3.31: Répartition (%) des époux par nationalité en 2011..... 52

Tableau 3.32 : Table de nuptialité des conjoints en 2011 52

PARTIE III : DECES 55

Tableau 3.33 : Taux de couverture des décès par région selon l'année d'enregistrement 56

Tableau 3.34: Volume des décès par région d'enregistrement selon l'année d'enregistrement 57

Tableau 3.35: Rapport de masculinité par région d'enregistrement et domicile du défunt selon l'année d'enregistrement 58

Tableau 3.36: répartition (en %) des décès par région et l'année de déclaration selon le mois d'enregistrement 59

Tableau 3.40 : Répartition (en %) des décès par région et milieu de résidence selon le lieu de survenance pour la période 2007-2011 61

Tableau 3.41: répartition (en %) des décès par niveau d'instruction du défunt selon le lieu de survenance... 62

Tableau 3.42: Pourcentage de décès par causes selon l'année d'enregistrement 62

Tableau 3.43: répartition (%) des décès par groupes d'âges selon l'année d'enregistrement et par sexe 63

Tableau 3.44 : répartition (%) des décès par milieu de résidence selon l'année d'enregistrement 64

Tableau 3.46: répartition (en %) des décédés par situation matrimoniale et niveau d'instruction selon l'année d'enregistrement et par sexe 65

Tableau 3.47: répartition (en %) des décès par catégorie professionnelle selon l'année d'enregistrement et par sexe sur la période de 2007-2011 66

Tableau 3.48: répartition (en %) des personnes décédées par nombre d'enfants par sexe sur la période 67

Tableau 3.49: Ages moyen (en années) au décès par région de résidence sur la période 2007-2011 et selon par sexe..... 67

Tableau 4.50: Répartition (en%) des décès selon la situation de résidence et de l'enregistrement décès de 2007 à 2011..... 69

Tableau 3.51: répartition (en %) des décès par année d'enregistrement selon le délai d'enregistrement 70

Tableau 3.52: répartition (en %) des décès par région et domicile du père selon le délai d'enregistrement entre 2007 et 2011 70

LISTES DES GRAPHIQUES

II. METHODOLOGIE 9

Graphique 3.1 : Evolution en dents de scie des âges des parents par année d'âge 12

III .ANALYSE DES DONNEES 16

PARTIE I : NAISSANCES 16

Graphique 3.1 : Evolution des naissances attendues et collectées de 2007 à 2011 17

Graphique 3.2 : Evolution des taux de couverture des régions de résidence des mères de 2007 à 2011 18

Graphique 3.3 : Evolution du rapport de masculinité par région d'enregistrement de 2007 à 2011 20

Graphique 3.4: Evolution (en %) de naissances enregistrées par mois d'enregistrement de 2007 à 2011 21

Graphique 3.5: Evolution des naissances survenues hors formation sanitaire selon le milieu de résidence de la mère et l'année d'enregistrement (2007 - 2011) 23

Graphique 3.6 : Evolution de la proportion des accouchements à domicile par niveau d'instruction selon l'année 24

Graphique 3.7 : Proportion des naissances multiples et parité des femmes 26

Graphique 3.8 : L'âge des parents à la naissance de leurs enfants pour l'ensemble de la période 2007-2011 27

Graphique 3.9 : Répartition (en %) du nombre d'enfants par parent sur la période 2007-2011 32

Graphique 3.10 : Evolution (en %) des naissances enregistrées hors délai de 2007 à 2011 35

Graphique 3.11 : Evolution des naissances enregistrées hors délai par région de déclaration sur la période 2007-2011 36

Graphique 3.12 : Proportions des naissances déclarées dans les deux premiers jours et hors délai en 2011 selon le niveau d'instruction du père 37

PARTIE II : MARIAGES 39

Graphique 3.13. : Evolution des mariages célébrés par mois d'enregistrement de 2007 à 2011 41

Graphique 3.14 : Evolution des mariages par mois de célébration sur la période 2007-2011 42

Graphique 3.15 : Proportion des mariages enregistrés hors délai par région sur la période 2007-2011 46

Graphique 3.16 : Evolution de l'écart d'âge entre époux à leur mariage par région de 2007 à 2011 50

Graphique 3.16 : Quotients de nuptialité des conjoints en 2011 53

PARTIE III : DECES 55

Graphique 3.17 : Evolution des taux de couverture des décès enregistrés de 2007 à 2011 au niveau de la Capitale, Niamey, ... 56

Graphique 3.18 : Rapport de masculinité par âge pour l'ensemble de la période 2007-2011. 58

Graphique 3.18 : Evolution des proportions des décès enregistrés par mois de 2007 à 2011 au niveau national et à Niamey, la capitale. 59

Graphique 3.19 : Proportions des décès enregistrés survenus à domicile sur la période 2007-2011 61

Graphique 3.21 : Evolution des survivants par âge et par sexe 68

Graphique 3.22 : Evolution des décès enregistrés hors délai de 2007 à 2011 70

Graphique 3.23 : Proportion des décès enregistrés hors délai par région d'enregistrement 71

PREFACE

Le rapport d'analyse des résultats des volets statistiques des faits d'état civil (naissances-mariages et décès) de la période 2007-2011 fait suite à celui réalisé en 2010 et qui a traité uniquement des naissances enregistrées au cours de la période 2003-2006. Les volets statistiques des faits d'état civil 2007-2011 ont été centralisés au cours des missions conjointes INS et Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses (MI/SP/D/ACR) en 2011 et 2012.

Les résultats provisoires de l'exploitation des volets statistiques des faits d'état civil, présentent la répartition des naissances, mariages et décès enregistrés à l'état civil entre 2007 et 2011par sexe selon certaines variables sociodémographiques (région, département, communes, âge, niveau d'instruction, catégorie professionnelle, …etc.).

Auparavant, un atelier technique de renforcement des capacités des cadres de l'INS et du MI/SP/D/ACR en matière d'élaboration d'une note méthodologique d'apurement des bases des données d'état civil, la définition et le mode de calcul d'indicateurs pertinents a été organisé dans les locaux de l'INS du 4 au 17 décembre 2013 et qui a été animé par un consultant international.

Lors de cet atelier, il a été recommandé la réalisation des analyses thématiques ci-dessous.

1. Analyse des résultats des volets statistiques des actes de naissances 2007-2011 ;
2. Analyse des résultats des volets statistiques des actes des mariages 2007-2011 ;
3. Analyse des résultats des volets statistiques des actes des décès 2007-2011
4. Annuaires des statistiques de l'état civil 2007-2011.

A cet égard, la Direction Générale de l'Institut National de la Statistique du Niger remercie tous ceux qui ont contribué à la réalisation du présent travail. Ces remerciements s'adressent en particulier à l'Union Européenne, aux cadres démographes, statisticiens et informaticiens de l'INS, aux cadres du MI/SP/D/ACR à tous les niveaux et au consultant international pour la qualité du travail fourni.

Qu'ils trouvent tous ici l'expression de la profonde gratitude de l'Institut National de la Statistique.

Le Directeur Général de l'INS

Idrissa ALICHINA KOURGUENI

AVANT PROPOS

Les faits d'état civil qui sont enregistrés au niveau des centres d'état civil traduisent les événements marquants de la vie d'un individu. Il s'agit de la naissance, du décès, du mariage ou du divorce. Après plus de quatre décennies d'existence et d'efforts pour leur modernisation, force est de reconnaître que les Systèmes d'Etat Civil (SEC) en Afrique se heurtent encore à d'importants dysfonctionnements et insuffisances tant sur le plan de la couverture géographique que dans l'enregistrement des faits d'état civil voire dans la production des statistiques qui en sont issues.

L'élaboration du présent rapport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'exploitation à des fins statistiques des données issues de l'enregistrement des principaux faits d'état civil par l'Institut National de la Statistique (INS). Il s'agit en fait de la pérennisation d'un processus qui a débuté en 2008 et qui consiste à la production régulière de statistiques des faits d'état civil.

En dépit des difficultés rencontrées, notamment le retard dans la transmission par le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses (MI /SP/D/ACR des volets statistiques à l'INS, retard dû à une insuffisance de coordination entre les centres d'état civil chargés de l'enregistrement des évènements et la Direction Nationale de l'Etat Civil et des Refugiés (DNEC/R) du MI/SP/D/ACR, l'INS a adopté une approche pragmatique en organisant des missions conjointes (INS et MI/SP/D/ACR) de collecte desdits volets chaque année.

Cette approche, il faut le reconnaître n'est pas susceptible d'affranchir l'Institut National de la Statistique du soutien financier des partenaires au développement dans le cadre du développement de l'exploitation des faits d'état civil à des fins statistiques.

L'objectif général poursuivi à travers l'élaboration de ce rapport est de contribuer à l'exploitation des volets statistiques des faits d'état civil, à l'analyse et à la diffusion des statistiques d'état civil se rapportant à la période 2007 - 2011.

Le présent rapport d'analyse des résultats des volets statistiques des faits d'état civil (naissances-mariages et décès) de la période 2007-2011 s'articule essentiellement autour de quatre chapitres ci-après :

- Le premier chapitre porte sur le contexte et justification
- Le deuxième chapitre sur les objectifs
- Le troisième chapitre sur la méthodologie
- Le dernier est relatif à la présentation des résultats qui s'articule autour de trois sections correspondant aux trois principaux événements étudiés (naissances, mariages et décès).

Nous tenons à remercier tous les cadres de la DSEDS qui ont contribué à la réalisation de cet ouvrage et à qui nous demandons d'œuvrer pour sa pérennisation.

Le Directeur de la DSEDS

M. SANI Oumarou

SIGLES ET ABREVIATIONS

CEDEAO Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CNI Carte Nationale d'Identité

CSPro Census and Survey Processing

DGEC/R Direction Générale de l'Etat Civil et des Réfugiés

DI/INS Direction de l'Informatique - Institut National de la Statistique

DNEC/R Direction Nationale de l'Etat Civil et des Réfugiés

DSEDS Direction des Statistiques et Etudes Démographiques et Sociales

INS Institut National de la Statistique

NTIC Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication

OMD Objectifs du Millénium pour le Développement

ONG Organisation Non Gouvernementale

PCMS/MI Présidence du Conseil Militaire Suprême/Ministère de l'Intérieur

RGPH Recensement Général de la Population et de l'Habitat

SPSS Statistical Package for the Social Sciences

UNFPA Fonds des Nations Unies pour la Population

UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

M Justice Ministère de la Justice

MAE/C/IA Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine

MI/SP/D/ACR Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses

MSP Ministère de la Santé Publique

SEC Système d'Etat Civil

INTRODUCTION

1.1 Présentation du système d'état civil du Niger

1.1.1 Organisation et cadre géographique et humain

1.1.1.1 Structuration administrative

Sur le plan administratif, le Niger était subdivisé, jusqu'avant la loi sur la décentralisation, en sept (7) départements et une (1) communauté urbaine. Les départements étaient subdivisés en arrondissements. Cependant, la réforme administrative adoptée au courant de l'année 1999 a transformé les départements en régions (Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry, Zinder et Niamey) et les arrondissements en départements, eux-mêmes subdivisés en 266 communes urbaines et rurales. Cependant une autre loi votée en 2012 érige les postes administratifs en département ce qui a élevé le nombre de départements à 63.

1.1.1.2 Cadre géographique et humain

Le Niger est un vaste territoire sahélo saharien et continental d'une superficie de 1 267 000 km2 avec une population estimée à 17,129 millions au Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2012 dont environ 80% vivent en milieu rural. La densité de la population est de 13,5 habitants au km2. Un peu plus de la moitié (50,6 %) de cette population est composée de femmes. La population du Niger croît à un rythme intercensitaire de 3,9%. Cette forte croissance concomitante à la jeunesse de la population entraîne une forte demande en infrastructures scolaires, sanitaires et aussi sur l'offre de travail.

1.1.2 Cadre institutionnel, organisationnel et fonctionnel du système de l'Etat Civil au Niger

1.1.2.1 Cadre institutionnel et organisationnel

Il existe deux (2) niveaux : le niveau stratégique ou institutionnel, où sont définies les orientations, les directives et autres mesures correctives du système et le niveau opérationnel où se retrouvent les structures régionales et départementales de coordination ainsi que les structures locales d'enregistrement.

a. Le niveau stratégique

Il s'agit des différents départements ministériels impliqués dans le fonctionnement dudit système. On peut noter :

► Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses

La Direction Générale de l'Etat Civil et des Réfugiés est la pièce maîtresse du dispositif institutionnel et organisationnel du système d'état civil. C'est à travers elle que le Ministère assure la gestion stratégique du système d'Etat Civil.

► Le Ministère de la Santé Publique

Ce département ministériel est au cœur du système d'état civil, car toutes les formations sanitaires sont érigées en centres d'état civil.

► Le Ministère des Finances

C'est lui qui assure la commande et la mise à disposition du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses les différents documents et moyens matériels nécessaires au fonctionnement du système.

Au niveau statistique, l'Institut National de la Statistique (INS) étant placé sous la tutelle administrative du Ministère des Finances, a pour mission :

La collecte, l'analyse et l'exploitation des données statistiques.

Les statistiques de l'état civil se définissent comme l'ensemble des opérations englobant :

- la collecte de données relatives à la fréquence de faits d'état civil ;
- l'élaboration, l'analyse, l'évaluation, la présentation et la diffusion de ces données sous forme statistique.

La principale source des statistiques de l'état civil demeure les volets n°2 ou volets statistiques d'état civil qui nécessitent une collecte permanente sur le territoire national. La couverture universelle qui était l'un des objectifs de la réforme de 1985 signifie que le système devra inclure tous les faits d'état civil qui se produisent dans chaque zone géographique et chaque groupe de population présent sur le territoire national.

Dans l'esprit de la réforme de 1985, la Direction en charge de l'état civil doit centraliser tous les volets statistiques des événements survenus sur l'ensemble du territoire national avant de les transmettre à la Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux (DSCN), actuel Institut National de la Statistique (INS) pour exploitation. Cette procédure n'est pas respectée parce que les volets statistiques de l'intérieur du pays ne parviennent pas régulièrement à la Direction chargée de l'état civil qui ne dispose d'ailleurs pas de moyens adéquats de conservation.

► Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine

Tous les sièges des représentations diplomatiques sont érigés en centre principal d'état civil pour les nigériens à l'étranger. Il existe également au sein de ce ministère un Service central d'état civil qui centralise et transmet à la Direction de l'Etat civil et des Réfugiés les informations relatives aux naissances, mariages et décès en provenance des missions diplomatiques et consulaires nigériennes.

► Le Ministère de la Justice

Il confère l'authenticité à certains actes d'état civil et garantit la véracité de certaines déclarations en rendant des jugements déclaratifs par le biais des tribunaux.

b. Le niveau opérationnel

Il s'agit des structures de coordination au niveau régional et départemental et les structures locales d'enregistrement.

b.1 Les structures de coordination

Ce sont les directions régionales et départementales de l'état civil. Elles constituent un maillon important dans le dispositif organisationnel et fonctionnel du système, en ce sens qu'elles sont chargées d'animer, de coordonner, de suivre et d'évaluer les actions en matière d'état civil.

b.2. Les Structures locales d'enregistrement ou centres d'état civil

On distingue trois (3) types de centres qui sont répartis sur l'ensemble du territoire national: les centres principaux, les centres secondaires et les centres de déclaration.

► Les centres principaux

Ils sont habilités à établir et délivrer des actes et copies d'actes d'état civil, ils peuvent recevoir des déclarations de mariage célébré selon la coutume.

► Les centres secondaires

Ils établissent et délivrent les extraits d'actes d'état civil et transmettent à la fin de chaque année les souches des registres épuisés au centre principal dont ils dépendent pour conservation.

► Les centres de déclaration

Ils sont constitués par tous les villages et tribus administratifs et toutes les formations sanitaires publiques et privées. Ils sont rattachés à un centre secondaire ou principal selon le cas. Les centres de déclaration des villages et tribus constatent les naissances, les décès ainsi que les mariages célébrés selon la coutume et procèdent à leur enregistrement. Les centres de déclaration des formations sanitaires constatent uniquement les naissances et décès et procèdent à leur enregistrement. A la fin de chaque année, ils transmettent les souches des cahiers de déclarations épuisés au centre principal dont ils dépendent pour conservation.

1.1.2.2 : Cadre fonctionnel

Plusieurs acteurs interviennent dans le cadre du fonctionnement du système nigérien de l'état civil avec des moyens matériels divers, dans le respect des prescriptions des textes qui régissent l'état civil.

a. Les principaux acteurs et leurs responsabilités

Il s'agit du personnel qui intervient directement dans le fonctionnement du système :

► Les Officiers des centres principaux (Maires et/ou leurs Adjoints, Ambassadeurs, Consuls) ;

► Les Officiers des centres secondaires (les Adjoins aux maires) ;

► Les chefs des centres de déclaration (Chefs de village ou de formation sanitaire) ;

► Les agents d'enregistrement des centres principal et secondaire ;

► Les préposés aux écritures des centres de déclaration.

Les Officiers des centres principaux et secondaires confèrent l'authenticité aux actes de l'état civil.

Les chefs des centres de déclaration signent les cahiers de déclarations.

Les agents des centres principaux et secondaires enregistrent les naissances, décès et mariages dans les registres correspondants prévus à cet effet.

Les préposés aux écritures recueillent les déclarations dans les cahiers de déclarations.

a.1. Les principaux documents de l'état civil

Il s'agit des principaux documents utilisés au niveau des centres d'état civil :

► Les cahiers de déclarations (mariage, naissance et décès) ;

► Les registres d'actes (mariage, naissance et décès) ;

► Les livrets de famille : c'est un document authentique qui justifie l'état civil des membres d'une famille et fait foi jusqu'à inscription de faux. Il est délivré par l'Officier de l'état civil aux nouveaux époux en plus de l'acte de mariage

► Les fiches individuelles d'état civil : elles se trouvent au niveau des centres principaux et secondaires, servent à communiquer des informations ponctuelles en matière d'état civil sur un individu ;

► Les avis de mentions : c'est une mesure de publicité destinée à établir une relation entre deux actes d'état civil ou un acte et la transcription d'un autre acte ou d'une décision judiciaire ;

► Les tables alphabétiques : elles sont destinées à faciliter les recherches, c'est pourquoi, il convient d'apporter le plus grand soin à leur établissement. Elles concernent essentiellement les naissances et les décès. Elles peuvent être mensuelles, trimestrielles ou annuelles ;

► Les bulletins de recensement : ils sont établis à l'occasion de la demande de jugement déclaratif.

a.2. Les personnes qualifiées pour déclarer un fait de l'état civil

Aux termes de la Loi n°2007-30 du 03 décembre 2007 et de son décret d'application, les personnes habilitées à déclarer un événement d'état civil sont :

► le père, la mère ou un proche parent pour les naissances ;

► l'un des conjoints survivant ou un proche parent pour les décès ;

► les deux époux pour les mariages ;

► le personnel des formations sanitaires (médecins, infirmiers, sages-femmes) pour les naissances et les décès;

► Les chefs de quartiers ou de village pour les naissances, mariages et décès;

► Les matrones reconnues pour les naissances et les décès et toute personne majeure, jouissant de ses droits civils, témoins de l'événement (naissances, mariages, décès).

a.3. Les délais de déclaration

Dans les centres de déclaration de village et de tribu et dans les centres secondaires de groupes de villages et de tribus, les délais de déclaration des naissances et des décès sont de trente (30) jours.

Dans les centres de déclaration des formations sanitaires, les naissances et les décès qui y surviennent, doivent être immédiatement déclarés à défaut, dans un délai de dix (10) jours, au plus tard.

Dans les centres principaux et les centres secondaires de quartier ou groupes de quartiers, le délai est de dix (10) jours pour les naissances et décès survenus à domicile.

Les mariages célébrés par les officiers de l'état civil dans les communes, sont immédiatement enregistrés.

Le délai de déclaration des mariages célébrés selon la coutume est de dix (10) jours sur toute l'étendue du territoire national.

a.4. Les modes d'obtention d'un acte de l'état civil

Les actes d'état civil peuvent être obtenus de plusieurs manières.

► Lorsque la déclaration est intervenue dans les délais réglementaires : L'acte est établi suivant une procédure administrative qui obéit au principe de la gratuité, puis délivré aux requérants par l'officier de l'état civil.

► Lorsque les délais de déclarations sont dépassés :

Quand l'événement n'a pas été déclaré dans les délais, il sera établi un **jugement déclaratif**. Celui-ci est transmis par le Juge au centre principal pour l'établissement de l'acte correspondant.

Un bulletin de recensement préalablement rempli et signé par l'officier de l'état civil servira de support à la demande adressée au juge par le postulant.

► Cas spéciaux de l'état civil des enfants abandonnés, des enfants illégitimes, des enfants adoptifs et des étrangers résidant au Niger

● **Pour les enfants abandonnés**

L'officier de l'état civil donne, à titre provisoire, un prénom et un nom à l'enfant, trouvé ou abandonné, en attendant un jugement d'attribution de nom. Ensuite, il sera placé dans un centre de récupération d'enfants par le service social de la Mairie.

● **Pour les enfants illégitimes** :

L'enfant né d'une femme non mariée ou d'un homme non marié, portera le nom de sa mère ou le prénom de celui qui l'a reconnu.

● **Pour les enfants adoptés** :

Il existe deux types d'adoptions : l'adoption simple et l'adoption par voie réglementaire.

En cas d'adoption simple, décidée par un tribunal, l'enfant portera s'il le désire, le nom de l'adoptant, à la suite de ses prénoms et son nom d'origine.

Lorsqu'un couple procède à une légitimation adoptive par voie réglementaire, l'enfant portera le prénom du père de famille.

● **Pour les étrangers résidant au Niger** :

Ils doivent faire la déclaration de naissances et de décès les concernant, dans les centres de l'état civil nigériens.

Les actes de naissance, de mariage et de décès délivrés aux étrangers mentionnent obligatoirement la nationalité déclarée, sous réserve de la caution ultérieure du certificat de nationalité.

1.2 Justification de la production des statistiques d'état civil

1.2.1 Au plan démographique

Les données statistiques disponibles à travers l'état civil permettent de constituer une base d'analyse des dynamiques démographiques (celle de la reproduction par exemple).

L'information sur le nombre de naissances vivantes et de décès touchant une population permet d'évaluer l'accroissement naturel et les variations annuelles de l'effectif de la population et de sa structure. D'autre part, l'information sur les décès classés en fonction de certaines caractéristiques (âge, sexe) est nécessaire au calcul des tables de mortalité et pour l'évaluation des probabilités de décès à différents âges. En résumé, les estimations de fécondité et de mortalité qui en découlent sont essentielles à des fins diverses (administratives, etc.) d'autant plus que ces estimations sont disponibles par zone géographique, facilitant les prises de décisions au niveau local. Les données statistiques de l'état civil sont également cruciales sur le long terme. Entre deux recensements (opérations très coûteuses), les statistiques de l'état civil constituent une source complémentaire de données nécessaires à la planification et au calcul des indicateurs sur les progrès vers l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La mise en œuvre de l'exploitation des données de l'état civil constitue donc une alternative au recensement de la population et de l'habitat. Il s'agit d'un outil de développement de la statistique à long terme qui permettra la mise en place d'opérations

moins coûteuses (estimation possibles des populations pour la phase pré censitaire du RGPH). Les principes et recommandations des Nations Unies rappellent que : « Lorsque l'enregistrement des données d'état civil concernant les naissances, les décès et les mariages est satisfaisant, il produit une foule d'informations pour l'analyse des divers aspects de l'évolution de la population et de ses corollaires. Cependant, même lorsque les données relatives à une question particulière laissent à désirer, la régularité des processus démographiques, combinée à l'existence d'autres sources d'information, permettent d'ajuster ou de corriger les lacunes relevées dans les données dérivées des registres de l'état civil ». « Il vaut mieux avoir des informations incomplètes ou déficientes que pas d'information du tout » : il suffit de tout mettre en œuvre pour les exploiter et participer à leur amélioration.

1.2.2 Au plan juridique

L'état civil est un ensemble d'instruments qui confère aux citoyens leur identité en tant que membres du corps social : reconnaissance de leur existence, de leurs caractéristiques et de leurs attaches familiales et territoriales. Ce sont les procédures administratives des services d'état civil qui donnent une existence légale aux individus. Certaines formalités administratives (inscription à l'école, présentation à un concours, dossier d'examen, carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, etc.) nécessitent de disposer d'un extrait d'acte de naissance.

L'acte de naissance confère le droit à la citoyenneté et aux privilèges y afférents. Les faits d'état civil découlent de droits individuels et familiaux et d'activités, y compris le droit de bénéficier de programmes sociaux : « Les registres des décès fournissent la preuve légale du fait et des circonstances de la mort, et les caractéristiques démographiques du défunt aux fins des demandes touchant la succession, les prestations d'assurances et autres prestations au décès, afin d'établir le droit du veuf ou de la veuve à se remarier et pour servir de justification au versement d'autres prestations subordonnées au décès d'une personne ».

1.2.3 Au plan sanitaire

Les statistiques découlant de l'enregistrement des faits d'état civil dans la plupart des pays sont la seule source d'information sur la mortalité par causes de décès qui soit représentative sur le plan national. Les volets statistiques d'état civil du Niger disposent de cette information. Ces statistiques pourraient constituer, à terme, une source d'information sur la mortalité par cause de décès, indispensable pour l'évaluation et le suivi de l'état de santé des populations et pour la planification des mesures sanitaires appropriées.

L'enregistrement des décès par causes peut fournir des indications précoces sur la morbidité du moment, la mortalité, ce qui permet de mettre au point des stratégies d'intervention. Il est important de souligner qu'il n'existe pas encore de méthode de remplacement pour se substituer aux données des registres de l'état civil en ce qui concerne la mesure directe de la mortalité des adultes et l'analyse des causes de décès et leur relation avec les caractéristiques des défunts. Il s'agit également de la seule source pouvant servir de base à une diversité d'études épidémiologiques comme l'évaluation des risques de mort prématurée par sexe et par âge ou l'évaluation des risques relatifs de décès parmi les diverses sous populations.

Les statistiques qui découlent peuvent fournir des informations en matière d'épidémiologie et signaler la nécessité de mesures prophylactiques, fournir des informations sur les comportements à risques (évolution des causes de décès). Enfin, les statistiques sur les naissances vivantes sont à la base des programmes communautaires de santé publique consacrés aux soins postnatals des mères et des enfants. Ces dernières peuvent également servir à d'autres programmes (vaccination, immunisation, etc.).

1.2.4 Au plan administratif et la bonne gouvernance

Le système d'état civil offre des perspectives de développement à la fois pour la société et pour l'individu. Son fonctionnement régulier et la bonne utilisation de ses services par l'ensemble de la population nigérienne constituent l'un des fondements d'un Etat moderne.

Un système d'état civil est aussi et surtout pour l'Etat un outil de transparence de la gouvernance publique. C'est ainsi, qu'il facilite par exemple l'établissement de la liste électorale et permet le découpage du pays en circonscriptions électorales cohérentes. Les données fournies par un fonctionnement optimal du système d'état civil permettent de disposer un haut niveau de couverture nationale, mais fournissent également la possibilité d'évaluer les disparités aux échelons plus fins (communes). Par conséquent, c'est un outil qui fournit de précieuses informations pour la planification dans le cadre de la décentralisation et l'allocation appropriée de ressources aux secteurs administratifs compétents.

1.2.4 Au plan socio-économique et culturel

Certaines informations contenues dans les faits d'état civil permettent de disposer de données sur l'incidence des mariages. Ces données permettent l'analyse de la nuptialité, de la constitution de la famille. Il est possible d'avoir des informations marquant le degré de formalisation du mariage et les variations dans les modes légalement reconnus, de faire des analyses sur l'évolution des mœurs qui reflète l'évolution de la société. Il est possible d'évaluer l'impact social que peuvent avoir sur la population, ces aspects de la constitution de la famille. Les statistiques permettent de s'intéresser aux groupes particulièrement vulnérables et à leur évolution, telle que les mères célibataires et leurs enfants et d'étudier l'établissement et le maintien des familles en tant qu'unité sociale, la formation, la croissance et la dissolution des familles.

La disponibilité des statistiques de l'état civil et leurs analyses sont utiles pour l'établissement d'objectifs et l'évaluation des plans économiques. Cela comprend le contrôle de programmes d'intervention en matière de santé et de population et l'évaluation d'indicateurs démographiques concernant le niveau et la qualité de vie, comme l'espérance de vie à la naissance et le taux de mortalité infantile. Il est par exemple possible de réaliser une étude sur la disparité de la mortalité par âge et par sexe en fonction de la profession du défunt et la cause du décès.

1.2.5 Au plan de la recherche scientifique

En ce qui concerne les recherches scientifiques, les registres de l'état civil ont des avantages indéniables. Ils permettent de faire des analyses longitudinales prospectives et rétrospectives, avec la possibilité de suivre des cohortes. Cependant, le suivi de cohorte peut nécessiter une refonte du système avec l'attribution d'un numéro individuel unique permettant de saisir la descendance d'une femme. Il est alors possible de déterminer les effets de l'alimentation, de la génétique, des conditions socio-économiques sur les générations. A titre d'exemple, il est possible d'analyser la relation entre la mortalité et l'évolution des conditions socio-économiques des populations. Les données de l'état civil permettent d'effectuer des recherches utiles à la planification du développement et pour la lutte contre la pauvreté.

1.2.6 Au niveau de la comparaison internationale

L'analyse et l'étude des définitions et des principes de base des éléments disponibles dans les actes de l'état civil et consignés dans les registres y afférents sont essentiels pour leur amélioration. Il est crucial que les concepts utilisés soient universellement acceptables afin

d'assurer la compatibilité universelle des statistiques de l'état civil aussi bien dans le temps que dans l'espace. Cet aspect est d'ailleurs clairement mis en avant dans le Document d'Orientation de la Politique national de l'Etat Civil du Niger. Le système d'état civil et son fonctionnement doivent être souples pour permettre l'incorporation de nouvelles méthodes ou l'adaptation d'anciennes afin de répondre à de nouveaux besoins. L'émergence des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et leur accessibilité est également des éléments importants pour la transmission des données, leur contrôle de qualité, l'interconnexion entre les fichiers, la saisie, l'analyse, la publication et la diffusion. Du point de vue de l'émergence de la grande mobilité de la population tant à l'échelle nationale qu'internationale, les registres de l'état civil ont pris aujourd'hui une importance accrue. Ils sont indispensables pour les migrants comme preuve de leur état civil et de leur nationalité.

Ces éléments montrent l'importance d'établir des mécanismes appropriés d'enregistrement permanent des faits d'état civil, assortis de méthodes efficaces pour fournir des renseignements dans le cas où l'enregistrement n'a pas été fait en temps voulu.

1.2.7 Au plan du renforcement de la coordination intersectorielle et de développement du système statistique national

La relance de l'exploitation des données de l'état civil est non seulement un facteur de renforcement entre cellules statistiques sectorielles (Direction Nationale de l'Etat Civil du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et religieuses, Ministère de la Justice, Ministère de la Santé Publique), mais aussi un outil de suivi et d'accompagnement de la réforme sur l'Etat Civil en cours au Niger.

En résumé, l'intérêt pour les collectivités de disposer des statistiques fiables issues de l'état civil justifie la nécessité d'en faire un diagnostic pertinent afin de proposer une stratégie d'amélioration efficace sur le long terme. Malgré le faible niveau de l'enregistrement des faits d'état civil, l'exploitation des volets statistiques des faits d'état civil est une activité qui permet de fournir des informations utiles autres que celles nécessaires à la planification comme cela sera présenté dans la suite de ce document. Les techniciens (statisticiens, démographes) tout en répondant à leur mission d'exploitation, peuvent apporter des éléments pour les décideurs et l'amélioration du système d'enregistrement.

1.3 Objectifs

1.3.1 Objectif général

L'objectif général de ce projet est de contribuer à l'exploitation des volets statistiques des faits d'état civil (naissance, décès et mariage de 2007 à 2011), à l'élaboration du rapport d'analyse des données, à la diffusion des statistiques d'état civil et à la production d'un annuaire des statistiques de l'état civil 2007-2011.

1.3.2 Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Elaborer le rapport d'analyse des données d'état civil relatives aux naissances, décès et mariages enregistrés au cours de la période 2007-2011 ;
- Elaborer l'annuaire des statistiques des faits d'état civil 2007-2011 ;
- Organiser l'atelier de validation du rapport d'analyse des résultats;
- Publier et diffuser le rapport d'analyse des données de l'état civil et l'annuaire des statistiques d'état civil 2007-2011;
- disposer d'une base de données sur les faits d'état civil enregistrés au cours de la période 2007-2011

II. METHODOLOGIE

Le chapitre relatif à la méthodologie décline l'approche scientifique utilisée pour la mise en œuvre de l'étude. Il met de ce fait l'accent sur la procédure de collecte qui correspond dans le cas d'espèce à la centralisation des volets statistiques ; le traitement des données dans toutes ses phases et la technique d'analyse des données.

Ce chapitre va également porter sur les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités ci-dessus indiquées et procéder à une évaluation de la qualité des données à travers des techniques appropriées.

2.1 Collecte et centralisation des volets statistiques

A défaut de recevoir directement les volets statistiques des structures en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, une organisation est mise en place pour ce faire. En général, une mission conjointe composée des cadres de l'INS du Ministère des Finances et de la Direction Nationale de l'Etat Civil et des Refugiés du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et religieuses se rend chaque année au niveau de tous les chefs-lieux des régions, des départements et de certaines communes rurales pour collecter et centraliser à l'INS, les volets statistiques des faits d'état civil (naissances, mariages et décès) enregistrés au niveau des différents centres de déclaration en vue de leur exploitation.

Les objectifs assignés à ses missions sont entre autres :

- rencontrer les autorités administratives, communales et les agents d'état civil pour mieux les sensibiliser sur l'importance d'enregistrer les faits d'état civil afin de disposer des indicateurs récents et fiables sur l'état civil ;
- collecter tous les volets statistiques des faits d'état civil enregistrés et disponibles à leur niveau ;
- échanger sur les difficultés que rencontrent les structures régionales et départementales productrices des données de l'Etat Civil et discuter du type de mécanisme durable et efficace à mettre en place au niveau des régions pour la collecte et l'envoi régulier des volets statistiques des faits d'état civil à l'INS.;
- responsabiliser davantage les directeurs régionaux, départementaux, communaux et les agents de l'état civil dans les opérations de rassemblement, de contrôle et d'envoi régulier à l'INS des volets statistiques de l'état civil pour les années à venir ;

2.2 Traitement des données

2.2.1 Recrutement et formation des agents de codification et de saisie

Il est généralement fait appel aux anciens meilleurs agents de codification en fonction de leur disponibilité. Le complément, lorsque le nombre d'agent de codification souhaité n'est pas atteint, est recherché au niveau des autres Directions centrales de l'INS, là où existent des stagiaires. Ils sont par la suite formés par les cadres de la DSEDS à la codification des volets statistiques des faits d'état civil à l'aide du manuel de codification conçu à cet effet.

Il en est de même pour les agents de saisie dont la formation et la saisie proprement dite des volets statistiques codifiés relèvent de la Division Informatique (DI /INS).

2.2.2 Tri, comptage et archivage des volets

Il s'agit au cours de ces travaux de trier tous les volets statistiques par année de déclaration, par commune, département et région ; de vérifier leur complétude, de les compter et de les archiver en vue de faciliter leur exploitation statistique.

2.2.3 Codification des volets et saisie des données

Après la formation des agents de codification, on passe à la codification des volets statistiques en utilisant le manuel de l'agent de codification dans lequel sont clairement données toutes les instructions à suivre pour mener à bien l'activité. Généralement, c'est une équipe de quinze (15) agents qui fait le travail de codification pendant cinq (5) mois. Les volets sont codifiées région par région afin de mieux évaluer les volets émanant de l'archivage.

La saisie suit le même ordre. Des fiches de transmission sont élaborées pour assurer le suivi des effectifs d'une activité à l'autre.

Comme à la codification, les agents de saisie, après leur formation sur le logiciel SPSS, s'adonnent à la saisie des volets statistiques codifiés mis à leur disposition. Le nombre d'agents de saisie n'est jamais fixe, variant entre douze (12) et quinze (15) en fonction du nombre des volets codifiés.

2.2.4 Apurement des données

L'apurement à laquelle nous avons procédé est purement statistique. La mission du Consultant a commencé par cette activité. Une note méthodologique a été proposée à cet effet.

Etant donné que nous avons travaillé sur la base déjà exportée vers SPSS, il ne nous restait plus qu'à utiliser les ressources proposées par ce applicatif.

L'apurement a donc été fait avec l'appui des tableaux statistiques (simples et croisés) qui nous ont permis de déceler un certain nombre d'incohérences tels que les codes aberrants liés aux erreurs de saisie. Il a donc fallu faire des imputations intelligentes quant à la gestion de ces codes et des valeurs manquantes.

Toutes les anomalies relevées faisaient l'objet de discussion et de façon collégiale on décidait d'agir de telle ou de telle autre façon.

A l'issue de la phase de recherche des dernières incohérences, on a ensuite procédé au recodage et à la création de nouvelles variables à partir des anciennes. Toutes les syntaxes qui ont servi à la création de ces variables ont été enregistrées dans des fichiers « syntax » de SPSS à côté des trois bases (naissances, mariages et décès).

2.3 Analyse des données

L'analyse des données s'est faite en deux étapes. Elle a d'abord consisté a proposé et validé un plan d'analyse détaillé proposé par le Consultant et l'analyse des tableaux à proprement parlé.

2.3.1 Plan de tabulation et maquettes des tableaux

Un plan d'analyse détaillé a été conçu pour orienter l'analyse des données relativement aux événements concernés. Il propose à la fois la structure du rapport d'analyse et la tabulation et les maquettes y afférentes.

Il facilite ainsi la rédaction par n'importe quel analyste quelque peu imprégné des textes officiels (base légale) sous-tendant l'état civil.

2.3.2 Analyse des tableaux

La saisie ayant été réalisée sous CSPro, l'apurement et la tabulation ont été effectués par le canal du logiciel SPSS. La base de données une fois apurée a été utilisée pour sortir les tableaux devant faire l'objet d'analyse.

Le plan d'analyse détaillé a permis d'identifier les tableaux pertinents relatifs à chaque section. Le plan de tabulation s'est également appuyé sur la liste des indicateurs définis au cours de l'atelier du 04 au 17 décembre 2013.

L'analyse des tableaux a porté principalement sur l'estimation du taux de couverture des faits d'état civil. Elle s'est également intéressée aux caractéristiques des événements et aux caractéristiques sociodémographiques des personnes concernées.

2.4 Difficultés rencontrées

2.4.1 Au niveau de la collecte et la centralisation

Le problème de transmission/centralisation des volets statistiques, dû à un manque de coordination entre les services statistiques chargés de l'exploitation et les services administratifs de gestion de l'état civil assurant l'enregistrement des faits d'état civil et l'Institut National de la Statistique (INS) a amené l'INS à adopter une approche pragmatique en organisant des tournées de récupération desdites fiches.

Cette approche il faut le reconnaître n'est pas susceptible d'affranchir l'Institut National de la Statistique du soutien financier des partenaires au développement dans le cadre du développement de l'exploitation des faits d'état civil à des fins statistiques.

L'implication de cette situation est qu'une quantité non négligeable de déclarations attendent d'être transcrites sur les volets statistiques destinés à l'exploitation.

Le problème d'archivage des volets statistiques se pose également dans la plupart des centres de déclaration tout comme au niveau de l'INS où il n'existe pas encore de centre d'archivage.

2.4.2 Au niveau du traitement des données

Des difficultés ont été rencontrées tant au niveau de la codification de la saisie qu'au niveau de l'apurement des données.

Le manque de salle appropriée pour la codification, le problème d'archivage des volets statistiques auxquels il faut ajouter le mauvais renseignement du timbre, de la date de naissance de l'enfant, des parents et/ou des déclarants, des causes de décès, de la profession des parents, sont les principales difficultés rencontrées lors des travaux de codification.

Le problème d'archivage des volets statistiques, quelques variables mal codifiées et retournées à l'équipe de codification sont les principales difficultés vécues.

Les anomalies qu'on rencontre au cours de la saisie des volets statistiques sont :

- des erreurs de code qui ont été corrigées par les contrôleurs de codification,
- des volets en nombre très limité non codifiés parmi les lots des volets codifiés,
- un problème de classement des volets statistiques par année, par commune, par région (quelques volets d'une autre année parmi ceux de l'année en cours de saisie, quelques volets d'une autre région parmi ceux de la région en cours de saisie),
- un très petit nombre de volets statistiques mal entretenus voire déchirés.

Quant à l'apurement, on a pu noter le taux élevé de non réponse au niveau de certaines variables (date de naissances, de mariages ou de décès, profession, causes de décès), les faibles effectifs des faits d'état civil observés chez des modalités pour certaines variables, le manque de certaines variables assez importantes dans l'analyse des données d'état civil (auteur et sexe du déclarant pour les naissances par exemple) et la faible maîtrise du logiciel SPSS par les cadres de la Division chargée de l'exploitation et analyse des données d'état civil constituent quelques une des difficultés rencontrées lors de l'apurement des bases de données.

2.5 Evaluation de la qualité des données

2.5.1 Qualité des données

Dans le cadre de cette analyse des données d'état civil, une évaluation de la qualité des données s'impose. Elle est rendue nécessaire dans la mesure où elles sont en général suspectées d'incomplétude. Aussi nous intéresserons nous à la qualité de la déclaration de l'âge et aux taux non réponses en ce qui concerne certaines variables clés.

2.5.1.1 Qualité de la déclaration sur l'âge

L'âge est par excellence une variable d'analyse des données de population. Sa méconnaissance par les populations elles-mêmes est une source évidente d'erreurs aussi bien au niveau de l'analyse que des actions induites en matière de programme de développement.

Pour détecter des anomalies sur la déclaration de l'âge, différentes techniques statistiques peuvent être envisagées. Ici, nous nous intéresserons à la détection de l'attraction pour les âges ronds, à savoir que les personnes interrogées déclarent des âges se terminant en général par 0 ou 5.

Le graphique 3.1 indique effectivement que ce phénomène existe au niveau de la déclaration des âges des parents au moment de la déclaration des naissances à l'état civil. Ce qui n'aurait certainement pas dû être, dans la mesure la déclaration se fait avec des pièces d'identification (CNI, Passeport, etc.). Les déclarations compte tenu du fait qu'elles se font dans un cadre légal souffrent moins des imprécisions que l'on constate au cours des autres types d'opérations de collecte.

Le phénomène touche plus les femmes que les hommes et les âges les plus concernés sont 20, 25, 30, 35 et 40 ans.

Graphique 3.1 : Evolution des âges des parents par année d'âge

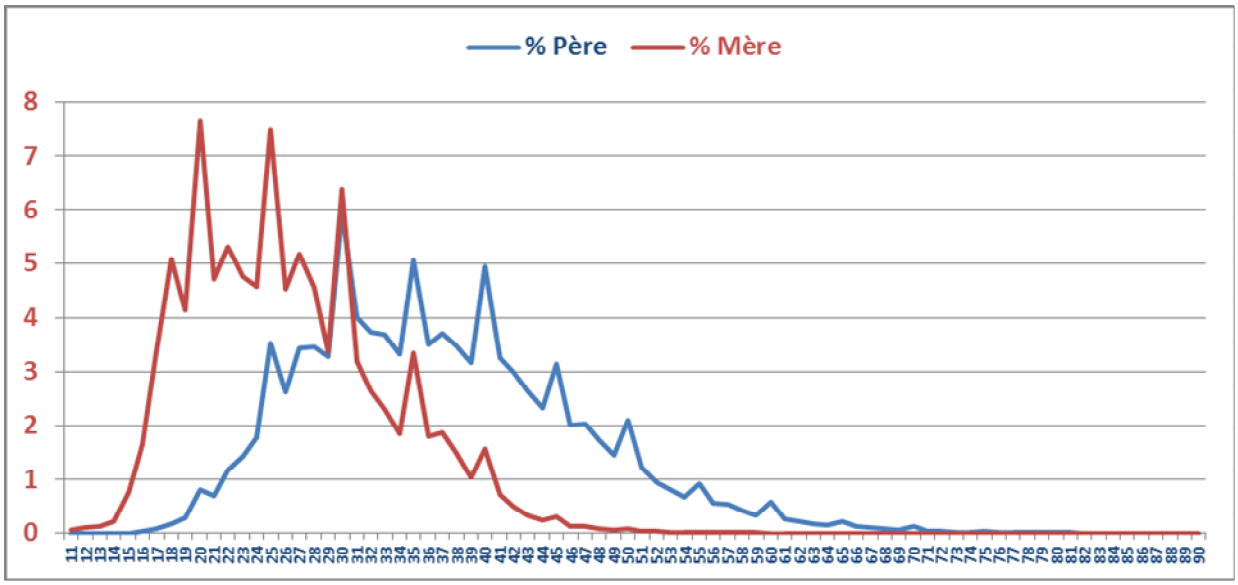

2.5.1.2 Le taux de non réponses

Le taux de non-réponses constitue également un indicateur de la qualité des données collectées. Les normes statistiques établissent que la proportion des non déclarés au niveau d'une variable lorsqu'elle se situe au-delà de 5 % pose un problème d'interprétation des

résultats. Les non déclarés peuvent être la traduction de diverses situations. Ils procèdent de ce que la question n'a pas été comprise ou d'autres situations liées au contexte de l'étude.

Sur la base de l'exploration de la base, on a pu détecter des variables pour lesquelles le taux de non déclaration est particulièrement élevé. Ceci indique que le renseignement de ces variables au moment de l'enregistrement pose un problème particulier.

Il s'agit notamment des variables relatives à la date de naissance des parents. On note que le jour et le mois de naissance des parents sont en général non renseignés. Il pourrait s'agir soit d'une simple méconnaissance de la date exacte de naissance par les concernés ou les déclarants ou d'une négligence des agents de transcription.

Le jour et le mois ne sont pas renseignés dans au moins 60 % des déclarations. Ces chiffres sont quasiment les mêmes en ce qui concerne les personnes décédées (62 %). Au niveau des conjoints, bien que moindre, le chiffre reste tout de même élevé (32 % pour les époux et 21 % pour les épouses).

L'autre variable qui est sujette à la non déclaration est la profession : profession du déclarant de la naissance (79 %), profession du défunt (37 %), profession du conjoint de la défunte (63 %), profession des conjointes du défunt (plus de 90 %).

Tableau 2.1 : Taux (en %) de non déclarés de quelques variables pour les faits d'état civil enregistrés au cours de la période 2007-2011

EVENEMENTS	VARIABLES	%
NAISSANCES	Jour de naissance du père	60.1
	Mois de naissance du père	60.0
	Année de naissance du père	3.7
	Niveau d'instruction du père	3.7
	Jour de naissance de la mère	63.6
	Mois de naissance de la mère	63.5
	Profession du déclarant	79.3
DECES	Décès survenu à	4.3
	Jour de naissance du défunt	62.2
	Mois de naissance du défunt	62.1
	Nombre d'enfants du défunt	16.0
	Niveau d'instruction du défunt	18.1
	Profession du défunt	37.2
	Profession conjoint	63.4
	Profession conjointe 1 du défunt	95.8
	Profession conjointe 2 du défunt	96.3
	Profession conjointe 3 du défunt	96.7
	Profession conjointe 4 du défunt	98.6
MARIAGES	Jour de naissance du mari	32.4
	Mois de naissance du mari	32.3
	Jour de naissance de la femme	21.2
	Mois de naissance de la femme	21.1
	Profession de la femme	2.6

2.5.2 Bilan de la collecte

Plusieurs équipes de collecte ont sillonné tout le territoire pour compiler les volets statistiques renseignés par les agents des centres secondaires et principaux d'état civil. Il peut arriver, et cela n'est pas rare que l'INS ne puisse pas recueillir la totalité des volets pour diverses raisons.

La plus pertinente étant le non remplissage desdits volets. Ce qui naturellement induit des écarts entre les volumes d'événements effectivement déclarés et les volets réceptionnés.

Aussi, pour mesurer ce gap, faut-il s'enquérir des chiffres disponibles auprès de la Direction Générale de l'Etat Civil et Réfugiés (DGEC/R) pour obtenir les statistiques disponibles pour la période de l'étude (2007-2011) et les mettre en relation avec les informations collectées.

Les écarts constatés ont nécessairement une incidence sur le taux de déclaration des différents événements. Un grand écart suggère une sous-estimation des taux de déclaration à calculer.

En effet, si au cours d'une année, le nombre de volets collectés est en baisse par rapport aux années précédentes, cela ne voudrait pas dire systématiquement que le taux de déclaration est également en baisse, c'est juste le mécanisme de collecte qui n'aurait pas fonctionné.

A défaut de pouvoir disposer d'informations sur toute la période émanant du système d'enregistrement (DGEC/R), on va se contenter des informations les plus récentes, à savoir celles de 2011 pour se faire une idée de la situation.

Tableau 2.2 : Volume des faits d'état civil (naissances et décès) attendus et collectés par région en 2011

Régions d'enre-gistrement	Naissances			Mariages			Décès		
	DGEC/R	INS	Ecart	DGEC/R	INS	Ecart	DGEC/R	INS	Ecart
Agadez	16 715	9 473	7 242	1 051	593	458	393	172	221
Diffa	6 947	3 384	3 563	363	316	47	346	171	175
Dosso	60 181	29 995	30 186	1 114	725	389	1 023	682	341
Maradi	70 219	35 270	34 949	1 827	808	1 019	1 325	724	601
Tahoua	84 054	38 742	45 312	1 347	535	812	1 028	546	482
Tillabéri	53 531	22 468	31 063	905	548	357	873	561	312
Zinder	55 738	24 603	31 135	1 570	889	681	1 143	750	393
Niamey	58 818	34 564	24 254	4 412	2 040	2 372	4 253	3 157	1 096
Ensemble	406 203	198 499	207 704	12 589	6 454	6 135	10 384	6 763	3 621

A l'examen de ce tableau, on note une différence significative entre les deux sources. Les chiffres issus du Ministère étant deux fois plus importants que ceux de l'INS. Ceci est imputable à la méthodologie de collecte utilisée par chaque partie.

Au niveau de l'INS, les données sont obtenues à la suite de missions conjointes (INS/DGEC/R) de collecte des volets statistiques des faits d'Etat Civil. De façon opérationnelle, il est difficile pour ces équipes de collecter tous les volets concernés par les années d'étude.

En effet, les moyens mis à la disposition des équipes de collecte ne leur ont pas permis de couvrir toutes les Communes ; ensuite, il y a des déclarations qui sont en instance d'être

transcrites sur les volets statistiques. La plupart de ces volets statistiques ne sont pas parvenus à l'INS pour exploitation.

Cette situation contribue principalement à sous-estimer le taux de couverture des faits d'état civil. Or, une faible couverture ne favorise pas le calcul des indicateurs démographiques classiques.

ANALYSE DES DONNEES

PARTIE I : NAISSANCES

3.1 Introduction

La naissance est le premier événement qui survient dans la vie d'un individu. L'état civil autant que les autres sources permet d'en déterminer les caractéristiques. Aussi, cette analyse s'évertuera-t-elle à déterminer la promptitude de l'enregistrement, à estimer les différents taux de couverture, à examiner les caractéristiques des événements et des personnes sujettes et ensuite, éventuellement procéder au calcul de quelques indicateurs démographiques.

3.2 Estimation du taux de couverture

Le principal indicateur qui permet de mesurer le niveau de fonctionnement d'un système d'état civil (et le premier auquel on a recours) est le degré de complétude. Cette mesure est le rapport des événements enregistrés aux événements survenus au cours d'une année. Plus ce taux s'éloigne de cent (100), moins le système est performant en termes d'enregistrement.

Dans le cas d'espèce, le taux de couverture est obtenu en rapportant les naissances collectées par l'INS aux naissances attendues. Ce taux peut donc contenir un biais lié à la non exhaustivité des volets statistiques collectés.

Diverses raisons peuvent être évoquées pour expliquer un faible taux de couverture, telle que l'insuffisance de la sensibilisation de la population sur la nécessité d'enregistrer les faits d'état civil, l'éloignement du service d'état civil, le coût de l'enregistrement et les déficiences du fonctionnement du dispositif d'enregistrement.

Le taux de couverture est utile au Ministère de l'Intérieur, aux acteurs nationaux intervenant dans le domaine de l'état civil et les partenaires au développement afin de mieux cibler les actions de sensibilisation et les projets pilotes d'informatisation.

3.2.1 L'évolution du taux de couverture sur la période

Les taux obtenus sur la période 2007-2011 s'inscrivent dans une dynamique baissière avec en prime une évolution en dents de scie. Cette évolution est nettement tributaire de celle des naissances collectées. Etant donné qu'il y a une croissance régulière des naissances attendues, la fluctuation des naissances collectées dans le sens de la hausse ou de la baisse entraine automatiquement un pic ascendant ou descendant du taux de couverture.

Après une légère augmentation en 2008 (de 32,4 % à 33,1 %), on note une baisse sur les deux années suivantes jusqu'à 26,6 %, et un relèvement à 28,4 % en 2011.

L'évolution des taux suit la même tendance irrégulière en fonction des volets collectés relativement aux différentes régions.

Ces taux pourraient être meilleurs s'il n'existait pas de gap entre les données des deux sources (INS et DGEC/R). en effet, les chiffres dont disposent l'INS représentent 48,9 % de ceux du Ministère en ce qui concerne les naissances, 51,3 % pour les mariages et 65,1 % pour les décès.

Toutes choses étant égales par ailleurs, le taux de couverture pourrait se situer raisonnablement en tenant compte de ce gap à au moins 51,5 %.

Tableau 3.1 : Taux de couverture (%) par région de résidence de la mère selon l'année d'enregistrement

Région résidence de la mère	2007			2008			2009			2010			2011		
	NA	NC	**TC**	NA	NC	**TC**	NA	NC	**TC**	NA	NC	**TC**	NA	NC	**TC**
Agadez	17800	7858	**44,1**	18100	6942	**38,4**	18600	7589	**40,8**	19100	8253	**43,2**	19600	9464	**48,3**
Diffa	21800	2984	**13,7**	22300	2900	**13,0**	22800	3457	**15,2**	23400	3487	**14,9**	24100	3395	**14,1**
Dosso	75200	29701	**39,5**	76900	33908	**44,1**	78800	29183	**37,0**	80800	30708	**38,0**	82900	29596	**35,7**
Maradi	125400	33371	**26,6**	128200	38979	**30,4**	131400	34723	**26,4**	134800	29508	**21,9**	138000	35151	**25,5**
Tahoua	122600	49386	**40,3**	125300	42225	**33,7**	128400	31526	**24,6**	131700	33107	**25,1**	135000	38690	**28,7**
Tillabéri	100000	22885	**22,9**	102200	26955	**26,4**	104800	23851	**22,8**	107500	29538	**27,5**	110000	23028	**20,9**
Zinder	131000	28660	**21,9**	133900	29895	**22,3**	137200	23681	**17,3**	140800	10286	**7,3**	145000	24495	**16,9**
Niamey	37200	29409	**79,1**	38100	31795	**83,5**	39000	33900	**86,9**	40000	35332	**88,3**	41100	33632	**81,8**
Ensemble	631000	204254	**32,4**	645000	213599	**33,1**	661000	187910	**28,4**	678000	180219	**26,6**	696000	197451	**28,4**

NB : NA = naissances attendues ; NC = naissances collectées ; TC = Taux de Couverture

Graphique 3.1 : Evolution des naissances attendues et collectées de 2007 à 2011

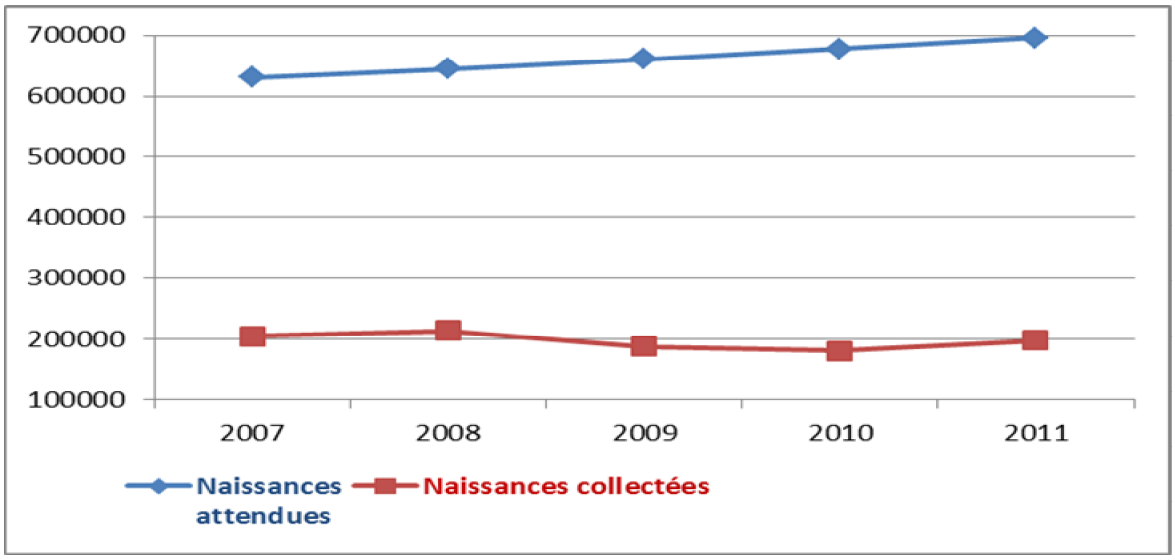

3.2.2 Taux de couverture par région

Les taux de couverture montrent des réalités différentes selon chaque région. En termes d'intensité, on relève que la Ville de Niamey qui compte cinq arrondissements présente de forts taux de couverture (entre 80 et 90 % sur la période). Le reste des régions ont des taux de couverture très souvent inférieurs à 50 % pour toutes les années dont la caractéristique principale est l'évolution en dents de scie.

La région de Diffa avec des taux oscillant autour de 10 %, suivie de la région de Zinder dont les taux sont compris entre 10 et 20 %, ont des taux de couverture particulièrement bas.

La particularité d'Agadez est que les taux s'inscrivent un temps soit peu dans une tendance haussière alors que la tendance contraire est constatée à Tahoua.

En ce qui concerne les régions de Dosso, Maradi et Tillabéri, on note plutôt une stagnation sur la période.

Graphique 3.2 : Evolution des taux de couverture des régions de résidence des mères de 2007 à 2011

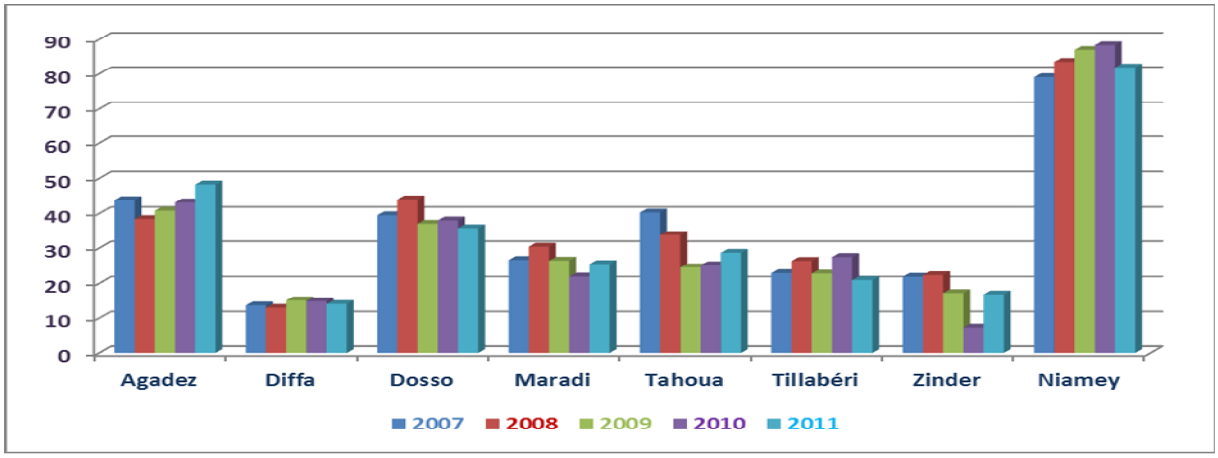

3.3 Caractéristiques des naissances

Les caractéristiques des naissances se rapportent à des indicateurs clés en termes de gestion administrative et de gouvernance sans oublier l'intérêt scientifique qu'elles présentent. Elles permettent de savoir s'il existe une préférence pour un sexe en matière d'enregistrement des naissances ; quels sont les mois les plus chargés en enregistrement des naissances; l'assistance à l'accouchement et le type de naissances.

3.3.1 Volume de naissances enregistrées/collectées

L'année d'enregistrement des naissances permet de déterminer le volume des naissances enregistrées au niveau national, régional, départemental ou communal par année, par centre d'enregistrement. Le volume de naissances enregistrées permet d'identifier les régions qui ont une plus grande charge de travail en termes de transcription ; mais également de calculer le nombre de cahiers et de registres à affecter à chaque entité administrative.

Dans le cadre de cette analyse, il faut garder aussi à l'esprit que le calcul porte sur les volumes de volets réceptionnés parce que le nombre de naissances enregistrées peut différer de l'effectif des volets statistiques reçus.

A l'examen du tableau 4.3, il ressort qu'il y a une baisse graduelle du volume de volets réceptionnés au fil des ans, même si une légère reprise est constatée en 2011.

En ce qui concerne les régions, sur la période, on relève que celles de Tahoua (19,8 %), Maradi (17,4 %) et Niamey (17 %) ont fourni le plus grand nombre de volets. Elles sont suivies à un degré moindre de Dosso (15,7 %), Tillabéri (12,5 %) et Zinder (11,9 %).

On note cependant un changement de rang selon les années. Si en 2007, Tahoua a fourni le plus grand nombre de volets, en 2008, elle a été dépassée par Maradi (18,4 %) et Niamey (18,3 %) ; et en 2010 Niamey (20 %) est passée en tête.

Tableau 3.2: Répartition des naissances par région d'enregistrement selon l'année d'enregistrement

Région d'enregistrement	2007		2008		2009		2010		2011		Ensemble	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Agadez	7838	3,8	6986	3,3	7634	4,0	8256	4,6	9473	4,8	40187	4,1
Diffa	2974	1,5	2864	1,3	3459	1,8	3481	1,9	3384	1,7	16162	1,6
Dosso	29914	14,6	34183	15,9	29692	15,7	31124	17,2	29995	15,1	154908	15,7
Maradi	33468	16,3	39058	18,2	34848	18,4	29619	16,3	35270	17,8	172263	17,4
Tahoua	49430	24,1	42276	19,7	31591	16,7	33205	18,3	38742	19,5	195244	19,8
Tillaberi	22414	10,9	26349	12,3	23399	12,4	28990	16,0	22468	11,3	123620	12,5
Zinder	28739	14,0	30080	14,0	23778	12,6	10259	5,7	24603	12,4	117459	11,9
Niamey	30196	14,7	32778	15,3	34642	18,3	36261	20,0	34564	17,4	168441	17,0
Total	204973	100,0	214574	100,0	189043	100,0	181195	100,0	198499	100,0	988284	100,0

3.3.2 Rapport de masculinité

L'analyse démographique examine un certain nombre d'indicateurs dont le rapport de masculinité à la naissance. Il s'agit du nombre de naissances masculines pour cent (100) naissances féminines enregistrées. Il est possible d'étudier l'évolution des naissances qui sont enregistrées selon le sexe. Un déséquilibre dans la distribution des naissances selon le sexe (par exemple plus de 105 naissances masculines pour 100 naissances féminines) est une information pertinente qui pourrait traduire certains comportements en matière de reproduction et/ou de préférence en matière de déclaration.

Il est de notoriété aussi bien dans le temps que dans l'espace qu'à la naissance, on enregistre plus de naissances masculines que de naissances féminines, environ 105 garçons pour 100 filles. Une valeur au-delà de celle-là, notamment en matière de déclaration à l'état civil indiquerait qu'il y a une préférence pour les garçons.

Pourquoi les parents préféreraient-ils enregistrer les garçons au détriment des filles ? Telle est la question à laquelle, il faut trouver une réponse à l'aune des considérations sociologiques propres à chaque type de population.

Le constat, en ce qui concerne les données recueillies, est qu'il y a effectivement une préférence pour les garçons en matière d'enregistrement à l'état civil au Niger. Les rapports calculés tournent autour de 120 garçons déclarés pour 100 filles pour toutes les années.

Niamey et Agadez sont les seules régions où ces valeurs sont inférieures ou égales à 110, c'est-à-dire où la discrimination de genre en la matière est négligeable. Le phénomène est nettement accentué à Tahoua (plus de 130) et à Maradi (entre 120 et 130).

Tableau 3.3: Rapport de masculinité par région d'enregistrement selon l'année d'enregistrement

Région d'enregistrement	2007			2008			2009			2010			2011		
	M	F	**RM**	M	F	RM	M	F	**RM**	M	F	**RM**	M	F	**RM**
Agadez	4105	3733	**110**	3649	3337	**109**	3946	3688	**107**	4282	3974	**108**	4928	4545	**108**
Diffa	1618	1356	**119**	1578	1286	**123**	2042	1417	**144**	1901	1580	**120**	1847	1537	**120**
Dosso	16464	13450	**122**	18964	15219	**125**	16175	13517	**120**	16961	14163	**120**	16621	13374	**124**
Maradi	18533	14935	**124**	21814	17244	**127**	18769	16079	**117**	16552	13067	**127**	19912	15358	**130**
Tahoua	28143	21287	**132**	23284	18992	**123**	17850	13741	**130**	19738	13467	**147**	21890	16852	**130**
Tillaberi	12137	10277	**118**	14546	11803	**123**	12694	10705	**119**	15891	13099	**121**	12664	9804	**129**
Zinder	15911	12828	**124**	16763	13317	**126**	12568	11210	**112**	5733	4526	**127**	13569	11034	**123**
Niamey	15524	14672	**106**	16823	15955	**105**	18004	16638	**108**	19023	17238	**110**	17619	16945	**104**
Total	112435	92538	**122**	117421	97153	**121**	102048	86995	**117**	100081	81114	**123**	109050	89449	**122**

Graphique 3.3 : Evolution du rapport de masculinité par région d'enregistrement de 2007 à 2011

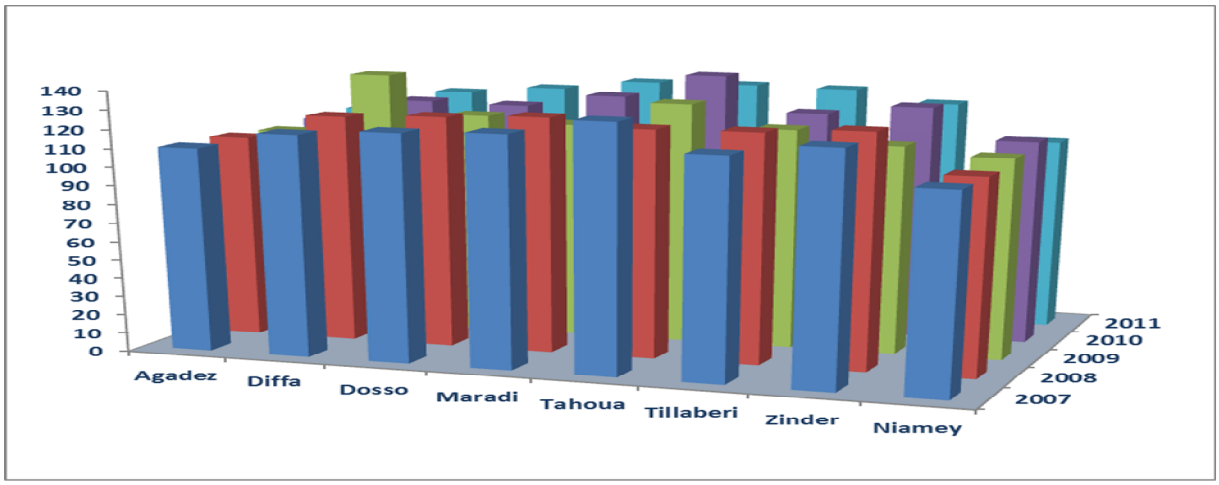

3.3.3 Mois de naissances

Si à priori, on porte un intérêt à l'année de naissance des personnes enregistrées à l'état civil, il est moins fréquent qu'on en fasse de même pour les mois de l'année au cours desquels sont survenues ces naissances. Cette information permet cependant de voir l'évolution du nombre de naissances enregistrées dans chaque mois et d'anticiper ainsi sur l'organisation à mettre en place voire prévoir les besoins en matériels et fournitures nécessaires au fonctionnement de ces centres.

Le mois de janvier sur toute la période se singularise par la forte proportion de naissances enregistrées (un peu de 10 % du total des naissances enregistrées).

Par contre, les mois de juin et de novembre se situent à l'opposé, avec des proportions comprises entre 6,5 % et 8 %. Au niveau des autres mois et sur toute la période, le cap de 8 % est régulièrement dépassé.

Tableau 3.4: Répartition (en %) des naissances par mois d'enregistrement selon l'année d'enregistrement

Mois	Année de déclaration de la naissance					Ensemble
	2007	2008	2009	2010	2011	
Janvier	11.4	12.2	10.4	11.9	9.0	11.0
Février	8.1	8.5	7.9	8.0	6.9	7.9
Mars	8.9	9.3	8.9	9.1	8.2	8.9
Avril	8.6	9.3	8.7	8.9	8.3	8.7
Mai	8.7	8.7	8.5	8.6	8.2	8.5
Juin	7.8	7.3	7.5	7.7	7.4	7.6
Juillet	8.0	7.9	7.6	7.3	7.7	7.7
Août	8.1	8.0	8.5	8.5	9.7	8.5
Septembre	7.9	7.5	8.6	8.2	9.3	8.3
Octobre	7.9	7.2	8.2	7.8	9.0	8.0
Novembre	6.9	6.8	7.7	6.5	8.3	7.2
Décembre	7.9	7.2	7.5	7.7	8.0	7.7
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Graphique 3.4: Evolution (en %) de naissances enregistrées par mois d'enregistrement de 2007 à 2011

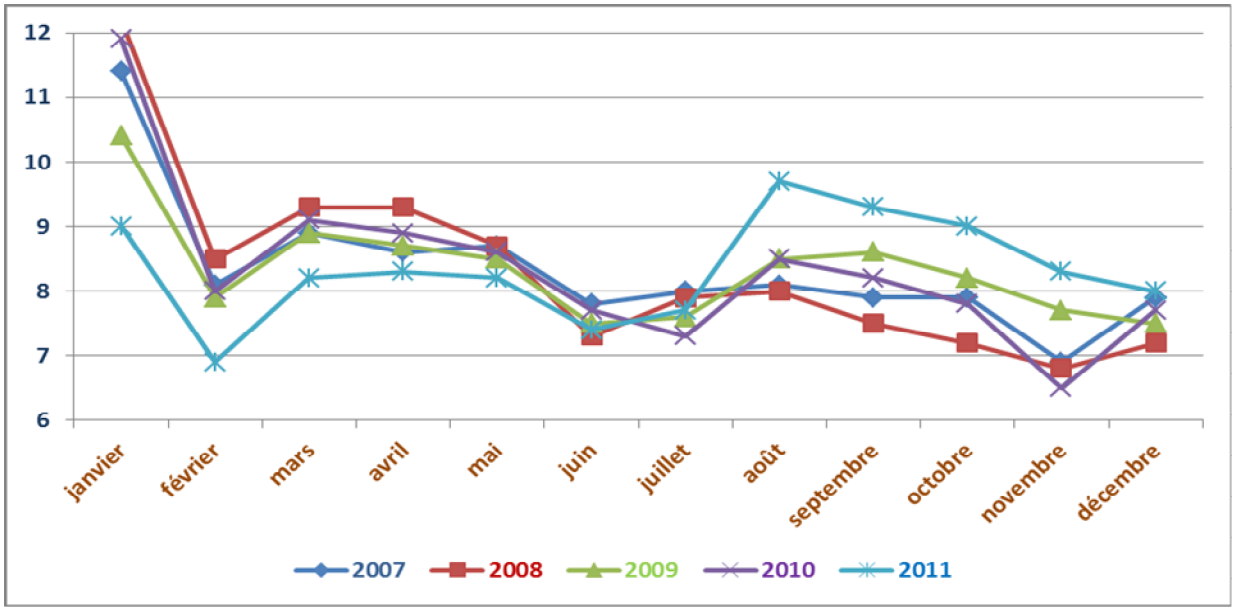

Au niveau des régions, la répartition des naissances selon le mois d'enregistrement fait ressortir des situations très éparses. La seule tendance qui se dégage est que dans presque toutes les régions (à l'exception de Niamey et d'Agadez), les plus fortes proportions de déclarations mensuelles se situent en janvier.

A Niamey, c'est en août (10 %), septembre (11,1 %) et octobre (10,6 %) qu'on reçoit le plus grand nombre d'enregistrements.

Tableau 3.5 : Répartition (en %) des naissances par mois d'enregistrement selon la région d'enregistrement en 2011

Mois	Région d'enregistrement								Ensemble
	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéri	Zinder	Niamey	
Janvier	9.3	14.0	11.0	10.4	11.2	13.3	14.0	7.9	11.0
Février	7.1	7.6	8.8	8.2	8.7	8.3	7.7	5.8	7.9
Mars	6.9	7.4	9.9	9.3	10.2	9.4	8.2	6.5	8.9
Avril	7.2	7.5	9.6	9.2	10.0	9.4	7.8	6.8	8.7
Mai	7.7	8.0	9.0	8.8	8.9	9.1	8.2	7.7	8.5
Juin	8.7	7.6	7.6	7.2	7.4	7.7	7.1	7.9	7.6
Juillet	9.5	7.1	7.3	7.7	7.7	7.2	8.0	7.9	7.7
Août	8.9	8.0	7.9	8.8	8.2	7.9	8.3	10.0	8.5
Septembre	9.4	9.0	7.4	7.9	7.2	7.5	8.0	11.1	8.3
Octobre	9.6	8.5	7.3	7.7	6.9	7.1	7.6	10.6	8.0
Novembre	8.2	7.8	6.9	7.1	6.2	6.5	7.1	9.2	7.2
Décembre	7.6	7.6	7.3	7.6	7.5	6.7	8.1	8.7	7.7
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

3.3.4 Lieu de l'accouchement

L'intérêt de disposer d'informations quantitatives sur le lieu d'accouchement de l'enfant réside dans le fait qu'il est susceptible de fournir des indications sur l'assistance ou

non de cet accouchement par un personnel qualifié ou formé à cet effet. Un enfant né dans une formation sanitaire est censé avoir bénéficié de services adéquats en matière de soins de santé de sorte qu'il est moins exposé aux complications des suites de couches. Dans le cadre de la gestion des moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des populations en matière de soins prénatals et post natals, cette information s'avère pertinente.

Le lieu d'accouchement permet aussi de savoir si certaines régions sont plus concernées par les accouchements à domicile, ce qui pourrait permettre de suggérer l'implantation de structures hospitalières. Cette information (et les croisements possibles avec d'autres variables) est un outil décisionnel pour l'aménagement du paysage de la santé, pour la gestion du maillage territorial des centres d'état civil.

Le lieu de l'accouchement permet également de fournir des indications utiles aux partenaires nationaux dans le cadre de la gestion des offres des services sur le territoire. Ainsi, la plupart des indicateurs fournis offrent la possibilité de répondre à la demande des populations en matière d'infrastructures d'enregistrement et de santé.

La variable Q8 du volet statistique relative aux naissances indique le lieu de survenance de la naissance déclarée. La naissance est survenue soit dans une formation sanitaire, soit à domicile ou ailleurs. Le tableau 4.6 indique la proportion des accouchements survenus hors formation sanitaire, à savoir à domicile ou ailleurs.

Par rapport aux années de déclaration, on note une baisse régulière des naissances hors formation sanitaire de 2007 à 2011. Ainsi, alors que plus de la moitié des accouchements ont eu lieu à domicile en 2007 et 2008 (respectivement 57 % et 55 %), cette proportion est passée à 43 % en 2011.

Cette baisse tendancielle s'observe au niveau de quasiment toutes les régions à l'exception de Niamey et de Tahoua où elles tournent respectivement autour de 15 % et 20 % sur la période.

En début de période, les autres régions se situaient à plus 50 % d'accouchements à domicile ; certaines autres comme Tahoua (81 %), Zinder (65 %), Tillabéri (64 %) et Dosso (61 %) étaient particulièrement touchées par le phénomène. En 2011, plus d'un accouchement sur deux se fait à domicile à Tillabéri (56 %) et Tahoua (54 %).

Tableau 3.6: Répartition (en %) des naissances survenues hors formation sanitaire par région et milieu de résidence selon l'année d'enregistrement

Zone de résidence	Année de déclaration de la naissance					Total
	2007	2008	2009	2010	2011	
Région de résidence						
Agadez	20.4	18.4	17.1	16.5	19.2	18.3
Diffa	51.9	48.3	53.0	51.8	36.0	48.2
Dosso	60.8	63.2	54.9	49.8	47.3	55.4
Maradi	51.4	56.7	47.8	45.4	46.7	49.9
Tahoua	80.8	70.9	66.8	55.5	54.2	66.8
Tillaberi	63.5	67.4	58.3	62.3	56.1	61.7
Zinder	65.3	63.1	52.1	66.4	47.9	58.5
Niamey	15.2	14.8	15.2	14.0	15.7	14.9
Milieu de résidence						
Niamey	15.2	14.8	15.2	14.0	15.7	14.9
Chef-lieu région	33.5	33.4	24.8	24.1	23.8	28.3
Autres Communes Urbaines	53.6	51.3	38.8	37.5	34.7	43.9
Communes rurales	78.0	77.3	70.4	65.5	61.1	70.7
Ensemble	**56.7**	**55.1**	**46.9**	**44.6**	**42.7**	**49.4**

En ce qui concerne le milieu de résidence (zones urbaines et zones rurales), la tendance est à la baisse sur la période au niveau de chaque secteur, même si le niveau est encore élevé en milieu rural.

Dans la Capitale (Niamey), la proportion des accouchements à domicile tourne autour de 15 %, ce qui est relativement élevé au regard de son rang de Capitale politique et économique du pays, donc disposant sûrement d'une meilleure dotation en infrastructures sanitaires.

Plus on s'éloigne de la Capitale, plus la proportion augmente. On passe alors de 28 % au niveau des Chefs-lieux de région à 44 % dans les Communes urbaines avant d'atteindre 71 % au niveau des Communes rurales (ensemble période).

Pour ce qui est des tendances sur les cinq années, les écarts entre le début et la fin de la période sont pour les Autres Communes urbaines (19 points), Communes rurales (17 points) et les Chefs-lieux (10 points).

Graphique 3.5: Evolution des naissances survenues hors formation sanitaire selon le milieu de résidence de la mère et l'année d'enregistrement (2007 - 2011)

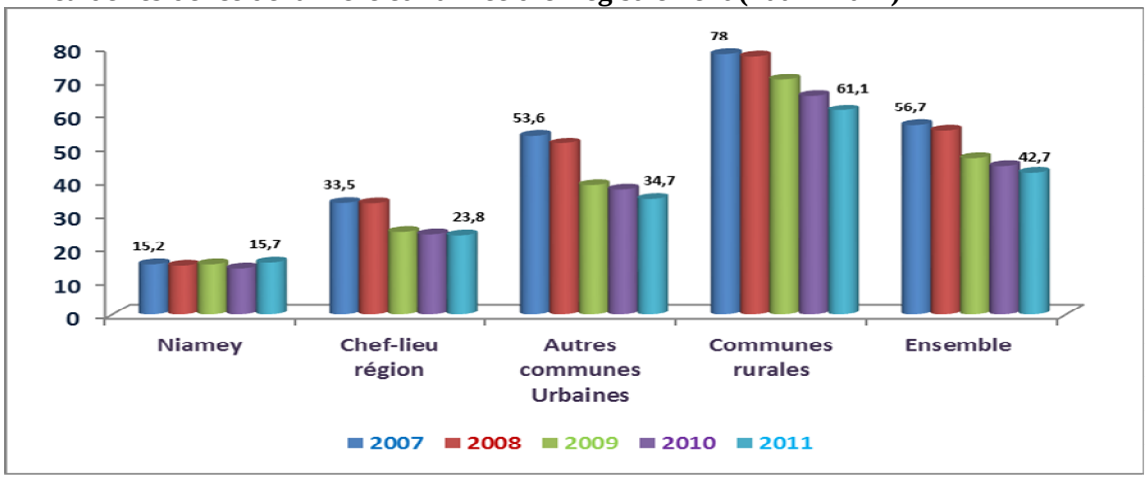

Les croisements avec les variables sociodémographiques du profil des parents permettent de distinguer les variables explicatives sur le choix du lieu de l'accouchement.

Selon la catégorie professionnelle de la mère, on relève que c'est dans la catégorie des travailleurs du secteur de l'agriculture (57 %), les inactifs (ménagères, retraitées,…) (44 %) et les manœuvres non qualifiés (30 %) que la proportion des accouchements à domicile est élevée en 2011.

Tableau 3.7: Répartition (en %) des naissances survenues hors formation sanitaire par catégorie professionnelle et niveau d'instruction selon l'année d'enregistrement.

Caractéristiques socio-démographiques de la mère	Année de déclaration				
	2007	2008	2009	2010	2011
Catégories professionnelle de la mère					
Cadres dirigeants administrateurs magistrats	0.3	23.5	4.0	4.8	3.7
Spécialistes des professions scientifiques techniques et libérales	11.4	11.7	9.3	10.8	10.0
Personnels de professions scientifiques et techniques	7.6	8.3	5.2	6.8	8.3
Employés	1.9	9.8	1.0	4.1	7.5
Travailleurs des services et vendeurs	19.1	18.5	12.0	12.0	15.6
Travailleurs de l'agriculture pêches chasse et assimilés	80.0	77.2	64.2	65.7	57.1
Arts et métiers et assimilés	12.6	10.1	7.7	8.2	9.3
Conducteurs d'installations, de machines et monteurs	0.0	33.3	0.0	9.1	10.0

Manœuvres et personnels non qualifiés	30.0	21.1	21.8	16.0	29.8
Militaires et assimilés	15.0	6.7	8.3	14.3	16.7
Inactifs (ménagère, retraitée, étudiante/élève)	58.2	56.6	48.6	46.1	44.2
Niveau d'instruction de la mère					
Aucun niveau	66.2	65.0	56.1	52.1	50.6
Alphabétisé (Coranique)	38.1	36.8	31.7	31.8	28.7
Primaire	28.1	26.6	23.9	24.5	22.1
Secondaire	14.0	12.8	14.1	17.0	13.5
Supérieur	6.6	7.3	16.6	26.4	18.7
Professionnel	54.3	54.1	53.2	51.8	53.0
Ensemble	**56.6**	**55.1**	**47.0**	**44.6**	**42.9**

En ce qui concerne le niveau d'instruction, les accouchements à domicile sont plus fréquents parmi les femmes sans aucun niveau que chez les femmes de niveau supérieur. A savoir que la proportion des accouchements à domicile baisse quand le niveau d'instruction augmente.

Au sein de chaque niveau, on note que la proportion des accouchements baisse au fil des années (de 2007 à 2011) parmi les femmes n'ayant aucun niveau, alphabétisées et de niveau primaire, tandis que la tendance inverse est observée pour celles de niveau supérieur (plus marquée) et dans une certaine mesure de niveau secondaire.

Graphique 3.6 : Evolution de la proportion des accouchements à domicile par niveau d'instruction selon l'année

3.3.5 Type de naissance

Les volets statistiques (naissances) recueillent des informations concernant le type de naissance (simple, double, triple…). Les statistiques concernant la répartition des naissances multiples permettent de la fréquence de survenance de ces types de naissance.

Ces informations sont utiles aux décideurs devant identifier des actions à mener pour une meilleure prise en charge adéquate des accouchements à naissances multiples qui constitue le gage d'une amélioration du pronostic fœto-maternel souvent compromis au cours de ce type d'accouchement.

Les données relatives aux naissances multiples tendent à montrer qu'il s'agit d'un phénomène marginal au regard des proportions relativement faibles (autour de 2 %).

On note cependant qu'il y a des régions qui sont plus concentrées que d'autres. Celles de Diffa et Maradi ont en moyenne sur la période de 1,6 naissance multiple.

C'est la Ville de Niamey qui présente une moyenne de l'ordre de 3 naissances de ce type. La moyenne de 2 est observée au niveau des autres régions.

En ce qui concerne le milieu de résidence de la mère, il revient que le phénomène est moins marqué dans les chefs-lieux de régions avec en moyenne 1,7 naissances multiples.

Le cas des autres mères résidant dans d'autres pays retient également l'attention. On enregistre parmi elles des proportions de naissances multiples de l'ordre de 4 % ; ce qui en la matière sont très élevées.

Tableau 3.8: Répartition (en %) des naissances multiples (deux et plus) par région de résidence et domicile de la mère selon l'année d'enregistrement.

Zones de résidence	Année de déclaration de la naissance					Ensemble
	2007	2008	2009	2010	2011	
Région de résidence						
Agadez	1.8	1.5	2.4	2.2	2.3	2.1
Diffa	1.3	1.1	2.8	1.7	1.0	1.6
Dosso	2.1	1.7	2.6	2.2	2.0	2.1
Maradi	1.5	1.2	1.5	1.9	1.9	1.6
Tahoua	1.8	1.4	1.9	2.1	2.2	1.9
Tillabéri	1.9	1.7	2.9	2.3	2.4	2.2
Zinder	1.5	1.4	2.5	1.5	2.0	1.8
Niamey	2.6	2.8	3.0	3.0	3.1	2.9
Milieu de résidence de la mère						
Niamey	2.6	2.8	3.0	3.0	3.1	2.9
Chef-lieu région	1.5	1.2	2.1	2.0	1.7	1.7
Autres communes Urbaines	1.9	1.6	2.5	2.1	2.4	2.1
Communes rurales	1.9	1.6	2.2	2.2	2.1	2.0
Autres pays	5.3	2.9	6.4	2.7	3.1	4.1
Ensemble	**1.9**	**1.7**	**2.4**	**2.3**	**2.2**	**2.1**

La mise en relation de la gémellité avec la parité des femmes montre que les deux situations sont intimement liées. Il est évident que ce sont les femmes qui ont connu de multiples grossesses qui ont plus de chances de réaliser des accouchements à naissances multiples.

Le graphique ci-dessous indique clairement que plus la parité atteinte est élevée, plus la proportion des naissances multiples est parallèlement élevée.

Graphique 3.7 : Proportion des naissances multiples et parité des femmes

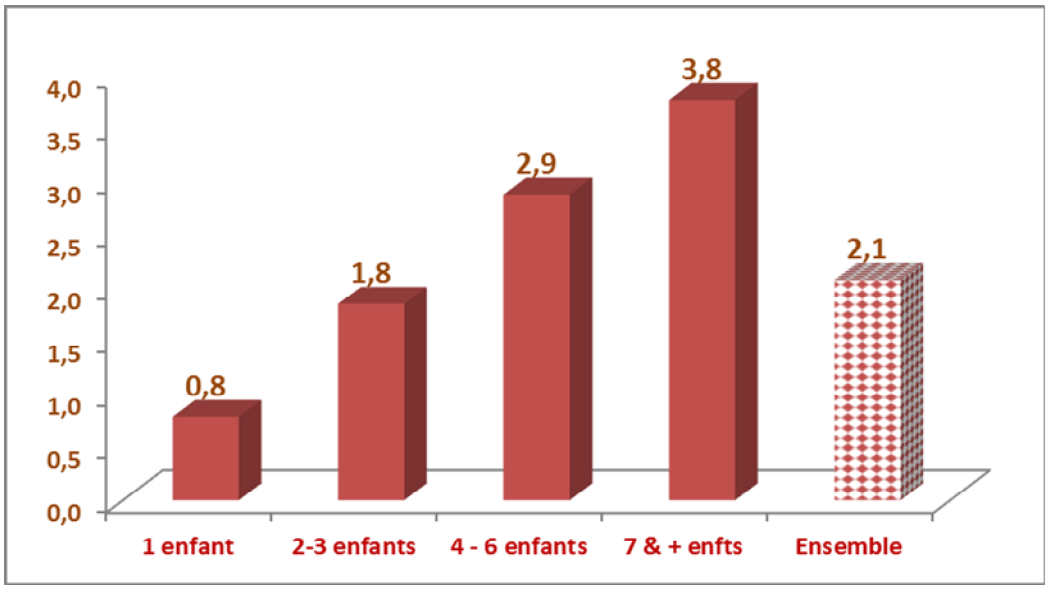

3.4 Caractéristiques sociodémographiques des parents

Elles revêtent le même intérêt que les caractéristiques des naissances. Ici, on s'intéresse à la résidence habituelle, l'âge, la nationalité, le niveau d'instruction, la profession et l'état matrimonial des parents.

3.4.1 Lieu de résidence habituelle des parents

Le lieu de résidence habituelle des parents permet de mettre en avant différentes réalités. Le croisement entre le lieu de résidence du père et celui de la mère permet de voir pour chaque année si les parents vivent dans la même commune.

Le lieu de résidence habituelle des parents a révélé plusieurs réalités. En croisant la résidence habituelle de la mère avec la commune d'enregistrement de la naissance, on a pu distinguer les naissances enregistrées dans chaque commune, les naissances dont les mères sont résidentes, les mères dont les naissances sont enregistrées et qui résident à la fois dans la commune, les naissances enregistrées dans la commune mais dont les mères résident dans une autre commune.

Dans l'ensemble, la quasi-totalité des naissances enregistrées dans les centres d'enregistrement résident dans le ressort territorial des régions. On note en effet que seulement 1 % des naissances enregistrées sont non résidentes et ce sur toute la période 2007-2011.

Le seul fait à relever est la situation de Niamey qui enregistre la plus 'forte' proportion de naissances enregistrées non résidentes (de 2,5 à 3,7 %) au cours de la période. Cela peut s'expliquer par le fait que la Capitale regorge de structures sanitaires plus aptes à tout type d'accouchement. Les femmes y viennent pour bénéficier de ces commodités ou en cas de complications.

Tableau 3.9: Situation de résidence et d'enregistrement des naissances par région de résidence de la mère de 2007 à 2011.

Région de résidence de la mère	Naissances résidentes (1)	Naissances enregistrées (2)	Naissances enregistrées résidentes (3)	Naissances enregistrées non résidentes (2) - (3)=(4)	% naissances enregistrées non résidentes (4)/(2)	2007	2008	2009	2010	2011
Agadez	40106	39909	39623	286	0,7	0,8	1,0	0,6	0,5	0,7
Diffa	16223	16111	16012	99	0,6	1,1	0,2	0,6	0,4	0,7
Dosso	153096	154625	152093	2532	1,6	1,3	1,4	2,0	1,8	1,7
Maradi	171732	171956	171178	778	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,4
Tahoua	194934	195019	194239	780	0,4	0,3	0,4	0,5	0,5	0,4
Tillabéri	126257	123412	122391	1021	0,8	1,2	0,9	0,6	0,6	0,8
Zinder	117017	117094	116526	568	0,5	0,7	0,4	0,5	0,3	0,5
Niamey	164068	167953	162798	5155	3,1	3,3	3,7	2,5	2,9	2,9
Total	986088	986088	974860	11219	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,1

3.4.2 Ages des parents à la naissance de l'enfant

L'âge des parents à la naissance de leur enfant invoque à priori des considérations purement d'ordre démographique. Il donne en effet une indication sur le calendrier des naissances et donc permet de savoir si les naissances interviennent précocement ou tardivement voire dans la fourchette préconisée (20-35 ans) en ce qui concerne les femmes.

L'âge des parents permet de cerner une autre réalité ; c'est celle de l'écart d'âges moyens entre le père et la mère. Cet écart traduit le poids des normes culturelles dans le choix du conjoint. Un écart important suggère le mariage entre deux personnes appartenant à des générations éloignées les unes des autres et ces unions ont toutes les chances d'avoir été arrangées. Une autre conséquence découlant de cette situation est que la capacité de négociation de la femme est très réduite dans un tel couple ; ce qui peut avoir un impact sur la fécondité.

Le graphique indique que la plupart des femmes ont eu leur naissance enregistrée à 20-24 ans contre 30-34 ans pour les hommes. Par ailleurs, cette courbe révèle une précocité de la procréation chez les femmes. A moins de 15 ans, 0,5 % des femmes ont donné naissance à des enfants enregistrés. C'est à 15-19 ans que quasiment la même proportion (0,6 %) est observée au niveau des hommes.

L'autre fait notable est que toutes les naissances enregistrées ont presque toutes leurs mères en âge de procréation (11-49 ans).

Graphique 3.8 : L'âge des parents à la naissance de leurs enfants pour l'ensemble de la période 2007-2011

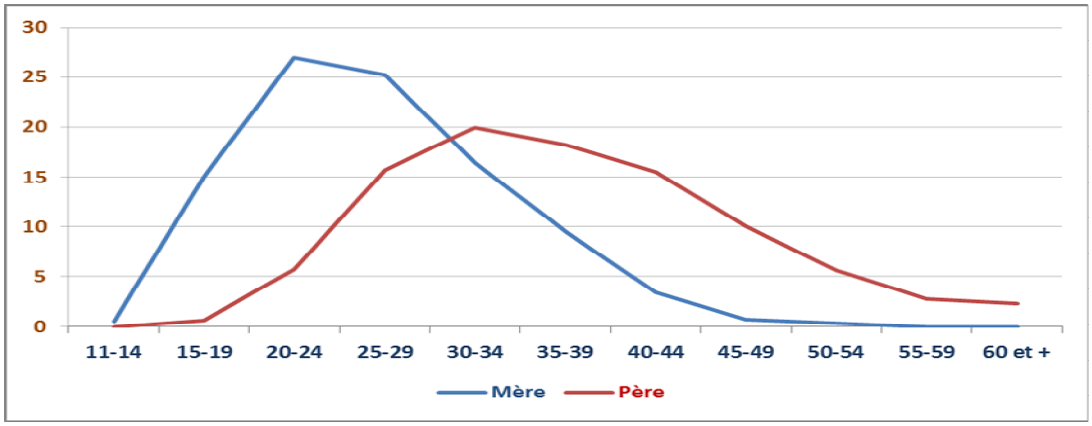

L'âge moyen à la naissance que nous explorons ici a plutôt le mérite d'indiquer l'écart d'âge entre les parents des enfants déclarés. Il prouve que les femmes entrent plus tôt en mariage que les hommes.

La détermination de l'âge moyen à la naissance de l'enfant des mères dont l'âge est compris entre 11 et 49 ans, c'est-à-dire l'âge des femmes en âge de procréer, et les hommes (15 ans et plus), montre que pour l'ensemble, celui des mères tourne autour de 26,4 ans contre 37 ans pour les pères; soit un écart d'âge moyen de 10,6 ans.

Une évolution à peine perceptible dans le temps apparaît à travers les résultats du tableau 4.12. Ainsi, dans l'ensemble, les écarts constatés passent de 10,9 à 10,5, soit une baisse de 0,5 ans sur 5 ans. Au plan régional, c'est au niveau d'Agadez et Tahoua qu'une baisse graduelle mais d'infime intensité est observée (respectivement -0,6 et -0,4 an).

Quant à l'ampleur du phénomène, on relève que Agadez enregistre les écarts d'âges moyens les plus élevés entre parents (autour de 12,1 ans) pour l'ensemble de la période et suivie de Diffa (11,5) et Tahoua (11,3).

La région de Dosso est celle où les écarts d'âge entre parents sont les plus réduits, environ 9,6 ans sur la période.

Tableau 3.12: âges moyens et écart d'âge des parents par région de résidence selon l'année d'enregistrement

Région	2007			2008			2009			2010			2011		
	Père	Mère	Ecart	Père	Mère	Ecart	Père	Mère	Ecart	Père	Mère	Ecart	Père	Mère	Ecart
Agadez	38,8	26,5	12,3	38,3	26,1	12,2	38,6	26,4	12,2	38,3	26,3	11,9	38,0	26,3	11,7
Diffa	37,5	26,1	11,4	37,7	26,1	11,6	37,7	26,1	11,6	37,6	26,4	11,1	37,7	26,1	11,7
Dosso	35,9	26,2	9,7	36,1	26,2	9,9	35,9	26,3	9,6	35,7	26,2	9,5	35,8	26,4	9,4
Maradi	36,7	26,0	10,8	36,7	25,9	10,7	37,0	26,2	10,8	37,0	26,1	10,9	36,8	26,2	10,6
Tahoua	37,7	26,1	11,5	37,7	26,2	11,4	37,7	26,4	11,3	37,3	26,1	11,2	37,2	26,0	11,1
Tillaberi	37,1	26,5	10,6	37,2	26,4	10,8	36,8	26,3	10,5	36,8	26,4	10,4	36,7	26,3	10,4
Zinder	36,9	25,9	10,9	36,8	25,8	11,0	36,6	25,9	10,7	36,1	25,6	10,4	36,9	26,4	10,6
Niamey	38,3	27,2	11,1	38,0	27,0	11,1	37,8	27,0	10,8	37,6	27,0	10,6	37,6	27,2	10,5
Ensemble	**37,2**	**26,3**	**10,9**	**37,1**	**26,3**	**10,9**	**37,1**	**26,4**	**10,7**	**36,9**	**26,3**	**10,6**	**36,9**	**26,4**	**10,5**

Mis en relation avec le niveau d'instruction des parents qui est une caractéristique susceptible de traduire des différences entre les catégories de personnes appartenant à ces niveaux, il ressort que les écarts entre niveaux ne sont pas nets. Il existe cependant une nuance perceptible entre les parents de niveau supérieur (moins de 10 ans) et les autres niveaux qui sont au-delà de cette valeur.

Si pour les parents de niveaux 'aucun', 'alphabétisé/coranique' et 'primaire', une baisse des écarts dans le temps est constatée, ce n'est pas le cas des ceux de niveau secondaire et supérieur où pour le premier, on note une stagnation et pour le deuxième une hausse de 0,9 an sur les cinq années de la collecte.

Tableau 3.13: âges moyens et écart d'âge des parents par d'instruction selon l'année d'enregistrement

Niveau d'instruction	2007			2008			2009			2010			2011		
	Père	Mère	Ecart	Père	Mère	Ecart	Père	Mère	Ecart	Père	Mère	Ecart	Père	Mère	Ecart
Aucun	37,2	26,3	10,9	37,1	26,3	10,8	37,0	26,3	10,7	36,8	26,2	10,6	36,8	26,3	10,5
Alphabétisé/ coranique	37,2	25,7	11,5	37,4	25,8	11,6	37,0	25,8	11,2	36,6	25,6	11,0	37,2	26,1	11,0
Primaire	37,0	25,9	11,1	36,7	25,7	11,0	37,0	26,1	10,9	37,2	26,3	10,8	37,2	26,4	10,7
Secondaire	37,1	26,8	10,3	36,9	26,6	10,4	36,9	26,7	10,3	37,2	27,1	10,2	36,9	26,7	10,2
Supérieur	38,5	30,0	8,5	38,8	30,2	8,6	39,3	30,0	9,3	39,7	30,2	9,5	39,3	29,9	9,4
Ensemble	**37,2**	**26,3**	**10,9**	**37,1**	**26,3**	**10,9**	**37,1**	**26,4**	**10,7**	**36,9**	**26,3**	**10,6**	**36,9**	**26,4**	**10,5**

3.4.3 Nationalité

Les actes d'état civil renseignent la nationalité déclarée des parents. Il est possible d'identifier si la nationalité est un facteur ou non d'enregistrement des naissances. Cette variable peut être croisée avec les autres variables (type d'acte, lieu d'accouchement, niveau d'instruction…).

On relève un poids très écrasant des nationaux parmi les personnes enregistrées à l'état civil (autour de 99 %). Seule la Capitale Niamey compte une proportion relativement importante de naissances enregistrées d'origine étrangère avec des valeurs fluctuant entre 1,9 % et 4,2 %.

Tableau 3.14 : répartition (%) des naissances par région d'enregistrement selon l'année d'enregistrement et la nationalité du père

	2007			2008			2009			2010			2011		
Région	Niger	CEDEAO	Autre	Niger	CEDEAO	Autre	Niger	CEDEAO	Autre	Niger	CEDEAO	Autre	Niger	CEDEAO	Autre
Agadez	98.6	0.4	1.0	99.3	0.2	0.5	99.4	0.3	0.3	99.7	0.1	0.3	99.2	0.2	0.6
Diffa	99.8	0.1	0.2	99.9	0.0	0.1	99.6	0.1	0.4	99.5	0.0	0.5	99.7	0.2	0.1
Dosso	99.6	0.1	0.3	99.6	0.1	0.3	99.4	0.3	0.3	99.3	0.3	0.4	99.6	0.2	0.2
Maradi	99.5	0.2	0.3	99.6	0.2	0.2	99.6	0.2	0.2	99.3	0.4	0.3	99.5	0.2	0.3
Tahoua	99.6	0.1	0.4	99.7	0.1	0.2	99.6	0.1	0.3	99.1	0.1	0.9	99.4	0.1	0.5
Tillaberi	99.2	0.5	0.3	99.4	0.4	0.2	99.4	0.3	0.2	99.3	0.4	0.3	99.4	0.3	0.3
Zinder	99.6	0.2	0.2	99.7	0.1	0.2	99.8	0.1	0.1	99.8	0.1	0.1	99.6	0.1	0.2
Niamey	95.3	4.2	0.5	96.7	2.9	0.3	96.3	3.0	0.7	96.7	2.7	0.7	97.8	1.9	0.3
Ensemble	98,9	0,7	0,4	99,2	0,6	0,3	99,0	0,7	0,3	98,8	0,7	0,5	99,2	0,5	0,3

3.4.4 Niveau d'instruction

Le niveau d'instruction est l'une des variables du profil des déclarants qui explique le plus les comportements des parents en matière d'enregistrement des naissances à l'état civil. Les enquêtes déjà effectuées au Niger montrent que plus le niveau d'instruction est élevé, plus les individus enregistrent. Il s'agit donc d'un indicateur utile pour la sensibilisation.

Une distribution des naissances selon le niveau d'instruction des parents indiquent sur la base des informations collectées, la disparité de genre en matière d'éducation. La proportion des personnes ne sachant ni lire ni écrire représentent plus de 70 % des mères contre un peu plus de la moitié (autour de 57 %) pour les pères.

Pour celles qui sont alphabétisées et ayant atteint un niveau quelconque, la discrimination est partout perceptible à l'égard des femmes. Et aucune tendance ne semble se dégager en termes d'amélioration sur la période. La note de satisfaction procède du doublement de la proportion des femmes qui atteignent le niveau supérieur entre 2007 et 2010.

Tableau 3.15: Répartition (%) des naissances par niveau d'instruction des parents selon l'année d'enregistrement

Niveau d'instruction	2007		2008		2009		2010		2011	
	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère	Père	Mère
Aucun niveau	57,3	75,6	57,9	75,3	56,3	72,1	57,2	71,3	57,2	72,7
Alphabétisé / Coranique	17,7	8,0	16,9	7,7	16,3	9,1	16,1	10,4	15,7	10,2
Primaire	11,8	8,8	11,8	8,9	12,4	9,6	11,8	9,3	12,4	9,2
Secondaire	10,0	6,7	10,1	7,1	11,0	7,8	10,9	7,3	10,8	7,4
Supérieur	3,2	0,8	3,3	0,9	3,9	1,4	4,0	1,7	3,8	1,3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

3.4.5 Profession

Les informations recueillies dans les volets statistiques prennent en compte la profession des parents. A travers l'exploitation des données et pour le besoin de l'analyse statistique, les professions sont codées (nomenclatures de profession) et regrouper en catégories.

L'intérêt est de pouvoir identifier la structure et l'évolution des catégories socioprofessionnelles de la population déclarante (cadre supérieur, artisan, employé…) et de croiser ces informations avec les données sociodémographiques. Ces informations statistiques permettent de répondre à certaines questions : « Est-ce qu'un artisan ou un cadre supérieur réagit de la même façon face à l'enregistrement des naissances à l'état civil ? »; « Est-ce que la catégorie professionnelle est un facteur explicatif des comportements des parents en matière d'enregistrement des naissances à l'état civil ? »

La profession des parents reliée aux informations sociodémographiques permet donc d'identifier l'évolution des comportements selon certaines variables contextuelles.

L'analyse sur la profession est faite en fonction de celle du père pour tenir compte du fait que c'est en général le père qui déclare la naissance. Ici, il s'agit de la répartition des naissances selon cette profession ; et non d'affirmer que telle catégorie de profession déclare mieux que l'autre.

Ainsi, note-t-on que c'est la catégorie du secteur primaire (agriculture) qui est la mieux représentée parmi les parents ayant déclaré (plus de la moitié du total, autour de 54 %). Suit de très loin la catégorie des travailleurs des services et vendeurs (autour de 16 %). Toutes les autres catégories représentent moins de 10 %.

Tableau 3.16: répartition (%) des naissances par catégorie professionnelle du père selon l'année d'enregistrement

Catégorie professionnelle du père	Année de déclaration					Ensemble
	2007	2008	2009	2010	2011	
Cadres dirigeants administrateurs magistrats	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Spécialistes des professions scientifiques techniques et libérales	6,2	6,5	7,3	7,3	6,7	6,8
Personnels de professions scientifiques et techniques	1,4	1,4	1,4	1,4	1,3	1,4
Employés	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3
Travailleurs des services et vendeurs	15,3	15,2	16,6	16,5	18,9	16,5
Travailleurs de l'agriculture pêches chasse et assimilés	56,3	56,0	51,9	51,6	53,4	53,9
Arts et métiers et assimilés	6,7	6,7	7,5	7,4	7,0	7,1
Conducteurs d'installations, de machines et monteurs	4,8	4,7	5,3	5,3	5,3	5,1
Manœuvres et personnels non qualifiés	4,6	4,7	5,3	5,5	2,9	4,6
Militaires et assimilés	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Inactifs	0,7	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5
Indéterminés	2,5	2,7	2,7	2,9	2,5	2,7
Total	100	100	100	100	100	100

3.4.6 Situation matrimoniale

En ce qui concerne la situation matrimoniale, si à priori, on cherche à déterminer son lien avec l'enregistrement à l'état civil, une répartition des naissances selon cette variable permet de déceler une réalité sociologique relative au mariage.

On note en effet que quasiment pour toutes les naissances enregistrées et notifiées à la Statistique, la presque totalité des mères se trouvent dans les liens du mariage (99 %).

Aucune région n'échappe à cette règle à l'exception d'Agadez et Niamey où dans une très faible mesure (2 %), les femmes sont en situation de célibat. L'impact de la religion (Islam) est ici probant. Elle encourage en effet fortement la procréation seulement dans le cadre du mariage.

On peut noter également que le taux de divorce est très infime (0,1 %) et le veuvage quasiment inexistant. Cela peut s'expliquer par au moins deux phénomènes : le poids de la religion et le fait que les femmes concernées ont quasiment toutes moins de 50 ans. C'est en général aux âges avancés (60 ans et plus) qu'on enregistre un grand nombre de veuves.

Tableau 3.17: répartition (%) des naissances par région de résidence de la mère sur l'ensemble de la période 2007-2011 selon sa situation matrimoniale

Région résidence de la mère	Situation matrimoniale de la mère				Total
	Célibataire	Mariée	Divorcée	Veuve	
Agadez	2,1	97,6	0,2	0,0	100,0
Diffa	1,2	98,7	0,2	0,0	100,0
Dosso	0,3	99,6	0,1	0,0	100,0
Maradi	0,2	99,7	0,2	0,0	100,0
Tahoua	0,4	99,5	0,2	0,0	100,0
Tillaberi	0,4	99,5	0,1	0,0	100,0
Zinder	0,2	99,6	0,1	0,0	100,0
Niamey	2,0	97,8	0,1	0,0	100,0
Hors Niger	0,3	99,6	0,2	0,0	100,0
Ensemble	0,7	99,2	0,1	0,0	100,0

3.5 Données sur la fécondité

Le volet statistique relatif aux naissances dispose d'un grand nombre d'informations susceptibles de permettre le calcul d'un certain nombre d'indicateurs sur la natalité et la fécondité. A défaut de pouvoir calculer des indicateurs démographiques classiques (TBN et ISF), à cause du taux de déclaration encore très bas (environ 30 %), on peut tout de même approcher la fécondité par le biais d'autres variables telles que le nombre d'enfants du père et le nombre de naissances vivantes de la mère.

3.5.1 Fécondité à partir du nombre de naissances par parent

Le questionnaire permet d'avoir une idée du nombre d'enfants du père et du nombre de naissances vivantes par mère. Ces variables approchent un indicateur comme la parité atteinte au moment de la déclaration du dernier né.

Le tableau 4.8 relatif à cet indicateur montre les femmes ayant au moins un enfant sont légèrement plus nombreuses (25,5 %) que les hommes (22,3 %) ; tandis qu'elles sont au moins deux fois moins nombreuses que les hommes à avoir déclaré 7 enfants et plus (9,6 % contre 22,4 %).

Cette dernière situation semble être le reflet de la polygamie qui est présente dans la société nigérienne.

En termes absolus, le nombre d'enfants varie de 1 à 17 pour les femmes et atteint 30 pour certains hommes.

Tableau 3.18: Répartition (%) des naissances par année d'enregistrement selon le nombre d'enfants par parent

Année	Nombre d'enfants de la mère				Nombre d'enfants du père				Total
	1 enfant	2 - 3 enfants	4 - 6 enfants	7 enfants & +	1 enfant	2 - 3 enfants	4 - 6 enfants	7 enfants & +	
2007	23.8	35.4	30.8	10.0	20.9	27.3	28.3	23.5	100.0
2008	24.2	34.9	31.1	9.8	21.4	27.0	28.3	23.3	100.0
2009	26.6	33.9	30.1	9.4	23.3	26.8	27.8	22.1	100.0
2010	27.3	34.0	29.6	9.1	23.4	28.0	27.5	21.1	100.0
2011	26.0	34.1	30.4	9.5	22.9	28.0	27.2	21.9	100.0
Ensemble	25.5	34.5	30.4	9.6	22.3	27.4	27.8	22.4	100.0

Graphique 3.9 : Répartition (en %) du nombre d'enfants par parent sur la période 2007-2011

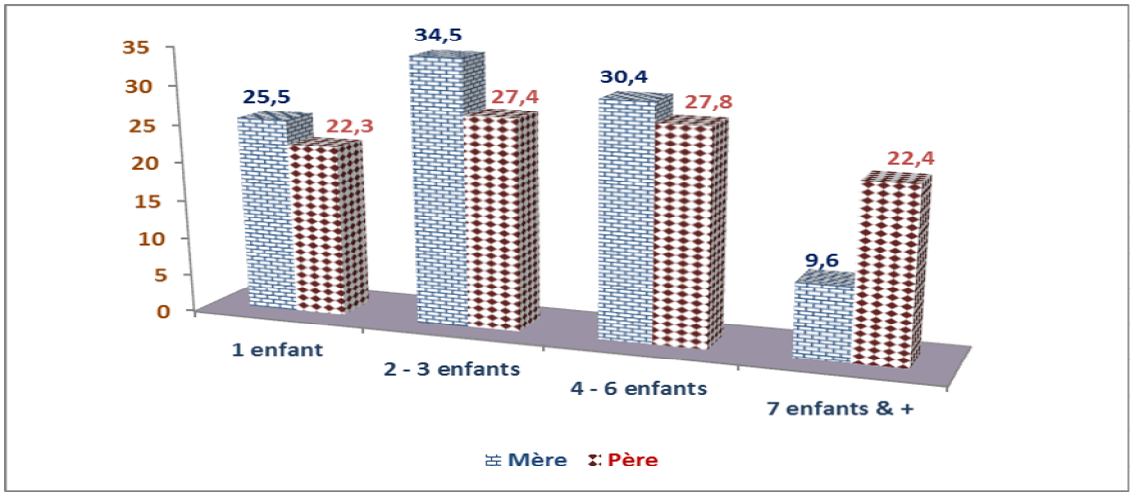

3.5.2 Parité atteinte selon certaines caractéristiques de la mère

Le nombre de naissances vivantes mis en rapport avec certaines caractéristiques socio-démographiques de la femme telles que le niveau d'instruction et le milieu de résidence permet de distinguer des catégories de femmes en fonction de leur fécondité.

Ainsi, on peut noter que les femmes de niveaux secondaire et supérieur qui ont un seul enfant (resp. 38 % et 47 % sont plus nombreuses que celles de niveau primaire (26,3 %) et sans niveau (24,5 %) ; alors qu'elles sont nettement moins nombreuses (resp. 4,1 et 3,8 %) à avoir plus de 7 enfants contre 8,5 % pour le niveau primaire et 10,2 % pour aucun niveau.

On peut facilement en déduire que le niveau d'instruction influence la fécondité des femmes. Les femmes plus instruites étant plus enclines à faire moins d'enfants que celles non instruites.

Le même type de raisonnement peut être tenu en ce qui concerne le milieu de résidence de la femme. Selon qu'elle vit dans la Capitale ou pas, le comportement procréateur n'est pas le même. Ainsi, on constate que seules les femmes résidant à Niamey ont une proportion inférieure (soit 7,5 %) à la moyenne d'ensemble pour les femmes ayant plus de sept enfants.

Le fait que les femmes des autres chefs-lieux de région (soit 11,1 % à avoir 7 enfants et plus) ne suivent pas cette tendance laisse penser que la propension à procréer reste forte au sein de la société nigérienne.

Tableau 3.20: Répartition (%) des naissances par milieu de résidence et niveau d'instruction de la mère selon le nombre de naissances vivantes en 2011

Variables	1 enfant		2-3 enfants		4-6 enfants		7 enfants & +		Total	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Niveau d'instruction de la mère										
Aucun niveau	34397	24.5	47225	33.7	44290	31.6	14225	10.2	140137	100.0
Alphabétisé (Coranique)	3684	21.0	6224	35.5	5710	32.5	1927	11.0	17545	100.0
Primaire	4666	26.3	6119	34.4	5473	30.8	1504	8.5	17762	100.0
Secondaire	5412	37.9	5225	36.6	3049	21.4	586	4.1	14272	100.0
Supérieur	1188	47.1	913	36.2	323	12.8	96	3.8	2520	100.0
Professionnel	353	69.1	81	15.9	38	7.4	39	7.6	511	100.0
Milieu de résidence de la mère										
Niamey	9001	26.8	11807	35.1	10311	30.7	2513	7.5	33632	100.0
Chef-lieu région	6694	23.8	9822	34.9	8529	30.3	3130	11.1	28175	100.0
Autres communes Urbaines	10156	25.3	13549	33.7	12252	30.5	4206	10.5	40163	100.0
Communes rurales	25346	26.5	32112	33.6	29028	30.4	9006	9.4	95492	100.0
Autres pays	204	34.6	221	37.5	139	23.6	26	4.4	590	100.0
ND	167	37.4	108	24.2	102	22.8	70	15.7	447	100.0
Ensemble	**51568**	**26.0**	**67619**	**34.1**	**60361**	**30.4**	**18951**	**9.5**	**198499**	**100.0**

3.6 Comportements de la population face à la déclaration des naissances

Cette section se propose de cerner les attitudes de la population à l'égard de l'enregistrement des naissances. Il s'agit de mettre en exergue certaines réalités liées au côté demande si tant est que l'offre est disponible.

Le comportement en matière d'enregistrement des naissances se jauge alors à travers le respect des dispositions légales en ce qui concerne le délai requis pour enregistrer la naissance.

3.6.1 Année de naissance et année d'enregistrement

Le croisement de ces deux variables met en exergue le problème de la déclaration tardive à longue durée (plus de l'année). Quand les naissances ne sont pas déclarées dans la même année, au-delà du non respect du délai légal, cela pose en plus, un problème d'ordre strictement technique. A savoir qu'il peut introduire un biais dans le calcul des indicateurs de fécondité et le taux de couverture dont la période de référence pour le calcul est en général l'année. Et si le technicien lui-même ne prête pas attention, ces indicateurs peuvent elle être entachés d'erreurs d'imprécision.

Les résultats du tableau 4.21 indiquent que les naissances déclarées postérieurement à l'année de survenance pour certaines années, notamment 2007 et 2008, s'élèvent à plus de 10 % (respectivement 10,3 et 9,4 %). Pour les autres années, ces proportions sont assez contenues, en deçà du dixième.

Tableau 3.21: répartition (en %) des naissances par année de naissance selon l'année de déclaration

Année de naissance	Année de déclaration de la naissance									
	2007		2008		2009		2010		2011	
	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Avant 2007	21107	10,3	20093	9,4	1907	1,0	1052	0,6	171	0,1
2007	183875	89,7	8577	4,0	2864	1,5	4198	2,3	2359	1,2
2008	0	0,0	185879	86,6	5512	2,9	4220	2,3	2585	1,3
2009	0	0,0	0	0,0	178754	94,6	6531	3,6	2166	1,1
2010	0	0,0	0	0,0	0	0,0	165192	91,2	3683	1,9
2011	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	187535	94,5
Total	204982	100	214549	100	189037	100	181193	100	198499	100

3.6.2 Délai de déclaration

Aussi bien au Niger que dans tous les autres pays du monde, la déclaration des naissances relève d'une obligation légale. Cependant chaque législation reste autonome quant à la détermination du délai légal maximum de déclaration.

En ce qui concerne le Niger, le délai de déclaration varie selon le type de centre. Dans les centres auxiliaires des formations sanitaires, les naissances sont immédiatement reçues et consignées dans les cahiers de déclaration.

Au niveau des centres auxiliaires du village ou de la tribu, la déclaration est reçue dans un délai de **30 jours** à compter de la date de la naissance. Il en est de même pour les centres secondaires. Cependant dans les centres principaux, les naissances survenues à domicile sont enregistrées dans un délai de 3 jours ou exceptionnellement dans un délai de 10 jours.

L'analyse des données s'appuie plus ou moins sur ce 'découpage légal' pour déterminer si la loi est respectée dans l'esprit et la lettre.

On note ainsi qu'une proportion non négligeable des déclarations (entre 10 et 20 %) se font en dehors du délai légal de déclaration. Les personnes concernées feront alors une demande de jugement déclaratif plutôt qu'un acte de naissance selon les termes de la réforme de 1985.

Sur le période 2007-2011, la proportion des naissances déclarées hors délai a connu une évolution en dents de scie, avec un minimum (10,1 %) en 2010 et un maximum (16,6 %) en 2008. Cependant une courbe de tendance indiquerait une baisse de cette proportion dans le temps.

Tableau 3.23: Répartition (en %) des naissances par année d'enregistrement selon le délai de déclaration

Année Déclaration	Délais										Total	
	0 - 1 jour		2 - 10 jours		11 - 30 jours		31 jours & +		ND			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
2007	70649	34,5	59721	29,1	33728	16,5	27557	13,4	13374	6,5	205029	100,0
2008	71518	33,3	59462	27,7	33809	15,8	32685	15,2	17110	8,0	214584	100,0
2009	70731	37,4	57616	30,5	31603	16,7	21769	11,5	7326	3,9	189045	100,0
2010	68119	37,6	52316	28,9	27797	15,3	23749	13,1	9214	5,1	181195	100,0
2011	71424	36,0	69132	34,8	30817	15,5	19228	9,7	7898	4,0	198499	100,0
Total	352441	35,7	298247	30,2	157754	16,0	124988	12,6	54922	5,6	988352	100,0

Graphique 3.10 : Evolution (en %) des naissances enregistrées hors délai de 2007 à 2011

En envisageant l'analyse du phénomène de la non déclaration dans le délai selon la résidence des parents, il faut a priori distinguer le délai applicable à la région de résidence (30 jours) de celui applicable au milieu de résidence qui élucide plus ou moins explicitement les différents types de centre de déclaration.

Au niveau des régions, celles qui ont des proportions de déclaration hors délai qui se situent au-delà de la moyenne nationale (10 %) sont Tillabéri (13,4 %), Diffa (12,7 %), Zinder (11,5 %) et Dosso (11,2 %). Les trois autres régions que sont Tahoua (7,5 %), Maradi (9,3 %), et Agadez (9,8 %) se situent en deçà.

Tableau 3.24: répartition (%) des naissances par région et milieu de résidence du père selon le délai de déclaration en 2011

Caractéristiques	Délai de déclaration en jours				
	0 - 1 jour	2 - 10 jours	11 - 30 jours	31 jours & +	Total
Région de résidence du père					
Agadez	69,8	17,6	2,8	9,8	100
Diffa	36,0	39,4	11,9	12,7	100
Dosso	26,9	42,2	19,8	11,2	100
Maradi	33,2	37,6	19,8	9,3	100
Tahoua	27,0	47,4	18,2	7,5	100
Tillabéri	24,7	36,3	25,6	13,4	100
Zinder	24,4	44,0	20,1	11,5	100
Niamey	72,2	16,3	2,0	9,6	100
Milieu de résidence du père					
Niamey	72,2	16,3	2,0	9,6	100
Chef-lieu de région	48,7	34,6	5,8	10,9	100
Autres Communes Urbaines	48,2	32,8	11,7	7,3	100
Communes Rurales	18,7	44,7	25,6	11,1	100
Autres pays	41,6	50,0	4,4	4,1	100
Ensemble	**37,5**	**36,3**	**16,2**	**10,1**	**100**

Les résidents de la Capitale Niamey, des chefs-lieux de région et des autres communes en tant que sièges des centres principaux ont 10 jours pour faire la déclaration de la naissance.

Sur cette base, on relève que les naissances hors délai sont proportionnellement plus élevées au niveau des 'autres communes urbaines' avec 19 % que dans les 'chefs-lieux' (17 %) et Niamey (12,1 %).

Les communes rurales qui sont régis par le délai applicable de 30 jours enregistrent un taux de hors déclaration similaire à la moyenne nationale (10,1 %).

En s'intéressant aux 'déclarations rapides' ; c'est-à-dire intervenues dans les deux premiers jours de la naissance, on se rend compte que c'est dans la Capitale Niamey (72 %) et dans la région d'Agadez (70 %) que les populations sont plus promptes à déclarer les naissances.

Graphique 3.11 : Evolution des naissances enregistrées hors délai par région de déclaration sur la période 2007-2011

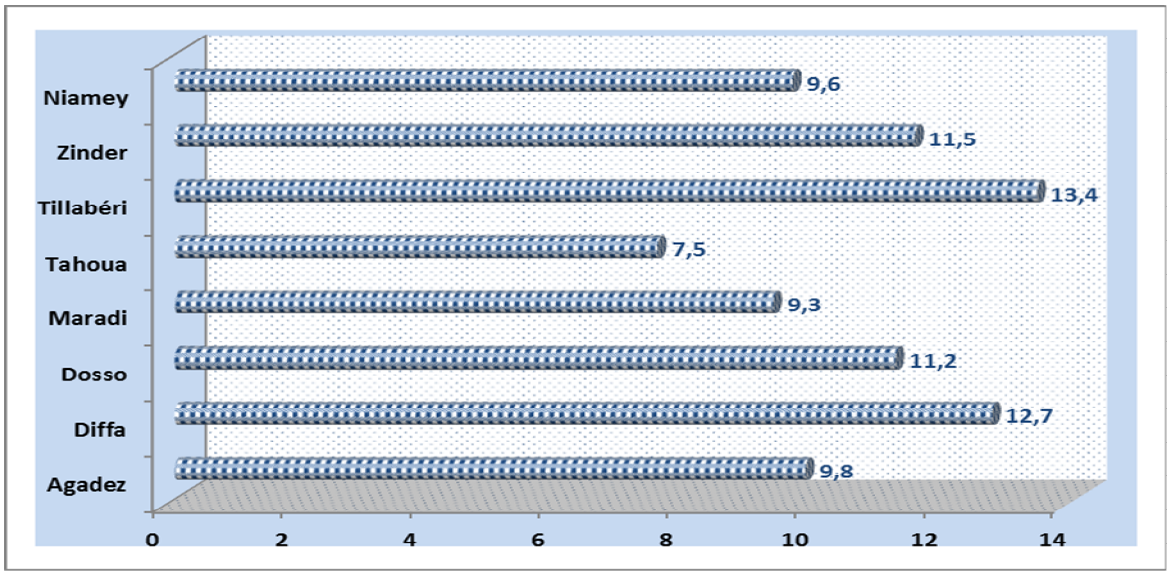

La mise en relation entre le délai de déclaration et les caractéristiques des parents telles que le niveau d'instruction et la catégorie professionnelle indique clairement que plus le père est instruit moins il est enclin à faire des déclarations hors délai. On passe ainsi de 12,1 % de naissances déclarées hors délai chez les sans niveau à 5,6 % chez les pères ayant le niveau supérieur. Le même type de corrélation existe entre la déclaration rapide (0-1 jour) et le niveau d'instruction des parents. Près des deux tiers (64 %) des parents de niveau supérieur déclarent dans ce délai contre un peu plus du quart des parents sans aucun niveau.

En ce qui concerne la catégorie socio-professionnelle, on note qu'en général, les parents de profession intellectuelle déclarent plus dans le délai que par exemple les travailleurs du secteur agricole (10,8 %) et les manœuvres et personnels non qualifiés (14,6 %). Et ces derniers sont les moins promptes à déclarer dans les deux premiers jours de la naissance.

Tableau 3.25: répartition (%) des naissances par niveau d'instruction et catégorie professionnelle du père selon le délai de déclaration en 2011

Variable	Délai de déclaration de la naissance				
	0 - 1 jour	2 - 10 jours	11 - 30 jours	31 jours & +	Total
Niveau d'instruction du père					
Aucun niveau	28,1	38,6	21,2	12,1	100
Alphabétisé (Coranique)	40,8	38	12,4	8,7	100
Primaire	47,2	35,1	11	6,7	100
Secondaire	54,5	30,7	8,2	6,6	100
Supérieur	63,7	26,9	3,8	5,6	100
Catégorie professionnelle du père					
Cadres dirigeants administrateurs magistrats	51,5	29,8	8,6	10,2	100
Spécialistes des professions scientifiques techniques et libérales	51,0	31,2	8,1	9,7	100
Personnels de professions scientifiques et techniques	61,7	26	3,4	8,9	100
Employés	57,3	28,9	5,9	7,9	100
Travailleurs des services et vendeurs	55,8	28,2	6,7	9,2	100
Travailleurs de l'agriculture pêches chasse et assimilés	21,6	43	24,5	10,8	100
Arts et métiers et assimilés	57,3	28,7	6,2	7,8	100
Conducteurs d'installations, de machines et monteurs	57,8	28,9	4,8	8,5	100
Manœuvres et personnels non qualifiés	46,7	29,4	9,3	14,6	100
Militaires et assimilés	60,6	27,7	3,5	8,2	100
Inactifs	55,2	27,4	7,5	9,9	100
Indéterminés	64,5	23	5,1	7,5	100
Ensemble	**37,5**	**36,3**	**16,2**	**10,1**	**100**

Graphique 3.12 : Proportions des naissances déclarées dans les deux premiers jours et hors délai en 2011 selon le niveau d'instruction du père

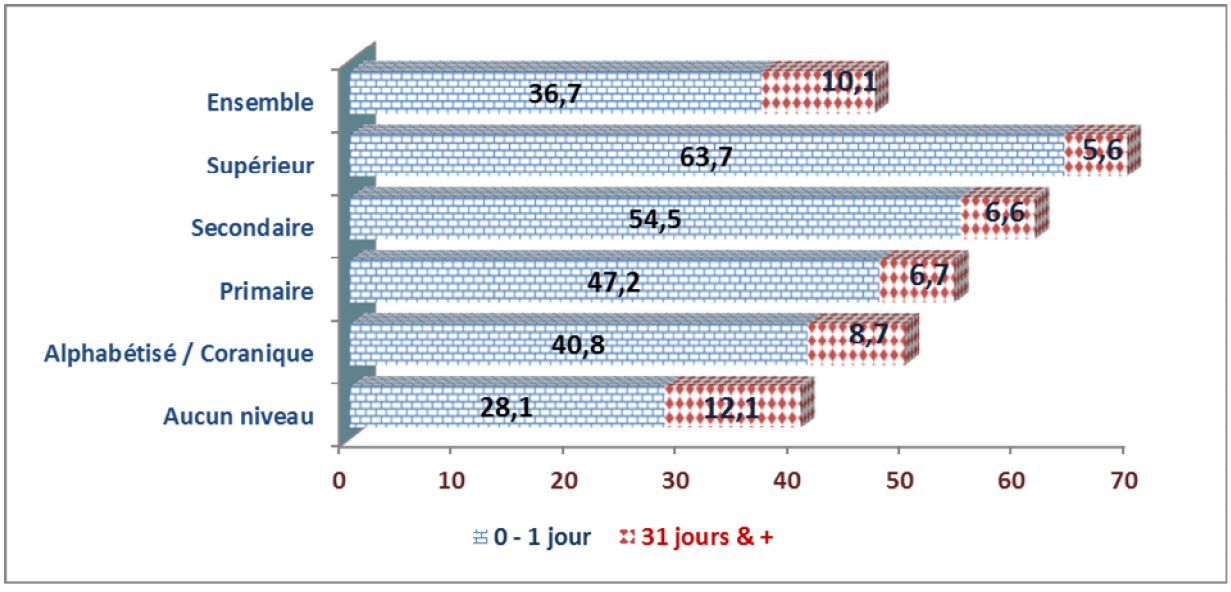

3.7 Conclusion partielle

L'analyse des statistiques vitales relatives aux naissances pour la période 2007-2011 pour l'ensemble du territoire nigérien a permis d'estimer les taux de couverture de l'enregistrement de l'état civil aussi bien au niveau national que pour les principales régions.

Ce taux, il faut le rappeler est l'indicateur de performance du système d'état civil. Il traduit le fait que tous les enfants qui naissent soient déclarés ou pas sur une période donnée.

Elle a donc permis de mettre en lumière que la déclaration systématique des naissances à l'état civil n'est pas encore entré dans les mœurs, car 70 % des enfants nés dans les années considérées ne sont pas déclarés et donc ne bénéficient pas encore d'une existence juridique.

Si la Capitale Niamey présente des taux honorables de l'ordre de 80 %, elle est suivie de très loin par les autres régions dont certaines ont des taux tournant autour de 10 %.

Ce taux calculé souffre cependant d'un biais lié au fonctionnement même du système d'état civil au Niger. En effet, la transmission des volets statistiques des événements déclarés n'est pas effective de sorte que le calcul se fait avec les volets uniquement collectés par l'INS.

L'analyse a permis également de mettre en exergue des informations liées à la fois au fonctionnement du système d'enregistrement et à certaines pratiques sociales voire sociétales. Ainsi, en ce qui concerne le fonctionnement, on peut retenir que :

- les dates de déclaration des naissances sont en général incomplète, ce qui pose le problème de la connaissance de l'âge réel des individus ;
- pendant que les naissances attendues évoluent positivement de façon régulière, les naissances notifiées à l'INS évoluent en dents de scie, ce qui impactent le taux de couverture qui peuvent être biaisés de ce fait ;
- le mois de janvier est celui au cours duquel on reçoit le plus grand nombre de déclarations de naissances ;

En ce qui concerne les pratiques, on peut noter que :

- la part des naissances survenues à domicile est en baisse sur la période 2007-2011 ; même si elle se situe encore à un niveau relativement élevé, soit 43 % ;
- la tendance à l'accouchement à domicile est en nette diminution parmi les femmes non et moins instruites par rapport à celles de niveau secondaire et plus ;
- les naissances gémellaires sont assez rares (autour de 1,2 %) ;
- en général, les femmes donnent naissance dans leur lieu de résidence habituelle (1,1 % de naissances enregistrées non résidentes) ;
- l'écart d'âge moyen entre parents est de 10 ans en moyenne ;
- l'âge à la procréation est assez précoce chez les femmes ; les naissances issues des 11-14 ans représentent 0,5 % du total alors que l'âge moyen à la naissance de l'enfant est de 26 ans contre 36 ans pour les hommes ;
- le Niger est une société polygamique, cela est attesté par la proportion des hommes (22 %) ayant mis au monde plus de 7 enfants contre 9 % chez les femmes ;
- les naissances hors mariage sont très rares (0,7 %) ;
- les femmes instruites font nettement moins d'enfants que celles non instruites (3,8 % des femmes de niveau supérieur ont 7 enfants et plus contre 10,2 % pour les femmes sans niveau) ;
- le taux de déclaration hors délai tourne autour de 13 % sur la période 2007-2011. Les femmes moins instruites sont plus concernées que celles non instruites.

PARTIE II : MARIAGES

3.8 Introduction

Le mariage est une institution sociale que l'on retrouve au niveau de toutes les sociétés humaines. Ainsi le terme peut-il recouvrir des situations aussi diverses que variées selon l'appartenance à une culture donnée. C'est donc un concept difficile à appréhender surtout dans le cadre de l'analyse statistique car on se retrouve en face de nombreuses formes de mariage. Il y a le mariage civil (célébré par l'autorité civile donc enregistré à l'état civil), coutumier (célébré selon les règles de la coutume), union libre (mariage non célébré), le mariage monogame ou polygame, pour ne citer que ces cas. Et parmi tous ces cas, le mariage célébré par une autorité de l'état civil est très souvent le moins répandu. Tant le système traditionnel est prégnant et prédominant.

Le système d'état civil nigérien en matière de mariage s'appuie sur une législation relativement souple puisque tous les types de mariages sont reconnus officiellement, à condition qu'il soit déclaré aux services compétents.

Dans le cadre de cette étude, il s'agit d'analyser les données issues de tous ces types de mariages déclarés à l'état civil. Cependant, il reste difficile de mesurer un taux de couverture dans la mesure où il est difficile de disposer de données fiables sur les taux de nuptialité sur la période. Et l'avantage que proposerait les données collectées, est qu'il est possible de calculer des taux de nuptialité et des taux de nuptialité de deuxième catégorie (rapport entre mariages et personnes en âge de se marier), puisque tous les mariages quel que soit leur lieu de célébration sont pris en compte (s'ils sont enregistrés et notifiés aux services statistiques).

Ainsi, l'accent sera-t-il mis sur les caractéristiques des mariages, le profil socio-démographique des mariés et la détermination du niveau de la nuptialité à partir de ces données.

3.9 Caractéristiques des mariages et attitudes face aux mariages

Les informations demandées à l'enregistrement des mariages présentent un intérêt pour l'analyse. Les caractéristiques des mariages peuvent suggérer des solutions en matière de gestion administrative au niveau des centres d'état civil.

3.9.1 Caractéristiques des mariages

Un certain nombre de renseignements sont prescrits pour la transcription des mariages dans les registres d'état civil. Ils ont :

- Les mariés : date et lieu de naissance, domicile, profession, nationalité déclarée ;
- Les dispositions du mariage : date et lieu de célébration, loi de la coutume, montant de la dot,
- Les renseignements sur les témoins : domicile et profession
- Les renseignements sur le déclarant : domicile et date de déclaration.

3.9.1.1 Effectif des mariages déclarés

En termes d'effectifs, il ressort que les effectifs affichés sont très faibles. Sur la période 2007-2011, l'INS a pu disposer de 22011 volets statistiques relatifs aux mariages. Il est tout de même difficile d'admettre que c'est en moyenne 4400 mariages qui sont célébrés par an sur tout le territoire nigérien, quand on sait par ailleurs que moins de 1 % des naissances survenues dans la même période sont issues de femmes non mariées. C'est dire que le mariage est une institution assez respectée dans la société nigérienne et qu'en plus tous les types de mariages sont concernés.

Sur la base des volets collectés, le taux brut de nuptialité se situerait aux alentours de 0,3 pour mille sur la période alors que la moyenne continentale tourne autour de 8 pour mille. On pourrait situer celui du Niger à au moins 10 pour mille au regard du fait que le mariage est une institution sacrée et respectée dans ce pays musulman d'une part, et d'autre part toutes les populations dont la proportion de célibat définitif est moins de 1 %) ont leur taux de nuptialité tournant autour de cette valeur.

En partant sur la base de cette hypothèse d'un taux de nuptialité de 10 ‰ et une population de 16 461 302 habitants en 2011, le taux de couverture des mariages pour cette année se situerait à 4 % (en rapportant les 6454 mariages à la population totale de personnes mariée).

C'est donc le problème de l'acheminement des volets qui est ainsi posé. Soit, les mariages ne sont pas notifiés aux centres d'enregistrement, soit les volets statistiques ne sont pas simplement renseignés.

Tableau 3.26: répartition (en %) des mariages par région d'enregistrement selon l'année d'enregistrement

Région	Année d'enregistrement du mariage											
	2007		2008		2009		2010		2011		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Agadez	26	1,3	503	8,6	573	9,4	310	19,7	593	9,2	2005	9,1
Diffa	5	0,2	135	2,3	187	3,1	59	3,8	316	4,9	702	3,2
Dosso	72	3,5	625	10,7	532	8,7	279	17,8	725	11,2	2233	10,1
Maradi	535	26,3	657	11,2	393	6,5	101	6,4	808	12,5	2494	11,3
Tahoua	130	6,4	914	15,6	865	14,2	189	12,0	535	8,3	2633	12,0
Tillabéri	315	15,5	481	8,2	403	6,6	157	10,0	548	8,5	1904	8,7
Zinder	650	31,9	764	13,0	890	14,6	102	6,5	889	13,8	3295	15,0
Niamey	302	14,8	1787	30,5	2243	36,9	373	23,8	2040	31,6	6745	30,6
Total	2035	100,0	5866	100,0	6086	100,0	1570	100,0	6454	100,0	22011	100,0

Les effectifs de mariages enregistrés dans le tableau ci-dessous montrent qu'en termes de répartition des mariages, certaines régions se distinguent par l'importance des mariages qui y sont célébrés et enregistrés.

Ainsi donc, la région de Niamey a enregistré au cours de la période 2007-2011 quelques 6745 mariages célébrés (soit 30,6% de tous les mariages) suivie par les régions de Zinder (15%) et de Maradi (12%). Les régions de Diffa, Tillabéri et Agadez ont enregistrés moins de 10% chacune.

C'est sûrement au niveau des premières régions que le taux de remplissage des volets statistiques est important.

3.9.1.2 Mois d'enregistrement des mariages

La date de célébration du mariage permet de produire les statistiques sur la répartition des mariages enregistrés selon les mois de l'année. Il est possible de voir si les conjoints ont une préférence pour un mois de l'année. Le mois d'enregistrement du mariage peut-être différent du mois de célébration du mariage et il est donc possible d'analyser l'évolution du délai écoulé entre les mois d'enregistrement et de célébration du mariage.

Entre 2007 et 2011, les proportions de mariages célébrés et enregistrés à l'état civil varient d'un mois à un autre selon l'année. Ceci permet de conclure que les conjoints ont une préférence pour certains mois de l'année pour enregistrer leur mariage. On peut noter que les proportions les plus élevées de mariages enregistrés selon le mois s'observent particulièrement en juillet (10,3 %) et août (12 %). Ceci est la tendance globale sur la période mais des nuances sont perceptibles d'une année à l'autre. C'est ainsi qu'en 2010, les mois de

janvier (14 %) et février (30,2 %) sont ceux où un plus grand nombre de mariages ont été déclarés bien que les deux premiers mois précités s'inscrivent dans la tendance globale.

L'année suivante, c'est le mois de septembre qui se présente comme le deuxième mois le plus prolifique de cette année avec 10,4 % des enregistrements.

Tableau 3.27: Pourcentage de mariages célébrés par mois d'enregistrement selon l'année d'enregistrement.

Mois	Année d'enregistrement											
	2007		2008		2009		2010		2011		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Janvier	151	7,4	415	7,1	506	8,3	217	13,8	470	7,3	1759	8,0
Février	199	9,8	361	6,2	422	6,9	474	30,2	411	6,4	1867	8,5
Mars	188	9,2	455	7,8	484	8,0	100	6,4	431	6,7	1658	7,5
Avril	185	9,1	481	8,2	572	9,4	89	5,7	427	6,6	1754	8,0
Mai	163	8,0	327	5,6	368	6,0	72	4,6	421	6,5	1351	6,1
Juin	124	6,1	352	6,0	387	6,4	84	5,4	479	7,4	1426	6,5
Juillet	211	10,4	610	10,4	575	9,4	145	9,2	735	11,4	2276	10,3
Août	202	9,9	941	16,0	881	14,5	142	9,0	470	7,3	2636	12,0
Septembre	199	9,8	568	9,7	411	6,8	64	4,1	674	10,4	1916	8,7
Octobre	137	6,7	451	7,7	470	7,7	66	4,2	544	8,4	1668	7,6
Novembre	120	5,9	401	6,8	417	6,9	43	2,7	531	8,2	1512	6,9
Décembre	156	7,7	503	8,6	593	9,7	74	4,7	860	**13,3**	2186	9,9
Ensemble	2035	100,0	5865	100,0	6086	100,0	1570	100,0	6453	100,0	22009	100,0

Graphique 3.13. : Evolution des mariages célébrés par mois d'enregistrement de 2007 à 2011

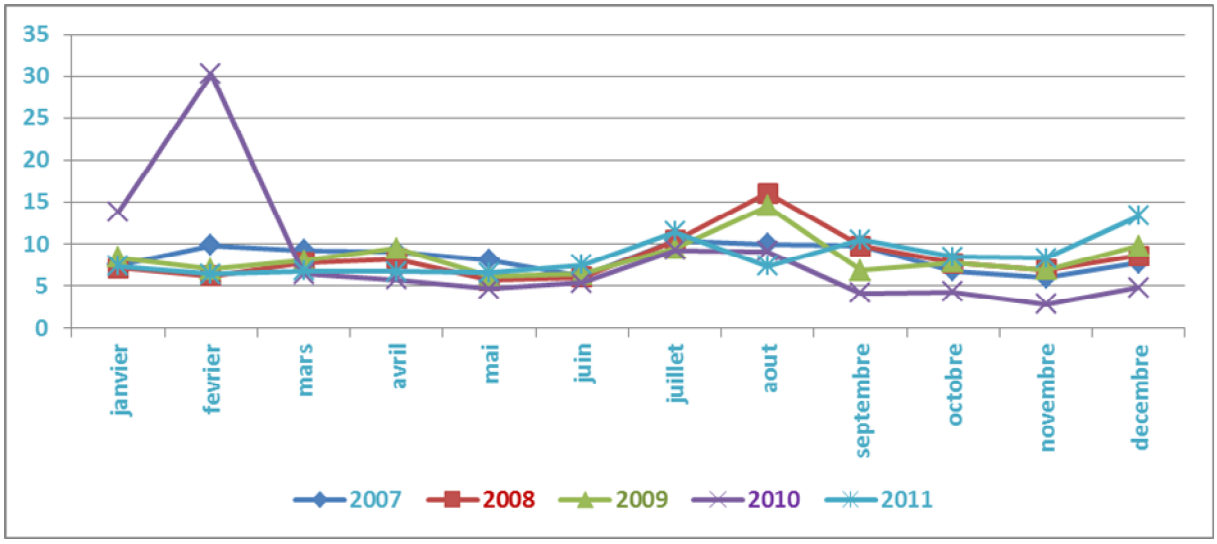

3.9.1.3 Mois de célébration du mariage

La disponibilité de l'information sur le mois de déclaration permet de produire des statistiques sur les délais moyens de déclaration d'un mariage civil. L'exploitation courante des données permettra de voir l'évolution du délai et donc du comportement de la population déclarant le mariage civil.

On peut de ce fait remarquer les proportions de mariages enregistrés et célébrés s'inscrivent dans la même tendance temporelle avec les pics aux mêmes mois (juillet, août), mais les mariages célébrés (resp. 12% et 14%) sont plus importants que ceux déclarés (10% et 12 %) pour les mêmes mois.

Ce qui laisse penser à un délai de décalage certain d'au moins un mois (relativement aux écarts) entre la célébration et la déclaration des mariages.

Au cours de la période 2007-2011 couverte par l'étude, les mois d'août et de juillet sont particulièrement ceux pour lesquels sont observées les proportions les plus élevées.

Cet état de fait pourrait s'expliquer par le fait que la période des grandes vacances sont plus propices aux mariages.

Tableau 4.28: pourcentage de mariages par mois de célébration selon l'année d'enregistrement

Mois de célébration	Année d'enregistrement								Ensemble
	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillaberi	Zinder	Niamey	
Janvier	9,0	16,8	9,9	11,7	12,7	11,0	10,1	8,0	10,1
Février	5,8	5,9	6,1	8,5	6,4	6,2	6,1	6,2	6,4
Mars	7,9	7,1	9,0	12,1	8,8	9,9	9,8	8,8	9,3
Avril	6,8	5,1	5,0	6,5	7,1	6,8	5,4	6,6	6,3
Mai	7,2	5,5	4,5	4,3	8,2	5,7	3,9	5,7	5,6
Juin	8,2	5,6	5,5	4,8	6,4	6,3	3,7	5,9	5,7
Juillet	10,7	12,3	12,1	10,0	9,0	11,1	12,0	14,3	11,9
Août	11,8	12,9	14,3	11,6	12,6	12,3	14,8	16,0	14,0
Septembre	8,0	10,3	8,5	8,1	6,1	8,8	9,0	8,1	8,2
Octobre	10,2	5,9	7,3	4,8	6,1	7,4	5,4	6,4	6,5
Novembre	6,8	3,8	5,8	4,5	6,4	4,6	6,6	5,2	5,6
Décembre	7,6	9,0	12,0	13,3	10,3	9,9	13,1	8,8	10,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Graphique 3.14 : Evolution des mariages par mois de célébration sur la période 2007-2011

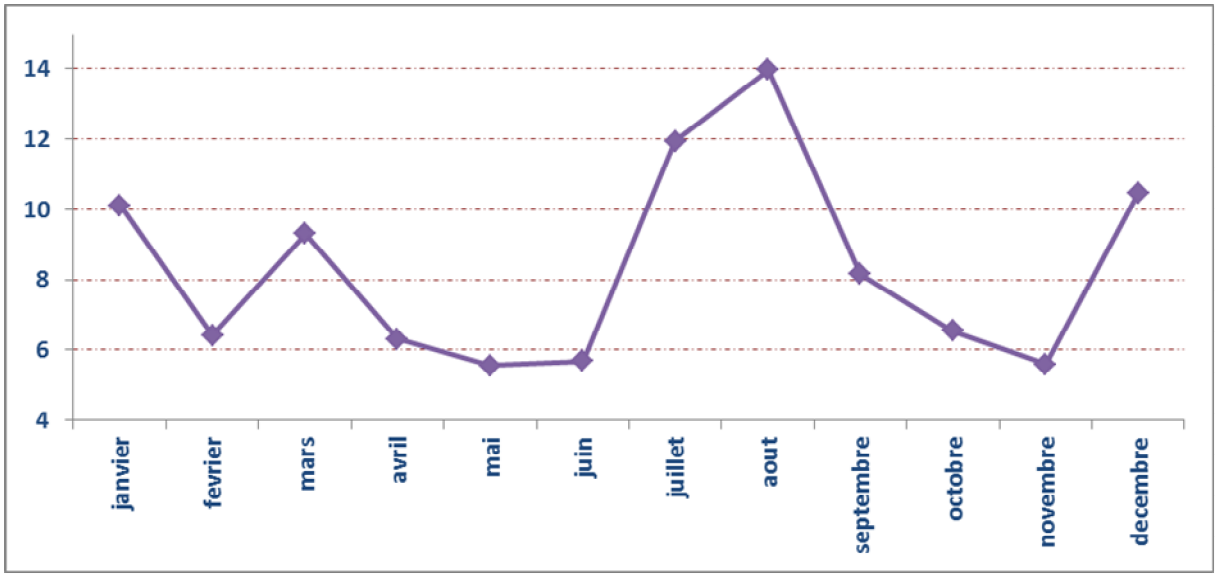

3.9.1.4 Lieu de célébration

Dans le cadre du processus d'enregistrement, le mariage peut-être déclaré dans les différents services d'état civil. Il est déclaré aux services d'état civil après avoir été traditionnellement célébré s'il ne s'agit pas d'un mariage civil.

Les données du tableau ci-dessus montrent que c'est dans la Capitale Niamey que le plus grand nombre de mariages est célébré annuellement (en moyenne 30 % du total).
Elle est suivie par les chefs-lieux de région et les autres communes urbaines qui représentent chacune le quart (respectivement 24 % et 25 %) des mariages célébrés.

Les communes rurales quant à elles pèsent à peine le cinquième (19,4 %) du total des mariages célébrés sur la période 2007-2011.

Tableau 3.29: pourcentage de mariages par lieu de célébration selon l'année de déclaration

Lieu de célébration	Année de déclaration											
	2007		2008		2009		2010		2011		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Niamey	308	15,1	1783	30,4	2240	36,8	371	23,6	2027	31,4	6729	30,6
Chefs-lieux de région	647	31,8	1413	24,1	1454	23,9	557	35,5	1236	19,2	5307	24,1
Autres communes urbaines	472	23,2	1592	27,1	1522	25,0	284	18,1	1764	27,3	5634	25,6
Communes rurales	595	29,2	1063	18,1	852	14,0	347	22,1	1411	21,9	4268	19,4
ND	13	0,6	15	0,3	18	0,3	11	0,7	16	0,2	73	0,3
Ensemble	2035	100,0	5866	100,0	6086	100,0	1570	100,0	6454	100,0	22011	100,0

3.9.2 Attitudes face aux mariages

3.9.2.1 Cadre légal de célébration des mariages (loi ou coutumes)

Le système d'état civil nigérien est relativement souple en matière de mariage. Il permet en effet que tous les mariages quel que soit le type doit être notifié à l'autorité par le biais de l'enregistrement à l'état civil, prenant ainsi un caractère légal quand bien même ils n'aient pas été célébrés civilement.

La variable relative à la question intitulée « loi ou coutume » permet de préciser si le mariage en question a été célébré selon la loi civile ou selon une des coutumes du pays.

La difficulté au niveau de l'analyse réside dans ce que la société nigérienne est très islamisée, de sorte qu'il est difficile de faire la démarcation entre les rites coutumiers et les préceptes de l'Islam en la matière.

S'il est avéré que des mariages sont célébrés en s'en tenant exclusivement aux observances coutumières des principales ethnies, on pourrait catégoriser cette variable en trois grandes modalités (coutumes, religion musulmane et autres lois). Autrement, on aura exclusivement des mariages célébrés selon la coutume et la religion musulmane.

En s'en tenant strictement à la lettre du tableau 3.30, on relève que sur l'ensemble de la période, 41 % des mariages enregistrés ont été célébrés selon les normes de la tradition islamique, 32 % selon la coutume Haoussa et 15 % selon les rites Djerma/Songhai. Les mariages célébrés selon les autres lois se retrouvent avec la portion congrue (2,7 %). Selon les autres coutumes restantes, la proportion des mariages célébrés ne dépasse pas 3 %.

Tableau 3.30: répartition (%) des mariages par les lois et coutumes selon l'année de célébration

Loi ou coutume	Année de déclaration											
	2007		2008		2009		2010		2011		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Arabe	13	0,6	26	0,4	19	0,3	5	0,3	27	0,4	90	0,4
Djerma / Songhai	363	17,8	944	16,1	875	14,4	286	18,2	905	14,0	3373	15,3
Gourmantché	15	0,7	12	0,2	11	0,2	5	0,3	10	0,2	53	0,2
Haoussa	956	47,0	1966	33,5	1676	27,5	302	19,2	2055	31,8	6955	31,6
Kanouri	142	7,0	89	1,5	96	1,6	34	2,2	248	3,8	609	2,8
Mossi	3	0,1	4	0,1	0	0,0	2	0,1	3	0,0	12	0,1
Peulh	45	2,2	100	1,7	155	2,5	21	1,3	160	2,5	481	2,2
Touareg	39	1,9	89	1,5	90	1,5	27	1,7	140	2,2	385	1,7
Toubou	43	2,1	53	0,9	63	1,0	19	1,2	77	1,2	255	1,2
Religion musulmane	342	16,8	2334	39,8	2884	47,4	847	53,9	2664	41,3	9071	41,2
Autres lois	65	3,2	189	3,2	190	3,1	18	1,1	132	2,0	594	2,7
ND	9	0,4	60	1,0	27	0,4	4	0,3	33	0,5	133	0,6
Ensemble	2035	100,0	5866	100,0	6086	100,0	1570	100,0	6454	100,0	22011	100,0

En examinant le tableau 3.32 qui met en relation le rite selon lequel les mariages ont été célébrés et la région d'enregistrement, il ressort qu'à Agadez, la presque totalité des mariages se font selon la coutume islamique (90 %) ; à Diffa, c'est le rite musulman (53 %) et Kanouri (21 %) ; à Dosso le Djerma/Songhai (55 %) et le Haoussa (27 %) ; à Maradi, le Haoussa (78 %) et le Kanouri (9 %) ; à Tahoua, le Haoussa (58 %) et l'Islam (28 %) ; à Tillabéri le Djerma/Songhai (54 %) et l'Islam (25 %) ; à Zinder, le Haoussa (67 %) et l'Islam (25 %) et à Niamey, deux tiers des mariages sont islamiques et 13 % se font selon le rite Djerma/Songhai.

En ce qui concerne le mariage civil, il est plus célébré dans la Capitale Niamey (6 %) que dans les autres régions où les proportions de mariages célébrés selon ce régime ne dépassent guère 3 %.

Tableau 3.31: répartition (%) des mariages par région sur la période 2007-2011selon les lois et les coutumes

Loi/Coutumes	Région d'enregistrement								Total
	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillaberi	Zinder	Niamey	
Arabe	0,1	4,0	0,2	0,1	0,9	0,4	0,4	0,2	0,4
Djerma_Songhai	1,6	2,7	55,3	2,2	3,2	53,9	0,6	13,3	15,3
Gourmantché	0,0	0,0	0,1	0,4	0,4	1,1	0,1	0,1	0,2
Haoussa	1,9	3,8	27,0	77,7	58,0	5,7	66,6	7,7	31,6
Kanouri	1,5	20,8	1,4	8,7	1,5	1,1	2,4	0,7	2,8
Mossi	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	0,1	0,1
Peulh	0,1	6,8	4,1	0,5	0,5	5,8	1,0	2,5	2,2
Touareg	3,3	0,9	0,3	1,1	4,9	3,5	0,6	0,9	1,7
Toubou	0,5	5,7	2,9	0,6	0,7	0,7	0,9	1,0	1,2
Religion musulmane	90,0	53,0	7,0	7,4	27,7	25,2	25,3	66,9	41,2
Autres lois	0,5	1,7	0,9	1,1	2,1	2,3	1,0	5,8	2,7
ND	0,2	0,6	0,8	0,2	0,2	0,1	1,2	0,8	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.9.2.2 Montant de la dot

La prise en compte des divers types de mariages par la législation nigérienne a conduit à une harmonisation de certaines pratiques en matière de mariage. La plus courante est le paiement d'une certaine somme aux parents de la mariée. Cet acte qui scelle officiellement l'union des deux personnes est la 'dot'. Elle se paie en nature ou en espèces. Mais dans la plupart des cas, la dot correspond à une somme d'argent. Le montant peut varier selon la coutume néanmoins une jurisprudence est observée en la matière ; à savoir que le prétendant doit s'acquitter de la somme de 50 000 FCFA.

Cette règle non écrite est-elle respectée par les populations ?

A l'examen du tableau 3.32, on relève qu'elle est observée sur l'ensemble de la période par au moins 7 couples sur 10 (plus précisément 72 %), tandis que 12 % paie moins et 14 % plus.

En passant d'une année à une autre, on a une fourchette de 10,7 % en 2010 à 22 % en 2007 de couples qui paient moins et ceux qui paient plus de 11,3 % en 2007 à 18,5 % en 2011.

Tableau 3.32: répartition (%) des mariages par année de célébration selon le montant

Année Déclaration	Montant de la dot								Total	
	moins de 50000 francs		50000 francs		plus de 50000 francs		ND			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2007	447	22,0	1333	65,5	230	11,3	25	1,2	2035	100,0
2008	733	12,5	4339	74,0	750	12,8	44	0,8	5866	100,0
2009	664	10,9	4586	75,4	763	12,5	73	1,2	6086	100,0
2010	168	10,7	1170	74,5	222	14,1	10	0,6	1570	100,0
2011	724	11,2	4459	69,1	1194	18,5	77	1,2	6454	100,0
Total	2736	12,4	15887	72,2	3159	14,4	229	1,0	22011	100,0

En mettant en relation la région de célébration du mariage et le montant indiqué, pour l'ensemble des années considérées, on note que c'est dans les régions de Maradi (29 %) ; Tahoua (22 %) et Zinder (28 %) où on paie le plus moins la somme de 50000 FCFA.

Par contre celles de Agadez (22 %) ; Diffa (24 %) et Dosso (20 %) paient plus surtout au regard de la proportion de couples qui y paient moins.

Dans cette grisaille, il ressort clairement que c'est dans la Capitale (Niamey) que les couples sont plus respectueux de cette observance, dans la mesure où au moins 9 couples sur 10 (94 %) s'y plient.

Tableau 3.33 : répartition (%) des mariages par région et milieu de résidence selon l'année de célébration et le montant de la dot en 2011

Région de célébration du mariage	Montant de la dot								Total	
	moins de 50000 francs		50000 francs		plus de 50000 francs		ND			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Agadez	142	7,1	1381	69,4	428	21,5	38	1,9	1989	100
Diffa	64	9,1	433	61,6	167	23,8	39	5,5	703	100
Dosso	43	1,9	1732	77,5	449	20,1	12	0,5	2236	100
Maradi	714	28,8	1341	54,1	413	16,6	13	0,5	2481	100
Tahoua	584	22,1	1572	59,6	471	17,9	11	0,4	2638	100
Tillaberi	169	9,0	1422	75,9	278	14,8	4	0,2	1873	100
Zinder	907	27,6	1661	50,5	683	20,8	38	1,2	3289	100
Niamey	104	1,5	6305	93,7	264	3,9	56	0,8	6729	100
ND	9	12,3	40	54,8	6	8,2	18	24,7	73	100
Total	2736	12,4	15887	72,2	3159	14,4	229	1,0	22011	100

3.9.2.3 Délai légal de déclaration

La législation prévoit que les nouveaux mariés ont une dizaine de jours pour notifier leur union aux autorités en vue de lui octroyer une valeur légale. Malgré cette fenêtre d'opportunités qu'offre la loi aux citoyens, ces derniers ne respectent pas ledit délai.

En général, sur toute la période, quatre couples sur dix (39,7 %) déclarent leur mariage au-delà du délai prescrit de 10 jours. La tendance est même à la hausse d'autant plus que de pratiquement du tiers (35 %) en début de période, on atteint plus de la moitié (54 %) en 2010 et 44 % l'année suivante.

Tableau 3.34 : répartition (%) des mariages par année de célébration selon le délai de déclaration

Année de déclaration	Délai de déclaration du mariage								Total	
	0 - 1 jour		2 - 10 jours		11 jours et +		ND			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
2007	279	13,7	877	43,1	725	35,6	154	7,6	2035	100,0
2008	814	13,9	2759	47,0	1968	33,5	325	5,5	5866	100,0
2009	777	12,8	2710	44,5	2327	38,2	272	4,5	6086	100,0
2010	196	12,5	415	26,4	854	54,4	105	6,7	1570	100,0
2011	685	10,6	2491	38,6	2860	44,3	418	6,5	6454	100,0
Total	2751	12,5	9252	42,0	8734	39,7	1274	5,8	22011	100,0

Au niveau des régions, la région d'Agadez (33 %) et la Capitale Niamey (46 %) encadrent les autres régions. On peut distinguer parmi elles, celles ayant des proportions particulièrement élevées (plus de 40 %), ce sont Diffa, Tillabéri et Niamey, et celles qui sont en deçà de cette valeur (40 %). Il s'agit d'Agadez, Dosso, Maradi, Tahoua et Zinder.

Tableau 3.35 : Répartition des mariages (en %) par région selon le délai d'enregistrement

Région	Délais de déclaration du mariage						Total	
	Dans les 10 jours		Hors délai (11 jours et +)		ND			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Agadez	1217	60,7	658	32,8	130	6,5	2005	100
Diffa	365	52,0	293	41,7	44	6,3	702	100
Dosso	1365	61,1	760	34,0	108	4,8	2233	100
Maradi	1487	59,6	878	35,2	129	5,2	2494	100
Tahoua	1489	56,6	971	36,9	173	6,6	2633	100
Tillabéri	913	48,0	850	44,6	141	7,4	1904	100
Zinder	1833	55,6	1236	37,5	226	6,9	3295	100
Niamey	3334	49,4	3088	45,8	323	4,8	6745	100
Ensemble	12003	54,5	8734	39,7	1274	5,8	22011	100

Graphique 3.15 : Proportion des mariages enregistrés hors délai par région sur la période 2007-2011

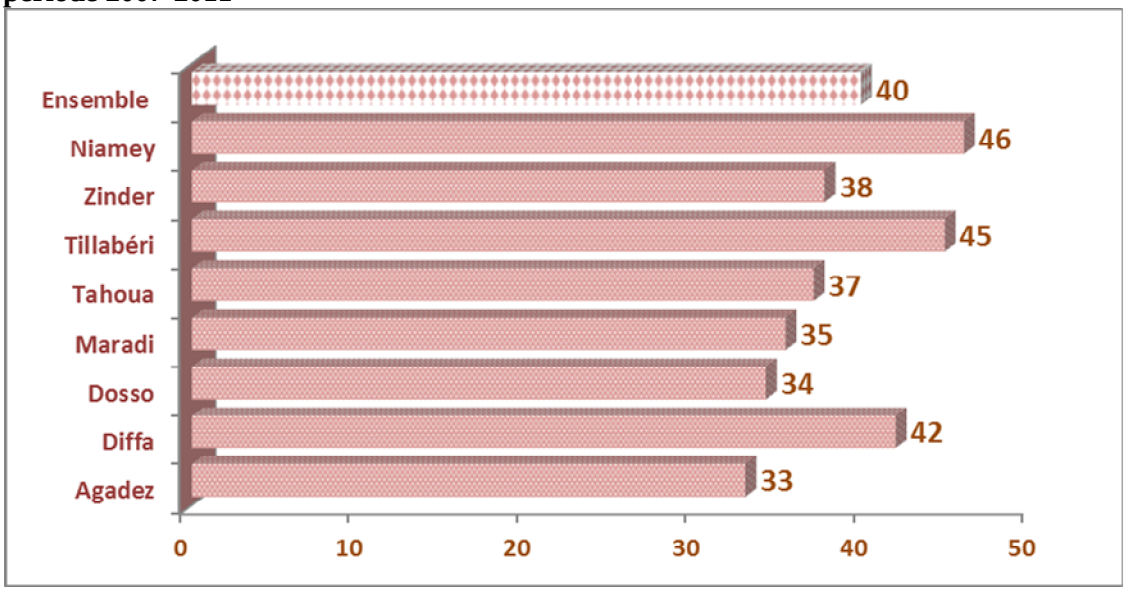

Selon le rite coutumier par le biais duquel le mariage a été célébré, on note un penchant plus ou moins fort pour telle ou telle autre coutume de déclarer hors délai.

Ainsi, on peut relever les mariages célébrés selon les rites coutumiers en général sont moins vite déclarés (plus du tiers hors délai) que ceux célébrés civilement (24 %).

Ce sont les Touaregs qui sur la période 2007-2011 sont plus concernés (47 %) par la déclaration tardive. Ils sont suivis des Gourmantchè ; Djerma (43 %) et les couples ayant célébré selon le rite musulman (41 %).

Les Kanouri et les Arabes semblent être moins enclins (34 %) à ce type de déclaration.

Tableau 3.36 : Répartition (%) des mariages par lois et coutumes selon le délai de déclaration

Loi/Coutumes	Délais de déclaration du mariage						Total	
	Dans les délais		Hors délai		ND			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Arabe	48	53,3	31	34,4	11	12,2	90	100
Djerma/Songhai	1744	51,7	1436	42,6	193	5,7	3373	100
Gourmantché	23	43,4	23	43,4	7	13,2	53	100
Haoussa	3971	57,1	2606	37,5	378	5,4	6955	100
Kanouri	353	58,0	207	34,0	49	8,0	609	100
Mossi	7	58,3	4	33,3	1	8,3	12	100
Peulh	241	50,1	207	43,0	33	6,9	481	100
Touareg	152	39,5	181	47,0	52	13,5	385	100
Toubou	138	54,1	99	38,8	18	7,1	255	100
Religion musulmane	4835	53,3	3746	41,3	490	5,4	9071	100
Autres lois	418	70,4	145	24,4	31	5,2	594	100
ND	73	54,9	49	36,8	11	8,3	133	100
Total	12003	54,5	8734	39,7	1274	5,8	22011	100

La déclaration hors délai envisagée sous l'angle de la catégorie professionnelle, laisse apparaître que ce sont les personnels non qualifiés y compris les manœuvres et les spécialistes des arts mécaniques qui sont pour moitié touchés par la déclaration hors délai (51 % et 49 %). Par contre, les militaires et les travailleurs du secteur agricole sont touchés par le phénomène dans presque la même proportion mais nettement dans une moindre mesure (22 % et 23 %) que les premiers cités.

Fait étonnant, les catégories considérées comme appartenant à la classe des intellectuels (cadres dirigeants, administrateurs ainsi que les professions libérales) se comptent parmi les couples qui déclarent le plus hors délai (43 %).

Tableau 3.37 : répartition (%) des mariages par catégorie professionnelle et niveau d'instruction de l'époux selon le délai de déclaration

Catégories professionnelles du mari	Délais de déclaration du mariage						Total	
	Dans les délais		Hors délais		ND			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Cadres dirigeants administrateurs magistrats	164	53,6	131	42,8	11	3,6	306	100
Spécialistes des professions scientifiques techniques et libérales	3732	51,7	3136	43,4	357	4,9	7225	100
Personnels de professions scientifiques et techniques	781	55,5	556	39,5	71	5,0	1408	100
Employés	211	56,6	145	38,9	17	4,6	373	100
Travailleurs des services et vendeurs	1803	53,8	1351	40,3	195	5,8	3349	100
Travailleurs de l'agriculture pêches chasse et assimilés	1525	69,7	511	23,4	152	6,9	2188	100
Arts et métiers et assimilés	667	56,1	457	38,4	66	5,5	1190	100
Conducteurs d'installations, de machines et monteurs	718	43,6	809	49,1	121	7,3	1648	100
Manœuvres et personnels non qualifiés	352	37,5	481	51,3	105	11,2	938	100
Militaires et assimilés	740	72,3	222	21,7	62	6,1	1024	100
Inactifs	396	56,6	274	39,1	30	4,3	700	100
Indéterminés	914	55,0	661	39,8	87	5,2	1662	
Ensemble	12003	54,5	8734	39,7	1274	5,8	22011	100

3.10 Profil sociodémographique des conjoints

Le profil sociodémographique peut révéler des situations sociologiques en matière de mariage. Etant donné que tous les types de mariages sont enregistrés, on peut cerner des questions comme l'âge au mariage, l'écart d'âge entre les époux, les affinités dans le mariage.

3.10.1 Age au mariage et écart d'âge entre époux

L'âge est une des conditions du mariage. La législation prévoit un âge légal pour le mariage avec des exceptions. Ces dernières font l'objet d'une autorisation. Mais le moment choisi pour se marier correspond à un calendrier qui est susceptible d'évoluer dans le temps. On note en effet une augmentation de l'âge au mariage sous l'effet des changements de comportements. Principalement, ce sont les facteurs de modernisation que sont l'urbanisation et la scolarisation qui expliquent cette évolution. On peut alors observer un recul de l'âge au mariage. Cependant, il existe des spécificités au niveau de chaque pays voire régions d'un même pays.

En tenant compte de la législation en vigueur en matière de mariage au Niger, des groupes d'âges ont été formés qui tiennent compte du fait que pour se marier légalement, il faut avoir un certain âge. La législation nigérienne est assez permissive sur la question d'autant plus que mêmes les mariages célébrés coutumièrement sont enregistrés sans qu'on soit regardant sur l'âge.

L'analyse tient compte du principe statistique qui considère qu'en général après 54 ans, le célibat définitif est consommé. Mais cette considération n'est pas prise en compte par l'état civil où le mariage peut intervenir à tout âge. L'âge est limité par une borne inférieure (ici 15 ans), mais on y met pas de limite supérieure.

Tableau 3.38: Répartition (%) des époux par groupes d'âges selon l'année de déclaration

Groupe d'âge	Année de déclaration											
	2007		2008		2009		2010		2011		Total	
	Epoux	Epouse	Epoux	Epouse	Epoux	Epouse	Epoux	Epouse	Epoux	Epouse	Epoux	Epouse
15-19	1,7	34,3	1,0	28,7	1,2	28,0	1,1	33,6	1,8	33,7	1,3	30,8
20-24	8,6	32,5	6,8	34,5	6,6	34,8	10,1	32,4	9,5	32,3	8,0	33,6
25-29	21,6	17,4	23,5	20,9	25,3	21,1	25,3	18,9	26,4	17,4	24,8	19,5
30-34	27,1	7,8	27,8	9,0	26,7	8,4	26,4	7,4	24,7	7,9	26,4	8,3
35-39	17,0	3,0	16,3	3,2	16,7	3,6	14,9	4,0	15,2	3,6	16,1	3,5
40-44	10,0	1,7	11,0	1,5	10,6	1,6	10,4	1,2	8,9	1,5	10,1	1,6
45-49	6,9	0,6	6,8	0,6	6,5	0,6	5,1	0,6	6,3	0,6	6,5	0,6
50-54	3,6	0,2	3,4	0,3	3,1	0,2	3,2	0,0	3,1	0,2	3,2	0,2
55-59	1,7	0,0	1,4	0,0	1,7	0,1	1,0	0,0	1,7	0,1	1,6	0,1
60 & +	0,9	0,1	0,9	0,1	0,7	0,1	1,0	0,1	1,1	0,1	0,9	0,1
ND	0,9	2,2	1,1	1,3	0,8	1,4	1,4	1,8	1,5	2,6	1,1	1,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Un certain nombre de constats s'impose à la lumière du tableau 3.38 sur la répartition des époux par groupes d'âges selon l'année d'enregistrement du mariage.

D'abord, on note que la très grande majorité des femmes (soit au moins 4 femmes sur 5) se marient entre 15 et 35 ans. Près du tiers de ces mariages (31 %) intervient avant l'âge de 20 ans ; ce qui atteste d'une relative précocité de l'âge au mariage. Ce phénomène est constaté au niveau des différentes années avec des valeurs sensiblement égales pour ces trois groupes d'âges.

Ensuite, à partir de 45 ans, la proportion des mariages s'annule ou presque (moins de 1 %), ce qui traduit que le célibat définitif est un phénomène assez rare dans la société nigérienne et que le mariage a pour but ultime la procréation.

En ce qui concerne les hommes, le mariage n'intervient véritablement qu'à partir de 25 ans pour commencer à s'estomper à partir 45 ans. Ils ne deviennent négligeables qu'à 60 ans (0,9 %).

Cette différence d'intensité du mariage selon les âges des conjoints induit un décalage entre eux au niveau du calendrier du mariage. Cela se traduit par l'écart d'âge entre les deux époux.

Le calcul de l'âge moyen au mariage des époux permet d'estimer l'écart d'âge moyen entre les deux conjoints. Même si l'on admet dans n'importe quelle société que l'homme soit plus âgé que son épouse, un écart d'âge relativement important traduit l'idée que des personnes appartenant à des générations éloignées les unes des autres sont emmenées à se marier pour diverses raisons, notamment d'ordre socio-économique.

Les femmes pour un impératif de procréation pour laquelle la période appropriée se situe entre 20 et 35 ans, se marient pour ce faire à des hommes ayant déjà une assise socio-économique qui n'intervient en général qu'à partir 25 ans, comme on l'a vu plus haut.

Cependant, un écart d'âge d'environ 10,5 ans, comme c'est le cas du Niger est, relativement important parce qu'il se rapproche du cycle intergénérationnel absolu qui est d'environ 15 ans dans les populations à structure jeune comme c'est le cas au Niger.

C'est dire que les hommes ont tendance à se marier à des femmes qui peuvent avoir l'âge de leur propre fille.

Cette situation a pour implication, la réduction de la capacité de négociation de la femme dans le couple compte tenu de la différence d'âge et induit d'une certaine façon la forte fécondité et la polygamie qu'on constate en général dans ces sociétés.

En examinant le phénomène selon les régions, on relève que seules les régions de Dosso (9,9 ans) et de Niamey (9,8 ans) ont des écarts d'âges inférieurs à 10 ans.

Les régions de Maradi (11,1 ans), Tahoua (11,7 ans), Tillaberi (11,1 ans) et Zinder (11,2 ans) enregistrent les plus grands écarts sur toute la période.

Tableau 3.39 : Ages moyens et écarts d'âge (en années) entre époux par région de résidence selon l'année d'enregistrement

Région	2007			2008			2009			2010			2011		
	Epx	Epse	Ecart	Epx	Epse	Ecart	Epx	Epse	Ecart	Epx	Epse	Ecart	Epx	Epse	Ecart
Agadez	33,8	21,5	12,3	34,4	23,0	11,3	33,1	22,4	10,6	32,8	22,7	10,1	32,8	22,2	10,7
Diffa	32,2	25,0	7,2	34,6	22,5	12,1	33,3	22,2	11,1	32,4	23,5	8,9	32,4	22,2	10,2
Dosso	27,7	20,8	6,9	33,6	23,4	10,3	33,5	23,7	9,9	32,6	22,2	10,4	32,6	22,8	9,8
Maradi	34,1	22,0	12,2	33,6	21,8	11,8	33,4	21,8	11,7	32,6	19,8	12,8	32,6	21,5	11,1
Tahoua	33,1	21,3	11,8	34,1	22,3	11,8	33,5	22,2	11,3	33,6	20,6	12,9	33,6	21,6	12,0
Tillaberi	36,2	24,2	12,0	34,8	24,0	10,8	35,4	24,2	11,2	33,5	23,2	10,3	33,5	22,9	10,7
Zinder	33,9	22,4	11,4	33,5	22,1	11,4	34,0	22,7	11,3	32,6	21,5	11,1	32,6	21,9	10,7
Niamey	34,9	25,0	9,9	35,1	25,3	9,8	34,8	25,2	9,6	34,7	25,1	9,6	34,7	24,7	9,9
Total	34,2	22,8	11,3	34,3	23,5	10,9	34,1	23,6	10,5	33,4	22,8	10,7	33,4	22,9	10,5

Graphique 3.16 : Evolution de l'écart d'âge entre époux à leur mariage par région de 2007 à 2011

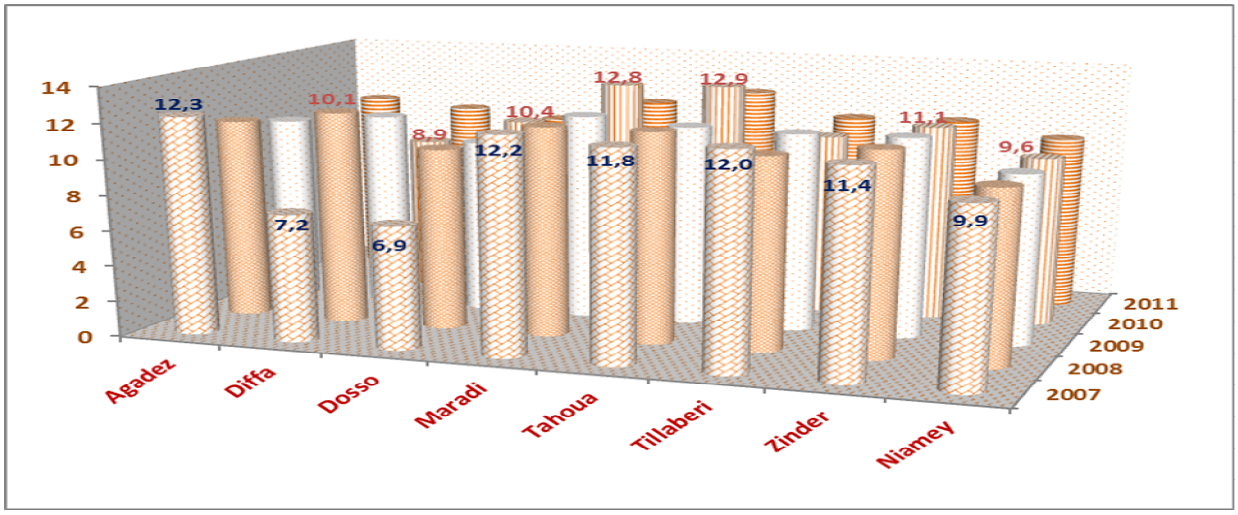

3.10. 2 Lieux de résidence habituelle et lieu de naissance des époux

Le mariage civil est généralement rare et lors de la déclaration du mariage civil la plupart des époux sont déjà religieusement mariés. Cela signifie que leur domicile est le plus souvent identique (régions, départements, communes). Il est possible de fournir les statistiques sur la proportion de couples vivant dans la même commune ou non et de croiser cette information avec la Loi de la coutume (polygamie ou non) ou encore le délai entre la date de déclaration et la date de célébration afin de dresser le profil de la population déclarant le mariage civil.

En vérité, le Niger est un vaste territoire où les migrations internes sont importantes. A travers le lieu de naissance des conjoints, il est possible de voir si la plupart des personnes mariées, époux comme épouses, résident dans la même région, du même département ou de la même commune.

Les données du tableau 3.40 montrent qu'en 2011, près de 90% du lieu de résidence habituelle de l'époux est identique à celui de l'épouse en ce qui concerne les chefs-lieux de région, les autres communes urbaines et les communes rurales. Cette proportion est plus importante dans la Capitale (93 %). Comme on pouvait s'y attendre les mariages entre conjoints résidant hors du pays sont nettement moins importants (54 %).

Tableau 3.40: Répartition (%) des époux par lieu de résidence habituelle en 2011

Domicile du conjoint	Domicile de la conjointe						Total
	Niamey	Chef-lieu région	Autres communes Urbaines	Communes rurales	Autres pays	ND	
Niamey	93,3	3,4	3,2	2,9	32,3	21,3	31,7
Chef-lieu région	1,5	88,7	3,3	2,9	1,5	20,7	22,7
Autres communes Urbaines	1,7	4,0	89,6	3,6	3,1	15,5	24,6
Communes rurales	1,8	2,3	3,2	89,8	9,2	10,3	19,4
Autres pays	1,1	0,8	0,5	0,5	53,8	1,1	0,9
ND	0,5	0,7	0,2	0,4	0,0	31,0	0,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.10.3 Profession des époux

Parmi les hommes dont le mariage a été enregistré à l'état civil, le tiers (32,8 %) appartient à la catégorie des professions techniques et libérales donc dites modernes, suivent les travailleurs des servies et les vendeurs (15 %). Le secteur agricole ne représente que 10 %.

Quant aux femmes, ce sont les inactives (ménagères, élèves,…) qui représentent la grande majorité (les deux tiers – 64 %) suivies de celles exerçant dans des professions modernes (25 %). Les autres catégories sont très faiblement représentées (moins de 3 %).

Tableau 3.30: répartition (%) des mariages selon la catégorie professionnelle des époux de 2007 à 2011

Catégorie professionnelle	Epoux		Epouse	
	Eff.	%	Eff.	%
Cadres dirigeants administrateurs magistrats	306	1,4	32	0,1
Spécialistes des professions scientifiques techniques et libérales	7225	32,8	5599	25,4
Personnels de professions scientifiques et techniques	1408	6,4	567	2,6
Employés	373	1,7	106	0,5
Travailleurs des services et vendeurs	3349	15,2	283	1,3
Travailleurs de l'agriculture pêches chasse et assimilés	2188	9,9	135	0,6
Arts et métiers et assimilés	1190	5,4	437	2,0
Conducteurs d'installations, de machines et monteurs	1648	7,5	28	0,1
Manœuvres et personnels non qualifiés	938	4,3	39	0,2
Militaires et assimilés	1024	4,7	14	0,1
Inactifs	700	3,2	14022	63,7
Indéterminés	1662	7,6	749	3,4
Ensemble	22011	100,0	22011	100,0

3.10.4 Nationalité des époux

Les actes d'état civil de mariage renseignent la nationalité déclarée des époux. La nationalité donne une information sur la mixité des couples.

La répartition des époux par nationalité en 2011 montre que majoritairement, les nigériens et les nigériennes se marient entre eux (98%), contrairement aux ressortissants de la CEDEAO qui sont seulement 29 % à se marier entre eux ; et les autres nationalités le sont à

peine à 15 %. Aussi, 67,2% des femmes ressortissantes des autres pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sont mariés à des nigériens. Les femmes de nationalités autres que celles de la CEDEAO sont 83 % à se marier aux nigériens.

Tableau 3.31: Répartition (%) des époux par nationalité en 2011

Nationalité du mari	Nationalité de la femme								Total	
	Nigériennes		Autres CEDEAO		Autres nationalités		ND			
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Nigériens	21115	98,0	135	67,2	157	83,1	64	95,5	21471	97,5
Autres CEDEAO	180	0,8	59	29,4	2	1,1	0	0,0	241	1,1
Autres nationalités	256	1,2	7	3,5	29	15,3	0	0,0	292	1,3
ND	3	0,0	0	0,0	1	0,5	3	4,5	7	0,0
Total	21554	100,0	201	100,0	189	100,0	67	100,0	22011	100,0

3.10.5 Analyse de la nuptialité

L'un des outils d'analyse de la nuptialité est la table de nuptialité. Elle combine valeurs théoriques et valeurs observées. A partir de la table de nuptialité, on mesure aussi bien le calendrier que l'intensité du phénomène à travers les quotients de nuptialité. Les quotients de nuptialité sont la matérialisation de l'intensité de la nuptialité.

La définition du concept de nuptialité est certainement très délicate compte tenu de la diversité des formes de mariages. Cependant son analyse est assez aisée à partir des données de l'état civil ; même si celles-ci présentent le défaut de ne pouvoir cerner toutes les composantes de la nuptialité et de ne pas pouvoir calculer des taux de première et seconde catégories. L'intensité et le calendrier du mariage peuvent être appréhendés par le biais de la table de nuptialité que l'on peut obtenir à partir des données de l'état civil.

Ici, nous utilisons la table de nuptialité à partir de la proportion des célibataires.

A l'examen du graphique 3.16, il revient que le mariage est assez précocement avec des taux de nuptialité très élevés à 15-20 ans et 20-25 ans contrairement aux hommes chez qui de forts taux de nuptialité (supérieurs à 200 pour mille) ne sont constatés qu'à 25-30 ans.

L'autre caractéristique principale de cette nuptialité est que rares sont les femmes qui se marient après la période classique de procréation (15-49 ans), contrairement aux hommes qui continuent de se marier jusqu'après 60 ans.

Tableau 3.32 : Table de nuptialité des conjoints en 2011

Ages	Homme			Femme		
	Célibataires	Mariages	Quotient	Célibataires	Mariages	Quotient
15-19	10000	118	11,8	10000	2172	217,2
20-24	9387	613	65,3	7828	2087	266,6
25-29	7686	1701	221,3	5741	1124	195,8
30-34	6094	1592	261,2	4617	511	110,7
35-39	5112	982	192,1	4106	231	56,3
40-44	4538	574	126,5	3875	99	25,5
45-49	4133	405	98,0	3776	39	10,3
50-54	3936	197	50,1	3737	11	2,9
55-59	3828	108	28,2	3726	6	1,6
60 & +	3760	68	18,1	3720	8	2,2

Graphique 3.16 : Quotients de nuptialité des conjoints en 2011

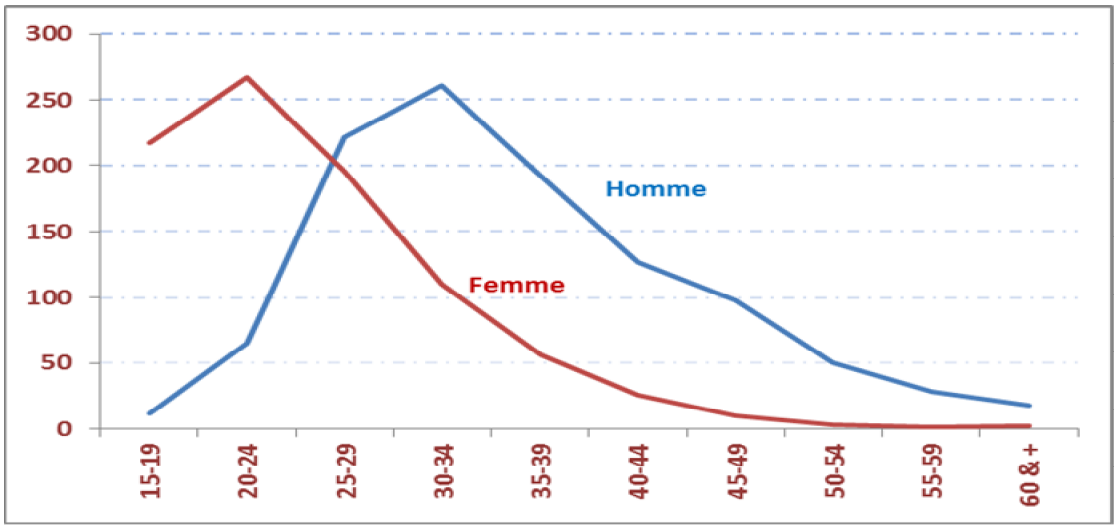

3.11 Conclusion partielle

L'examen des caractéristiques des mariages célébrés à l'état civil a mis à nu la problématique majeure qui mérite d'être prioritairement abordée en matière d'analyse des données issues de la déclaration des faits d'été civil, c'est celle de la non transmission des volets statistiques à l'Institut National de la Statistique.

Cela est un premier niveau d'analyse ; cependant, tout porte à croire que les mariages célébrés coutumièrement et selon la religion ne sont complètement portés à la connaissance des institutions d'état civil (4 mariages sur 10 sont déclarés hors délai sur la période 2007-2011).

Avec un taux de déclaration de moins de 5 %, de gros efforts sont à consentir pour rendre fiables les indicateurs démographiques qu'on peut obtenir à partir des statistiques d'état civil.

Ce sur quoi on peut se focaliser actuellement, ce sont les indicateurs de gestion en partant du principe que les données collectées sont un échantillon représentatif des événements qui se sont produits dans l'ensemble. Aussi, peut-on retenir que :

- Au niveau institutionnel, la reconnaissance des mariages autres que civils par la loi est une fenêtre d'opportunités que les populations ne saisissent pas encore ou n'en voient pas encore la portée au regard du très faible taux de couverture (4 %). Et seulement 22 011 volets statistiques liés aux mariages sur la période 2007 à 2011, ont été notifiés à l'INS.
- Niamey (avec 6 745 mariages célébrés soit 30,6%) et Zinder (avec 3 295 mariages soit 15%) sont les régions qui ont notifié le plus grand nombre de mariages au cours de la période considérée.
- Les couples choisissent en majorité la période des grandes vacances (juillet avec 11,7% des mariages célébrés), août (avec 13,7% des mariages célébrés) ou la fin de l'année (décembre avec 10,2%) de préférence pour célébrer leur mariage.

- La grande majorité des conjoints sont tous les deux natifs de la même localité : Niamey (94,8%), Chef-lieu des régions (88,8%), Autres communes urbaines (92,4%), Communes rurales (90,1%).
- Les femmes se marient plus tôt (âge moyen au mariage est de 23 ans) que chez les hommes (34 ans) soit un écart d'âge moyen de 11 ans.
- La mixité du mariage est une réalité au Niger. Deux tiers des femmes originaires des pays de la CEDEAO et au moins quatre cinquième d'autres nationalités sont mariées à des nigériens.

PARTIE III : DECES

3.12 Introduction

Malgré l'importance avérée des statistiques sur les décès, ils sont les moins enregistrés à l'état civil. Les parents proches ou autres personnes pour diverses raisons enregistrent peu ou pas à temps les décès des personnes envers qui ils ont une responsabilité sociale quelconque. Malheureusement, cette analyse ne permet pas d'élucider les raisons du non enregistrement des décès à l'état civil. Cependant, l'exploitation des volets statistiques sur les décès permet d'examiner les caractéristiques telles que mentionnées dans les registres de décès. Les exploitations possibles pourront avoir une utilité dans le cadre de l'amélioration de leur qualité sur le long terme.

3.13 Estimation du taux de couverture des décès

Une estimation du taux de couverture des décès est nécessaire afin de déterminer la performance du système d'enregistrement. Elle peut s'avérer délicate dans la mesure où les sources sur la mortalité ne sont pas d'une grande fiabilité. Des techniques indirectes peuvent être envisagées.

Le taux de complétude des décès à l'état civil est le rapport des décès déclarés à l'ensemble des décès survenus. La déclaration des décès pose la problématique même du fonctionnement de l'état civil au Niger. La question de la sous déclaration des décès est une préoccupation. Sans avoir recours aux chiffres, il apparaît que loin d'être une simple négligence, la non notification des décès à l'autorité est plus qu'une question de manque de sensibilisation. Au-delà de la sensibilisation, il existe des réalités culturelles qui apparaissent comme des freins à l'enregistrement. La conséquence est qu'il n'est pas possible à l'heure actuelle de savoir quelle est la qualité des statistiques qu'il est possible d'effectuer à partir des décès déclarés à l'état civil.

Pour mesurer le taux de couverture des décès, il est possible de s'appuyer sur les données du recensement lorsque ce dernier collecte l'information sur la mortalité ou d'enquête représentative au niveau des régions. On utilise les taux de mortalité selon les régions pour estimer le nombre de décès que l'on compare au nombre de décès enregistrés à l'état civil à la date N.

La technique utilisée pour l'estimation des décès procède de la méthode du solde de la croissance globale suggérée par Hill et al., 2005. Cette méthode nécessite les bases de données de deux ou plusieurs recensements dont le taux de croissance de chaque période intercensitaire calculé est supposé stable.

Les décès attendus ont été estimés à partir du taux brut de mortalité fixé à 12 ‰ en 2011 et pour toutes les régions à l'exception de Niamey qui compte tenu de son meilleur niveau de dotation en infrastructures sanitaires. Un taux de 10 ‰ lui a été attribué pour la même date.

Le taux de 12 ‰ émanant des données de population publiées annuellement par Population Reference Bureau (PRB, 2011) a été mis en cohérence avec le taux de mortalité obtenu à partir des données ajustées du RGPH 2001, qui se situait à 16,8‰. Un rapport de l'écart entre les deux valeurs au nombre d'années de la période 2001-2011 a permis de calculer les décès obtenus à partir d'une fonction linéaire.

Bien que présentant des limites méthodologiques certaines, cette technique a l'avantage de s'appuyer sur une base unique de calcul.

Les résultats indiquent de très faibles taux de couverture (moins de 5 %) sur la période 2007-2011. Bien qu'on puisse postuler pour une faible notification des volets statistiques à l'INS, la réalité de la faible déclaration est ici patente.

En effet, pour des raisons d'ordre socio-culturelles, les populations ne déclarent pas les décès. Seules les données de la Capitale (Niamey) pour les années 2008 et 2009 et dans une moindre mesure en 2011 sont relativement acceptables (respectivement 44 %, 41 % et 32 %).

Tableau 3.33 : Taux de couverture des décès par région selon l'année d'enregistrement

Région résidence	2007			2008			2009			2010			2011		
	DA	DE	TC	DA	DE	TC	DA	DE	TC	DA	DE	TC	DA	DE	TC
Agadez	5582	143	2,6	5592	100	1,8	5594	124	2,2	5589	100	1,8	5575	172	3,1
Diffa	6459	0	0,0	6548	5	0,1	6628	157	2,4	6701	85	1,3	6764	171	2,5
Dosso	24741	38	0,2	24557	433	1,8	24344	354	1,5	24099	113	0,5	23821	682	2,9
Maradi	39145	305	0,8	39268	384	1,0	39342	512	1,3	39361	103	0,3	39323	724	1,8
Tahoua	36522	74	0,2	36978	689	1,9	37393	767	2,1	37760	166	0,4	38074	546	1,4
Tillabéri	31921	359	1,1	31879	305	1,0	31797	387	1,2	31672	151	0,5	31500	561	1,8
Zinder	38795	322	0,8	39329	381	1,0	39818	622	1,6	40259	52	0,1	40644	750	1,8
Niamey	10084	710	7,0	10035	4412	44,0	9974	4072	40,8	9900	253	2,6	9811	3157	32,2
Ensemble	193250	1951	1,0	194187	6709	3,5	194891	6995	3,6	195340	1023	0,5	195513	6763	3,5

NB : DA = Décès Attendus ; DE = Décès Enregistrés ; TC = Taux de Couverture

Le taux de couverture au niveau de la Capitale Niamey indique l'évolution aléatoire voire erratique des données collectées auprès des centres d'état civil. Les années où les volets collectés constituent un volume relativement important, on a des taux de plus de 40 %, c'est-à-dire se situant au niveau 'normal' de déclaration des décès tel que le suggère la littérature sur les décès enregistrés à l'état civil dans plusieurs capitales africaines (Abidjan, 43 % - 2005 ; Accra, 42 % - 2001). A contrario, les années 2007 et 2010 ont principalement été caractérisées par une faible centralisation des volets statistiques comme l'indique le gap entre les chiffres du Ministère de l'Intérieur et ceux de l'INS.

Graphique 3.17 : Evolution des taux de couverture des décès enregistrés de 2007 à 2011 au niveau de la Capitale, Niamey,

3.14 Caractéristiques du décès

L'analyse porte sur les effectifs de décès enregistrés selon le genre, le mois d'enregistrement, le lieu de survenance des décès et les causes de décès. L'intérêt est à la fois d'ordre administratif et épidémiologique (médical).

3.14.1 Décès enregistrés selon l'année

La répartition des décès selon les circonscriptions administratives permet de localiser les enregistrements des évènements. L'absence d'enregistrement de décès dans certaines localités donne des informations précieuses au Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Actions Coutumières et Religieuses afin de cibler les actions à mettre en œuvre pour améliorer l'enregistrement et/ou revoir le dispositif en place en le contextualisant avec les réalités du pays.

Quelques 23441 décès ont été notifiés aux services statistiques. Les volumes annuels varient entre 1023 en 2010 et 4412 en 2008.

Les notifications sont plus importantes à Niamey (qui représentent 54 % du total) que dans les autres régions. Suivent Tahoua (9,6 %), Zinder (9,1 %) et Maradi (8,7 %) Diffa représentent moins de 2 % des notifications.

Tableau 3.34: Volume des décès par région d'enregistrement selon l'année d'enregistrement

Région	Année Déclaration décès										Total	
	2007		2008		2009		2010		2011			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Agadez	143	7,3	100	1,5	124	1,8	100	9,8	172	2,5	639	2,7
Diffa	0	0,0	5	0,1	157	2,2	85	8,3	171	2,5	418	1,8
Dosso	38	1,9	433	6,5	354	5,1	113	11,0	682	10,1	1 620	6,9
Maradi	305	15,6	384	5,7	512	7,3	103	10,1	724	10,7	2 028	8,7
Tahoua	74	3,8	689	10,3	767	11,0	166	16,2	546	8,1	2 242	9,6
Tillabéri	359	18,4	305	4,5	387	5,5	151	14,8	561	8,3	1 763	7,5
Zinder	322	16,5	381	5,7	622	8,9	52	5,1	750	11,1	2 127	9,1
Niamey	710	36,4	4412	65,8	4 072	58,2	253	24,7	3 157	46,7	12 604	53,8
Ensemble	1 951	100,0	6 709	100,0	6 995	100,0	1 023	100,0	6 763	100,0	23 441	100,0

3.14.2 Rapport de masculinité des personnes décédées

L'exploitation permet de voir les disparités d'enregistrement face à la mort selon le genre : « Est-ce que la proportion des décès enregistrés chez les femmes est proche de la proportion des décès enregistrés chez les hommes du même âge et de la même année au cours de la période 2007-2011? ».

L'analyse des disparités selon le sexe et l'âge peut être complétée par l'analyse au cours du temps. La représentativité de l'un ou l'autre sexe selon l'âge peut être mise en avant à travers l'élaboration d'une courbe de rapport de masculinité. Ce rapport traduit le nombre d'hommes décédés et enregistrés pour 100 femmes décédées et enregistrée du même âge.

Ainsi, si la courbe est au-dessus de la ligne de 100, cela signifie qu'il y a plus de décès d'hommes enregistrés que de décès de femmes enregistrés. Ces analyses peuvent être envisagées selon diverses caractéristiques afin de relever des disparités de genre en ce qui les concerne.

Les résultats du tableau 3.35 et du graphique 3.18 indique clairement qu'il y a une inégalité de genre selon la déclaration des décès à l'état civil. Les hommes étant largement mieux représentés que les femmes. Sur l'ensemble de la période 2007-2011, 226 décès masculins ont été enregistrés pour 100 décès féminins. Le plus faible sex ratio s'observe en 208 (187) et le plus élevé en 2010 (414).

Relativement aux régions, le rapport de masculinité est moins important dans la Capitale Niamey (164) sur la période que partout ailleurs ; où à titre d'exemples, il se situe à 658 à Diffa, 405 à Maradi. Il est par ailleurs plus élevé dans les communes rurales (286) et les autres communes urbaines (280) que dans chefs-lieux de région (269).

Tableau 3.35: Rapport de masculinité par région d'enregistrement et domicile du défunt selon l'année d'enregistrement

Variable	2007			2008			2009			2010			2011			Total
	M	F	RM	M	F	RM	M	F	RM	M	F	RM	M	F	RM	RM
Région																
Agadez	96	47	204	70	30	233	91	33	276	80	20	400	124	48	258	259,0
Diffa	50	31	161	5	3	167	140	16	875	75	10	750	142	29	490	658,2
Dosso	30	8	375	315	118	267	282	72	392	81	32	253	503	179	281	296,1
Maradi	220	85	259	284	100	284	450	62	726	92	11	836	580	144	403	404,5
Tahoua	48	26	185	491	197	249	579	188	308	150	16	938	427	119	359	310,4
Tillabéri	246	113	218	214	91	235	297	90	330	131	20	655	422	138	306	289,8
Zinder	226	96	235	295	86	343	479	143	335	47	5	940	609	141	432	351,6
Niamey	295	143	206	1915	1264	152	1776	1114	159	166	84	198	1414	783	181	164,3
Ensemble	1394	638	218	4371	2339	187	4833	2155	224	824	199	414	4863	1898	256	225,6
Milieu de résidence																
Niamey	295	143	206	1915	1264	152	1776	1114	159	166	84	198	1414	783	181	164,3
CLR	247	103	240	574	255	225	570	223	256	136	45	302	712	205	347	269,4
Autres communes urbaine	278	131	212	645	279	231	862	308	280	170	28	607	1072	333	322	280,5
Communes rurales	513	227	226	1189	525	226	1593	498	320	351	40	878	1635	556	294	286,1
Autres pays	11	3	367	48	13	369	32	12	267	1	2	50	30	21	143	239,2
Ensemble	1394	638	218	4371	2339	187	4833	2155	224	824	199	414	4863	1898	256	225,6

NB : M=masculin ; F=féminin ; RM=rapport de masculinité

L'évolution du rapport de masculinité suivant l'âge montre qu'à tous les âges, il y a plus de décès masculins enregistrés que de décès féminins.

On relève une augmentation graduelle de l'écart entre les hommes et les femmes au fil des âges. Fluctuant entre 100 et 150 entre 0 et 39 ans, ils atteignent 200 à 40-45 ans et se situent à plus de 400 à 85 ans et plus.

La sur-déclaration masculine est donc très accentuée aux âges avancés. Cela tient à au moins deux choses. La première est que les hommes ont une espérance de vie plus courte que les femmes. La deuxième est que le statut social de l'homme est plus valorisé que celui de la femme, dans la mesure où en tant que chef de famille, son décès engendre des avantages sociaux pour sa famille.

Graphique 3.18 : Rapport de masculinité par âge pour l'ensemble de la période 2007-2011.

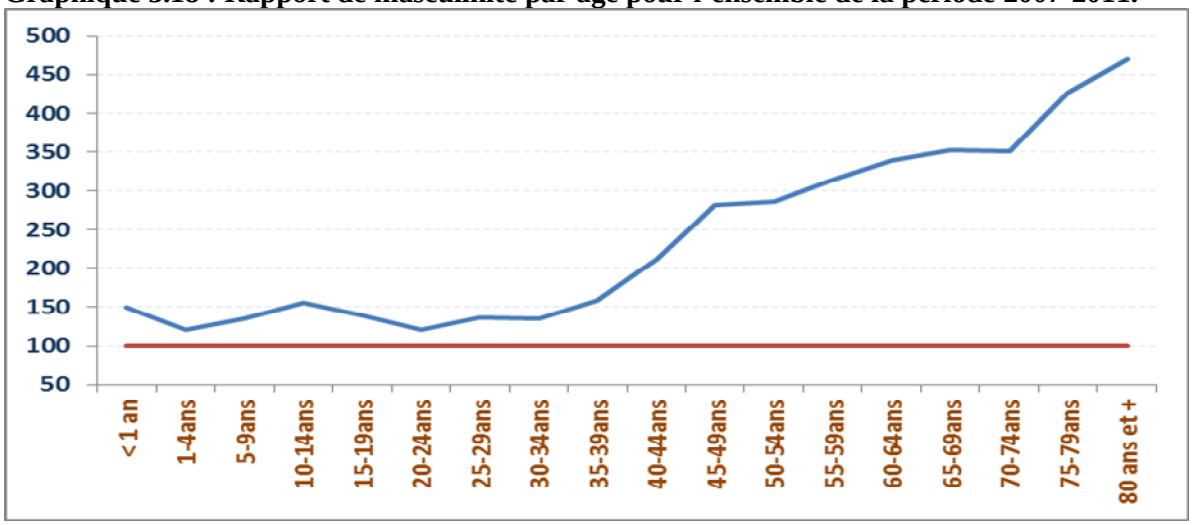

3.14.3 Mois d'enregistrement des décès

Afin de saisir les mois à enregistrement des décès élevé, il a été intéressant d'étudier l'enregistrement des décès selon le mois de survenance de l'évènement. Si d'aventure les décès surviennent en grand nombre dans un mois de l'année, il est plus facile de gérer la charge de travail des agents de l'état civil.

Tableau 3.36: répartition (en %) des décès par région et année selon le mois d'enregistrement

Variable	Mois d'enregistrement du décès												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Région													
Agadez	7,8	7,4	8,1	7,7	8,9	9,7	10,5	6,9	6,7	7,2	10,6	8,5	100,0
Diffa	9,8	8,1	7,9	5,5	6,9	5,3	6,2	6,0	9,6	9,1	9,6	16,0	100,0
Dosso	7,0	8,0	7,0	7,2	9,4	5,4	6,1	5,6	10,5	11,1	9,6	13,1	100,0
Maradi	7,9	7,3	7,9	8,0	7,4	6,6	6,3	7,5	14,3	10,2	7,9	8,6	100,0
Tahoua	7,5	7,7	7,5	9,1	7,7	6,6	6,2	7,1	11,0	10,6	8,8	10,2	100,0
Tillabéri	8,1	7,5	7,0	8,5	9,9	8,3	5,5	6,9	9,8	10,1	8,8	9,6	100,0
Zinder	7,1	8,0	9,4	7,8	7,6	7,8	6,1	8,1	9,9	9,6	10,0	8,6	100,0
Niamey	10,8	9,8	10,0	9,2	8,0	7,4	6,9	8,4	9,0	8,1	6,5	6,1	100,0
Ensemble	9,3	8,8	9,0	8,7	8,1	7,2	6,7	7,8	9,8	9,0	7,7	7,9	100,0
Année de déclaration													
2007	17,3	17,2	14,3	7,2	6,7	4,7	5,5	6,1	5,9	5,4	4,6	4,9	100,0
2008	8,2	7,8	8,1	9,3	8,9	7,2	6,9	8,8	9,2	9,5	8,1	8,1	100,0
2009	8,8	8,0	9,0	9,8	8,0	8,3	7,0	7,6	11,1	8,9	6,4	7,2	100,0
2010	16,0	13,2	12,5	10,2	9,4	4,8	5,9	2,9	3,2	6,5	8,7	6,6	100,0
2011	7,6	7,6	7,7	7,0	7,7	7,2	6,6	8,3	11,3	10,0	9,4	9,6	100,0
Ensemble	**9,3**	**8,8**	**9,0**	**8,7**	**8,1**	**7,2**	**6,7**	**7,8**	**9,8**	**9,0**	**7,7**	**7,9**	**100,0**

Dans l'ensemble, les informations actuelles montrent que les proportions des décès survenus et enregistrés au cours de la période 2007-2011, même si elles évoluent en dents de scie, semblent équilibrées sur l'ensemble des mois de l'année.

Les courbes relatives à l'ensemble du pays et à la Capitale Niamey sur la période 2007-2011indiquent clairement que les mois de janvier et de septembre sont les plus sollicités en matière de déclaration des décès ; alors qu'à contrario, c'est en juillet qu'on enregistre le moins de décès.

Graphique 3.18 : Evolution des proportions des décès enregistrés par mois de 2007 à 2011 au niveau national et à Niamey, la Capitale.

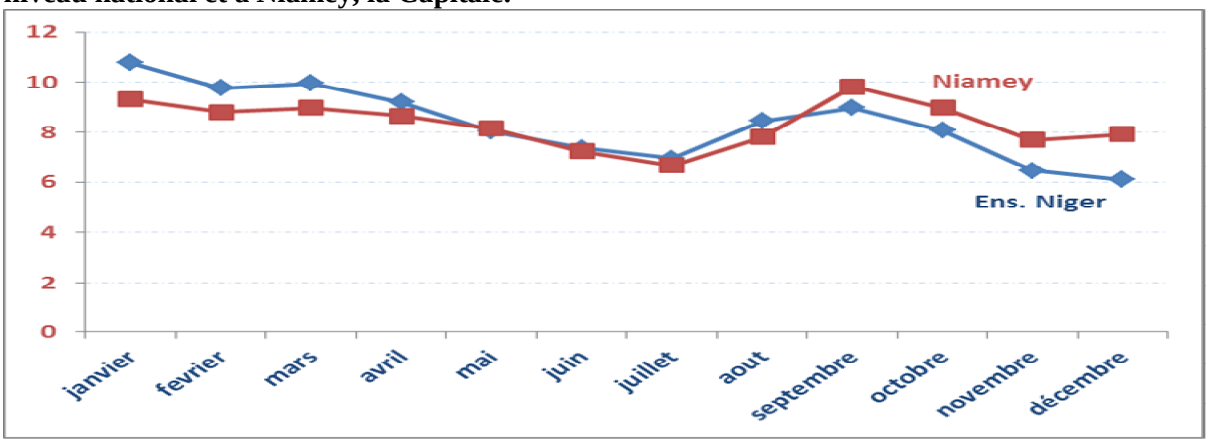

3.14.4 Lieu de survenance du décès

La répartition des décès enregistrés selon les communes ou encore les régions permet sur le court/moyen terme de mettre en avant les disparités en matière d'enregistrement des décès, puis sur le long terme de cibler les actions dans le domaine de la santé. Cependant la répartition du nombre de décès selon certains découpages administratifs peut simplement être le reflet de la carte des établissements sanitaires : on aura plus de décès dans les hôpitaux que dans des centres de santé moins spécialisés et par conséquent dans certaines zones de concentration de services de santé. Le lieu précis du décès (formation sanitaire ou domicile) permet de savoir si les décès à domicile occupent une part importante des décès enregistrés.

Il est susceptible de déterminer le niveau de fréquentation des centres de santé en cas de maladie.

On relève qu'un peu plus de la moitié des décès collectés (55 %) sont survenus dans des centres de santé. Quarante pourcent ont été formellement identifiés comme s'étant produit à domicile. La proportion des décès à domicile évolue en dents de scie ; ce qui ne laisse donc pas transparaître que les actions entreprises pour lutter contre le phénomène ont eu un impact (si effectivement des actions ont été entreprises).

Tableau 3.39 : répartition (en %) des décès par année d'enregistrement selon le lieu de survenance

Région	Lieu du décès								Total	
	Formation sanitaire		Domicile		Ailleurs		ND			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
2007	955	48,9	922	47,3	19	1,0	55	2,8	1951	100,0
2008	4471	66,6	1971	29,4	45	0,7	222	3,3	6709	100,0
2009	3985	57,0	2738	39,1	45	0,6	227	3,2	6995	100,0
2010	269	26,3	664	64,9	11	1,1	79	7,7	1023	100,0
2011	3224	47,7	3082	45,6	30	0,4	427	6,3	6763	100,0
Ensemble	12904	55,0	9377	40,0	150	0,6	1010	4,3	23441	100,0

L'analyse des décès à partir de sa répartition par région de résidence et milieu de résidence selon le lieu de survenance s'avère être pertinente dans la mesure où elle met en lumière des disparités énormes selon ces deux caractéristiques.

On note que le phénomène de décès à domicile est plus accentué dans certaines régions que dans d'autres. Dans des régions comme Diffa (76 %), Maradi et Tillaberi (78 %), plus de trois décès sur quatre surviennent à domicile. Hormis la Capitale Niamey (16 %) qui enregistre la plus faible proportion, c'est à Agadez (39 %) qu'on retrouve une proportion relativement faible.

En ce qui concerne le milieu de résidence, les proportions vont crescendo du milieu urbain (16 %, pour la Capitale, 39 % pour les chefs-lieux et 68 % pour autres communes urbaines) vers le milieu rural (85 %, communes rurales).

Tableau 3.40 : Répartition (en %) des décès par région et milieu de résidence selon le lieu de survenance pour la période 2007-2011

Région	Lieu du décès								Total	
	Formation sanitaire		Domicile		Ailleurs		ND			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Région de résidence										
Agadez	292	45,7	247	38,7	11	1,7	89	13,9	639	100,0
Diffa	66	15,8	316	75,6	1	0,2	35	8,4	418	100,0
Dosso	489	30,2	1017	62,8	21	1,3	93	5,7	1620	100,0
Maradi	356	17,6	1576	77,7	18	0,9	78	3,8	2028	100,0
Tahoua	663	29,6	1494	66,6	18	0,8	67	3,0	2242	100,0
Tillabéri	342	19,4	1371	77,8	6	0,3	44	2,5	1763	100,0
Zinder	700	32,9	1354	63,7	7	0,3	66	3,1	2127	100,0
Niamey	9996	79,3	2002	15,9	68	0,5	538	4,3	12604	100,0
Milieu de résidence										
Niamey	9996	79,3	2003	15,9	68	0,5	532	4,2	12599	100,0
Chef-lieu région	1527	52,0	1153	39,3	11	0,4	243	8,3	2934	100,0
Autres communes Urbaines	808	27,2	2024	68,1	30	1,0	110	3,7	2972	100,0
Communes rurales	566	11,5	4191	85,3	41	0,8	116	2,4	4914	100,0
Autres pays	2	33,3	2	33,3	0	0,0	2	33,3	6	100,0
ND	5	31,3	4	25,0	0	0,0	7	43,8	16	100,0
Ensemble	**12904**	**55,0**	**9377**	**40,0**	**150**	**0,6**	**1010**	**4,3**	**23441**	**100,0**

Graphique 3.19 : Proportions des décès enregistrés survenus à domicile sur la période 2007-2011

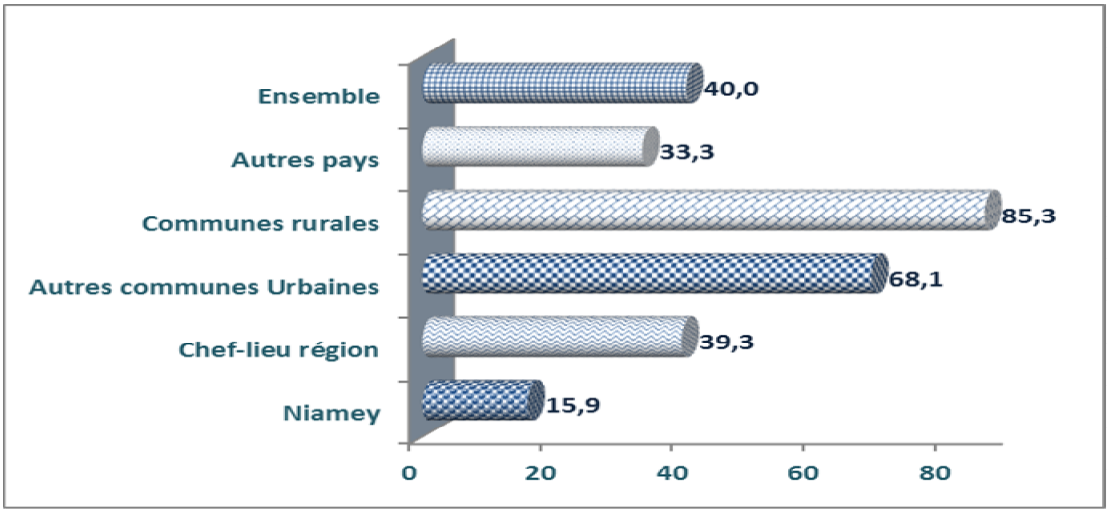

3.14.5 Niveau d'instruction du défunt

En matière d'enregistrement des décès, le niveau d'instruction du défunt influe positivement sur le lieu de survenance des décès. C'est ainsi que les proportions de décès enregistrés à domicile diminuent lorsque le niveau d'instruction du défunt augmente, passant de ce fait de 51% chez les décédés sans niveau d'instruction à moitié moins (c'est-à-dire 22%) ayant un niveau d'instruction supérieur en passant par 25 % pour le niveau primaire.

Le niveau d'instruction du défunt est une variable sociodémographique donnant des informations sur la population déclarante, mais portant sur la population des décédés. Tout en faisant l'hypothèse que la déclaration est effectuée par un proche parent provenant d'une classe sociale similaire, cette variable permet de voir s'il existe une relation entre le niveau

d'instruction du défunt et l'enregistrement à l'état civil comme le démontre les données du tableau 3.41.

Tableau 3.41: répartition (en %) des décès par niveau d'instruction du défunt selon le lieu de survenance

Région	Lieu du décès								Total	
	Formation sanitaire		Domicile		Ailleurs		ND			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Aucun niveau	5992	45,5	6676	50,7	62	0,5	432	3,3	13162	100,0
Alphabétisé (Coranique)	778	42,6	922	50,5	14	0,8	113	6,2	1827	100,0
Primaire	1266	70,1	453	25,1	14	0,8	73	4,0	1806	100,0
Secondaire	1228	68,3	469	26,1	33	1,8	67	3,7	1797	100,0
Supérieur	433	72,4	129	21,6	9	1,5	27	4,5	598	100,0
ND	3207	75,4	728	17,1	18	0,4	298	7,0	4251	100,0
Ensemble	12904	55,0	9377	40,0	150	0,6	1010	4,3	23441	100,0

3.14.6 Causes de décès

Appréhender les causes des décès uniquement au travers des informations fournies par les registres d'état civil est très difficile. Surtout au regard de l'important volume de décès qui surviennent hors formations sanitaires et pour lesquels les causes ne sont pas du tout renseignées ou mal déclarées. Sur la période 2007-2011, plus de la moitié des causes de décès (53 %) ne sont pas précisées.

A l'analyse des causes renseignées, il ressort que les principales causes de décès sont les maladies infectieuses et virales concernant près d'un décès sur 5 (19 %) et dans une moindre mesure les lésions, traumatismes et empoisonnements (6 %) et les maladies de l'apparaeil respiratoire (5 %).

Les autres causes sont représentées pour la plupart dans de très faibles proportions (moins de 5 %).

Tableau 3.42: Pourcentage de décès par causes selon l'année d'enregistrement

Causes de décès	Année de déclaration du décès										Total	
	2007		2008		2009		2010		2011			
	Eff.	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Maladies infectieuses bactériennes et virales	412	21,1	1559	23,2	1310	18,7	100	9,8	973	14,4	4354	18,6
Tumeurs: cancers	47	2,4	174	2,6	161	2,3	17	1,7	139	2,1	538	2,3
Maladies endocriniennes et de nutrition, du métabolisme et de troubles	92	4,7	338	5,0	295	4,2	27	2,6	221	3,3	973	4,2
Maladie du sang et des organes hématopoïétiques	31	1,6	248	3,7	243	3,5	7	0,7	123	1,8	652	2,8
Maladie du système nerveux et des organes de sang	12	0,6	67	1,0	70	1,0	6	0,6	58	0,9	213	0,9
Maladie de l'appareil respiratoire	95	4,9	416	6,2	403	5,8	27	2,6	223	3,3	1164	5,0
Maladie de l'appareil digestif	76	3,9	288	4,3	240	3,4	14	1,4	219	3,2	837	3,6
Maladie des organes génitaux urinaires	22	1,1	179	2,7	139	2,0	8	0,8	141	2,1	489	2,1

Causes de décès	Année de déclaration du décès										Total	
	2007		2008		2009		2010		2011			
	Eff.	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%	Eff	%
Complication de la grossesse, de l'accouchement et de suites de couche	24	1,2	29	0,4	35	0,5	3	0,3	42	0,6	133	0,6
Anomalies congénitales	14	0,7	53	0,8	50	0,7	2	0,2	28	0,4	147	0,6
Lésions, traumatismes et empoisonnements	131	6,7	414	6,2	409	5,8	73	7,1	450	6,7	1477	6,3
Cause de décès non précisée	995	51,0	2944	43,9	3640	52,0	739	72,2	4146	61,3	12464	53,2
Ensemble	1951	100,0	6709	100,0	6995	100,0	1023	100,0	6763	100,0	23441	100,0

3.15 Profil sociodémographique des décédés

L'intérêt de cette analyse porte sur des caractéristiques comme l'âge au décès, l'état matrimonial, le niveau d'instruction, la profession et la nationalité des décédés.

3.15.1 Structure par âge et par sexe au décès

Les informations disponibles dans les volets statistiques des décès (date de naissance, date de décès) permettent d'étudier les tranches d'âges de la population des décédés, c'est-à-dire de la population la plus touchée par la mortalité. Il est possible de relever des disparités dans l'enregistrement des décès en fonction de l'âge.

Au regard des données collectées, sur l'ensemble de la période, jusqu'à 40 ans, les décès de femmes sont mieux enregistrés que ceux des hommes (Cf. Courbes des décès).

La répartition des décès par groupes d'âges selon l'année d'enregistrement permet d'observer que les proportions les plus élevées des décès enregistrés entre 2007 et 2011 ont été observées chez les personnes âgées de 1-4 ans (soit 7,8%) suivies des personnes âgées de moins d'un an (4,7%) ou de plus de 80 ans (8,9%). Les proportions les plus faibles ont été enregistrées principalement au niveau des groupes d'âge 10-14 ans (2,2%) et 5-9 ans (1,5%).

On peut noter par ailleurs que l'âge des décédés semble être bien déclaré au regard du faible taux de non déclarés de l'ordre de 2 %.

Tableau 3.43: Répartition (%) des décès par groupes d'âges selon l'année d'enregistrement et par sexe

Groupe d'âges	2007		2008		2009		2010		2011		Ensemble	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
< 1 an	3,5	4,3	6,4	8,3	3,3	5,8	0,6	1,0	3,1	4,5	4,0	6,0
1-4ans	6,2	8,6	9,2	14,3	6,2	12,5	1,8	3,0	3,6	8,1	6,0	11,3
5-9ans	2,5	2,8	2,2	3,4	1,7	2,9	0,7	4,0	1,5	2,5	1,8	3,0
10-14ans	1,6	1,8	1,6	2,3	1,2	1,9	0,8	2,0	1,1	1,4	1,3	1,9
15-19ans	2,2	3,3	2,4	3,5	2,0	3,1	1,3	1,5	1,8	3,2	2,0	3,2
20-24ans	3,4	7,4	3,0	5,5	2,9	4,7	3,2	6,0	2,8	5,6	2,9	5,5
25-29ans	4,1	7,9	4,0	6,2	3,4	6,4	3,3	6,0	4,2	6,1	3,8	6,4
30-34ans	5,5	8,9	4,9	6,3	3,8	6,6	2,5	6,0	4,4	8,7	4,3	7,2
35-39ans	5,1	6,4	5,5	7,0	4,3	6,6	4,9	8,5	5,4	8,1	5,0	7,1
40-44ans	7,4	7,9	6,4	7,1	5,9	6,3	7,0	6,0	6,9	7,1	6,5	6,9
45-49ans	7,1	5,8	5,8	4,1	6,1	5,1	8,0	7,0	7,4	6,6	6,6	5,3
50-54ans	7,0	5,4	7,0	4,7	6,3	6,2	6,8	7,5	7,9	5,8	7,1	5,6
55-59ans	6,6	5,6	6,2	3,7	6,4	5,0	5,9	4,5	7,1	5,3	6,5	4,7
60-64ans	7,6	5,9	7,6	5,4	8,3	5,2	8,7	6,0	8,9	5,8	8,3	5,5
65-69ans	6,2	4,9	6,6	4,3	7,0	4,4	8,6	5,5	7,4	4,5	7,0	4,5

Groupe d'âges	2007		2008		2009		2010		2011		Ensemble	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
70-74ans	8,1	4,0	7,3	4,4	9,0	5,7	10,1	8,0	8,2	6,2	8,3	5,3
75-79ans	6,7	3,5	4,9	2,7	7,3	3,4	7,2	5,5	5,8	3,4	6,2	3,2
80 ans et +	8,1	3,8	7,0	4,8	13,3	5,5	16,0	9,0	10,1	4,6	10,4	5,0
ND	1,3	1,8	1,8	2,0	1,8	2,6	2,4	2,5	2,6	2,6	2,0	2,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Graphique 3.20 : Proportion des décès par groupes d'âges et par sexe sur la période 2007-2011

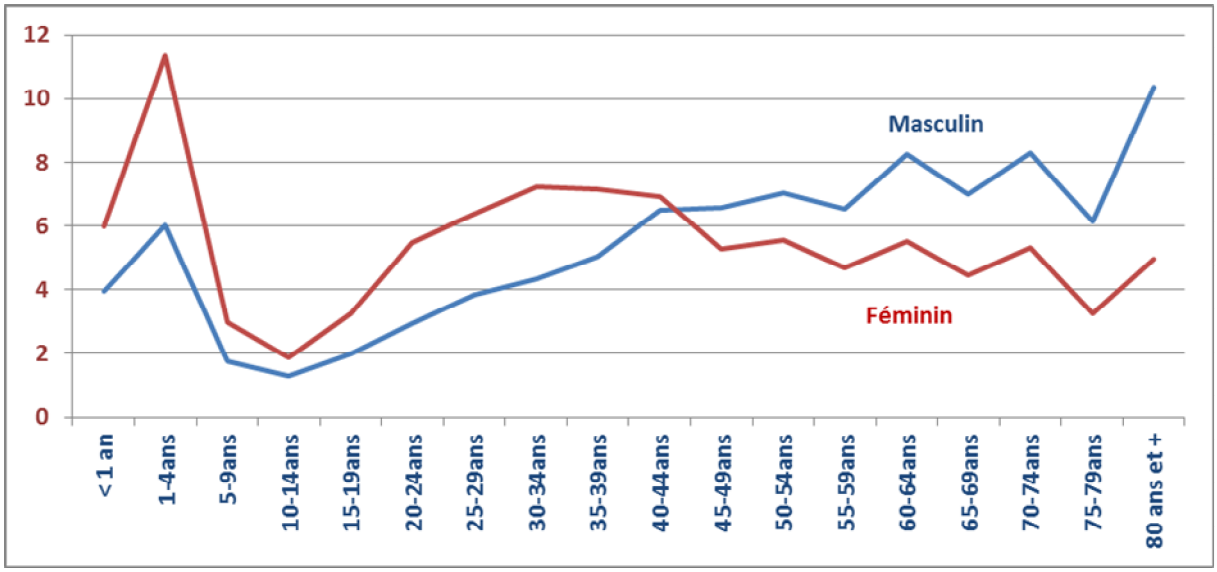

3.15. 2 Lieu de résidence des personnes décédées

Envisager l'analyse des décès selon le lieu de résidence et le lieu de survenance correspondant au lieu d'enregistrement selon la législation, place très souvent l'analyste devant un choix difficile à faire ; tant les deux caractéristiques sont pertinentes pour l'analyse.

Le lieu de résidence renseigne sur la provenance des décès qui surviennent par zone ou milieu de résidence alors que le lieu de survenance renseigne sur le contexte du décès (décès par accident, zones criminogènes,…).

Quoi qu'il en soit, les deux caractéristiques inclinent à envisager des actions pour lutter contre la mortalité.

Selon le milieu de résidence, on note que la Ville de Niamey et les Communes rurales concentrent ensemble la majeure partie des décès enregistrés quelle que soit l'année. Sur la période, ces deux zones ont enregistré respectivement 38 % et 30 % du total des décès collectés. Suivent les autres communes urbaines (18 %) et les Chefs-lieux de région (13 %).

Tableau 3.44 : répartition (%) des décès par milieu de résidence selon l'année d'enregistrement

Milieu de résidence	Année d'enregistrement du décès											
	2007		2008		2009		2010		2011		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Niamey	438	22,5	3180	47,4	2893	41,4	250	24,4	2198	32,5	8959	38,2
Chef-lieu région	350	17,9	829	12,4	795	11,4	181	17,7	917	13,6	3072	13,1
Autre commune urbaine	409	21,0	925	13,8	1170	16,7	198	19,4	1405	20,8	4107	17,5
Commune Rurale	740	37,9	1714	25,5	2093	29,9	391	38,2	2192	32,4	7130	30,4
Autres pays	14	0,7	61	0,9	44	0,6	3	0,3	51	0,8	173	0,7
Ensemble	1951	100,0	6709	100,0	6995	100,0	1023	100,0	6763	100,0	23441	100,0

La répartition des décès par milieu de résidence fait également ressortir que les zones qui disposent d'établissements sanitaires de référence tel que les hôpitaux nationaux, les centres hospitaliers universitaires (CHU) enregistrent le plus grand nombre de décès. C'est particulièrement le cas de Niamey la capitale, qui dispose de plusieurs hôpitaux (Hôpital national, CHU, …). Par contre le poids relativement important des communes rurales s'explique plus par leur grand nombre que par leur niveau de dotation en infrastructures sanitaires.

3.15.3 Etat matrimonial et niveau d'instruction des décédés

La répartition des décès enregistrés selon la situation matrimoniale des décédés et leur niveau d'instruction indique les personnes mariées (66 %) et celles sans niveau d'instruction (69 %) ont été les plus enregistrées par rapport aux autres catégories.

Selon le genre, les décès de femmes mariées sont plus déclarés (73 %) que ceux des hommes (51 %) au contraire des autres catégories où ce sont les décès des hommes célibataires, divorcés et veufs qui sont les plus déclarés).

Quant au niveau d'instruction, les femmes non instruites et celles de niveau primaire sont mieux déclarés que les hommes alors qu'au niveau des autres catégories, ce sont les décès des hommes qui sont déclarés à peu près dans les mêmes proportions ou mieux déclarés que ceux des femmes.

Tableau 3.46: répartition (en %) des décédés par situation matrimoniale et niveau d'instruction selon l'année d'enregistrement et par sexe

Variables	Année de l'enregistrement du décès												
	2007		2008		2009		2010		2011		Ensemble		
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	E
Situation matrimoniale													
Célibataire	19,2	19,3	25,4	24,9	19,0	24,3	11,7	11,1	15,1	18,2	19,2	22,1	20,1
Marié (e)	75,6	57,8	64,5	45,9	74,2	48,1	81,2	56,8	78,2	58,1	73,3	51,1	66,4
Divorcé (e)	0,5	2,0	1,3	3,0	1,0	2,8	0,6	3,0	0,8	2,7	0,9	2,8	1,5
Veuf (veuve)	0,9	16,6	1,9	14,7	1,4	16,9	3,2	22,6	1,7	15,7	1,7	16,0	6,1
Niveau d'instruction													
Aucun niveau	63.8	74.5	65.0	72.0	68.5	72.2	71.1	75.9	68.0	70.6	67.2	72.0	68,6
Alpha/coran.	11.1	4.9	9.9	4.8	10.5	5.2	12.6	4.8	11.7	7.1	11.2	5.6	9,6
Primaire	9.8	9.7	11.0	12.3	7.5	11.2	6.5	6.6	8.0	10.6	8.7	11.1	9,4
Secondaire	9.0	9.5	9.8	9.5	9.5	9.7	7.0	12.0	9.0	9.5	9.3	9.6	9,4
Supérieur	3.2	1.4	4.1	1.5	4.0	1.8	2.8	0.6	3.3	2.1	3.7	1.7	3,1
Ensemble	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100.0**	**100,0**

3.15.4 Profession des décédés

Une plus ou moins forte représentativité d'une catégorie professionnelle parmi les personnes décédées n'atteste aucunement d'une mortalité élevée en leur sein ; il s'agit simplement de leur poids relatif par rapport aux autres groupes. Sur le long terme, des analyses sérieuses pourraient montrer s'il existe une inégalité face à la mort selon la profession exercée. Par exemple, si la population totale comprend 30 % d'employés et que la population des décédés déclarés de la même année comprend 60 % d'employés, cela signifie soit que la mortalité chez les employés est élevée et que cette catégorie socio professionnelle est plus touchée que les autres, soit que ce sont les « parents » des employés qui ont tendance à enregistrer les décès à l'état civil plus que les « parents » des autres catégories socioprofessionnelles.

Ici, le fait notable est qu'il existe une très forte proportion d'indéterminés (38 %), encore plus chez les femmes (84 %) que chez les hommes (18 %). C'est dire, qu'à l'enregistrement, ce sont des aspects qui sont négligés par les agents de l'état civil. Par ailleurs, ce sont les personnes qui travaillaient dans le domaine de l'agriculture et connexes qui sont les plus nombreux à avoir été déclarés ; plus du quart du total des décès (27 %). Suivent de loin les travailleurs des services (8 %) et les inactifs (7 %).

Tableau 3.47: répartition (en %) des décès par catégorie professionnelle selon l'année d'enregistrement et par sexe sur la période de 2007-2011

Catégorie professionnelle	Sexe						Total	
	Masculin		Féminin		ND			
	N	%	N	%	N	%	N	%
Cadres dirigeants administrateurs magistrats	253	1,6	8	0,1	0	0,0	261	1,1
Spécialistes des professions scientifiques techniques et libérales	1014	6,2	250	3,5	1	9,1	1265	5,4
Personnels de professions scientifiques et techniques	235	1,4	85	1,2	0	0,0	320	1,4
Employés	46	0,3	8	0,1	0	0,0	54	0,2
Travailleurs des services et vendeurs	1693	10,4	168	2,3	0	0,0	1861	7,9
Travailleurs de l'agriculture pêches chasse et assimilés	6007	37,0	304	4,2	5	45,5	6316	26,9
Arts et métiers et assimilés	798	4,9	47	0,7	0	0,0	845	3,6
Conducteurs d'installations, de machines et monteurs	737	4,5	17	0,2	0	0,0	754	3,2
Manœuvres et personnels non qualifiés	1139	7,0	30	0,4	0	0,0	1169	5,0
Militaires et assimilés	141	0,9	1	0,0	0	0,0	142	0,6
Inactifs	1315	8,1	243	3,4	1	9,1	1559	6,7
Indéterminés	2857	17,6	6034	83,9	4	36,4	8895	37,9
Total	16235	100,0	7195	100,0	11	100,0	23441	100,0

3.15.5 Progéniture des décédés de 15 ans et plus

Pour les décès déclarés, l'acte de décès énonce le nombre d'enfants. Cette information est néanmoins rarement renseignées au niveau des registres d'état civil ou que ce sont les volets statistiques qui ne le sont pas. Le nombre d'enfants du défunt n'est pas déclaré dans une proportion de 16 % et concerne presqu'équitablement les hommes et les femmes (15 % contre 17 %).

Le tableau 3.48 renseigne sur le fait que les personnes décédées qui laissent derrières elles une progéniture nombreuse sont représentent la plus forte proportion (30 %).

Tandis qu'au niveau des hommes décédés, leur proportion augmente au fur et à mesure que le nombre d'enfants orphelins augmente, au niveau des femmes, c'est à 1-3 enfants (27 %) et 4-6 enfants (24 %) qu'elles sont plus nombreuses.

Le nombre d'enfants étant lié à l'âge, les personnes âgées laissent après eux le plus grand nombre d'orphelins.

Tableau 3.48: répartition (en %) des personnes décédées par nombre d'enfants par sexe sur la période

Nombre d'enfants	Sexe						Total	
	Masculin		Féminin		ND			
	N	%	N	%	N	%	N	%
0 enfant	1649	10,2	1059	14,7	4	36,4	2712	11,6
1-3 enfants	2981	18,4	1970	27,4	1	9,1	4952	21,1
4-6 enfants	3204	19,7	1725	24,0	0	0,0	4929	21,0
7 enfants et +	5893	36,3	1213	16,9	2	18,2	7108	30,3
ND	2508	15,4	1228	17,1	4	36,4	3740	16,0
Total	16235	100,0	7195	100,0	11	100,0	23441	100,0

3.15.6 Données de mortalité

Il est hasardeux de calculer des taux de mortalité crédibles si l'enregistrement (taux de couverture) n'est pas bon. Le risque est de produire des statistiques qui sous-estiment lesdits indicateurs. A défaut de pouvoir calculer des indicateurs de mortalité fiables à partir des données collectées à l'état civil, certaines informations contenues dans les actes de décès permettent de se faire une idée du calendrier et de l'intensité de la mortalité.

3.15.6.1 Calendrier du décès

Les informations sur les dates de naissance et du décès (heures, jours, mois, année) permettent de se faire une idée du calendrier des décès.

Relativement aux volumes de décès enregistrés, les âges obtenus à partir des deux premières informations permettent de calculer une moyenne (âge moyen au décès) dans une population donnée.

La fiabilité de la moyenne en tant que caractéristique de tendance centrale est assujettie à l'importance de l'écart type. Plus l'écart type est élevé moins la valeur de la moyenne est fiable ; à savoir que les observations sont moins concentrées autour de la valeur de la moyenne.

Pour disposer de données relativement consistantes, tous les décès sur la période 2007-2011 ont été pris en compte. Le calendrier du décès indique s'il est intervenu plus tôt ou plus tard.

Tableau 3.49: Ages moyen (en années) au décès par région de résidence sur la période 2007-2011 et selon par sexe.

Région	Masculin			Féminin			Ensemble		
	Moyenne	N	Ecart-type	Moyenne	N	Ecart-type	Moyenne	N	Ecart-type
Agadez	50,3	456	25,1	39,2	176	21,6	47,2	632	24,7
Diffa	64,0	344	22,4	43,8	52	18,5	61,3	396	22,9
Dosso	54,4	1196	23,6	40,4	404	24,6	50,9	1600	24,7
Maradi	57,4	1605	23,6	40,1	398	24,5	54,0	2003	24,8
Tahoua	54,7	1677	24,1	41,2	539	24,4	51,4	2217	24,8
Tillaberi	55,2	1298	23,1	42,0	449	22,1	51,8	1748	23,6
Zinder	56,4	1624	23,2	41,1	469	23,7	53,0	2093	24,2
Niamey	42,1	7705	25,7	35,9	4542	26,5	39,8	12254	26,2
Ensemble	**49,1**	**15905**	**25,6**	**37,7**	**7029**	**25,6**	**45,6**	**22943**	**26,2**

Les résultats issus de l'exploitation des volets statistiques sur les décès enregistrés au cours de la période 2007-2011 montrent qu'au niveau national, l'âge moyen au décès est de

46 ans. Il est de 38 ans au niveau des femmes contre 49 ans chez les hommes avec des écarts types respectifs de 26,2 et 25,6 ans. C'est dire que les décès de femmes enregistrés sont intervenus plus tôt que ceux des hommes avec le même niveau de fiabilité.

Relativement aux régions, les âges moyens des personnes décédées enregistrées varient de 39,8 ans à Niamey à 61,3 ans à Diffa.

L'âge moyen au décès à Niamey est le seul qui soit inférieur à la moyenne nationale alors que c'est l'entité administrative qui a collecté le plus grand nombre de décès.

3.15.6.2 Intensité des décès

A travers l'exploitation des données des registres de décès, il est possible (toujours lorsque la couverture de l'enregistrement est bonne) de se faire une idée assez précise de l'intensité de la mortalité à travers la table de mortalité. Cette dernière permet de présenter les trois fonctions essentielles liées à la mortalité : la fonction de survie, la fonction des décès et la fonction des quotients de mortalité obtenus à partir du rapport des décès aux survivants. Ces différents indicateurs démographiques montrent l'ampleur de la mortalité selon l'âge.

Compte tenu de la faiblesse des volumes de décès déclarés (taux de couverture inférieur à 5 %), l'intensité de la mortalité est appréhendée par l'évolution de la proportion des survivants par âge et par sexe.

Le graphique 3.21 indique que la courbe des survivants de sexe masculin est en dessous de celle des femmes quel que soit l'âge ; et elle baisse plus rapidement que celle des femmes. A 80 ans et plus, le nombre de survivants hommes se situe à un peu moins de 86000 contre 93000 pour les femmes. On en déduit que l'intensité de la mortalité est plus élevée chez les hommes que chez les femmes, autrement dit, il meurt plus d'hommes que de femmes.

Jusqu'à 40-45 ans, l'intensité de la mortalité est presque la même pour les deux sexes (96000 pour les femmes contre 95000 pour les hommes).

Graphique 3.21 : Evolution des survivants par âge et par sexe

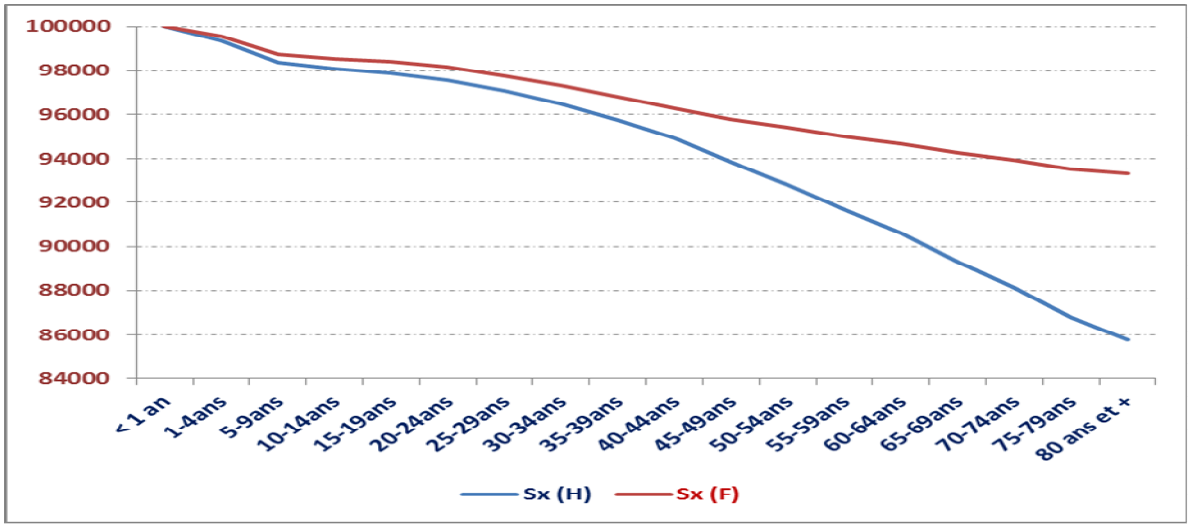

3.15.7 Attitudes face à la déclaration des décès

Il s'agit de révéler le comportement de la population à l'égard de la déclaration des décès. Respecte-t-elle le délai prescrit par la loi ?

Une autre problématique peut être mise en lumière : l'utilisation des services de santé. Dans ce cas, est-il plus pertinent de faire l'analyse selon le lieu de résidence ou le lieu d'enregistrement ?

3.15.7.1 Statut de résidence et enregistrement des décès

Le décès doit être enregistré dans le centre d'état civil territorialement dépendant du centre de déclaration qui est normalement celui le plus proche du domicile du défunt. Cette information permet de savoir si le décès a été déclaré dans les services d'état civil le plus proche du domicile du défunt. Cependant, le décès peut avoir eu lieu dans une structure de santé éloignée du domicile du défunt ou dans une commune autre ou des membres de la famille du défunt résident ou pas.

Pour l'ensemble du pays, un cinquième (21 %) des décès enregistrés sont non-résidents. La proportion des décès enregistrés non résidents s'établit à 30 % au niveau de Niamey ; 17 % au niveau des Chefs-lieux de région ; 12 % au niveau des autres communes urbaines et 4 % pour les autres communes. Cette situation traduit l'idée des cas de référence des maladies des centres de santé à plateau technique inférieur vers ceux de niveau supérieur.

Tableau 4.50: Répartition (en%) des décès selon la situation de résidence et de l'enregistrement décès de 2007 à 2011

Lieu du décès	Décès enregistrés (1)	Décès résidents (2)	Décès enregistrés résidents (3)	Décès enregistrés non résidents (4)= (1)-(3)	% de décès enregistrés non résidents (5)= (4)/(1)
Niamey	12599	8959	8827	3772	29,9
Chef-lieu région	2934	3072	2437	497	16,9
Autres communes Urbaines	2972	4107	2611	361	12,1
Communes rurales	4914	7130	4698	216	4,4
Autres pays	6	173	1	5	83,3
ND	16	-	-	16	-
Total	23441	23441	18574	4867	20,8

3.15.7.2 Délai de déclaration

La législation impose aux usagers de déclarer tout décès dans un délai de trente (30) jours à partir du jour de sa survenue dans les centres de déclarations et dans un délai de 10 jours au plus tard lorsque le décès a eu lieu dans une formation sanitaire. Dans les centres principaux et secondaires de quartier ou groupes de quartiers, les déclarations des décès survenus à domicile sont faites dans un délai de 10 jours.

Le fait de disposer de la date de décès et de la date de déclaration permet de produire des statistiques sur la durée de déclaration d'un décès. Si par exemple, on constate que la majorité des décès sont déclarés dans le courant de la première semaine suite au décès, il est possible d'affirmer clairement que le délai n'est pas un obstacle à l'enregistrement du décès à l'état civil. Ces informations sont donc des indications pour la fixation du délai légal de déclaration des décès à l'état civil.

Au niveau national, au cours de la période 2007-2011, près d'un sur cinq a été enregistré hors délai à l'état civil.

Par rapport aux différentes années d'enregistrement des décès, on constate une évolution tendancielle des décès enregistrés hors délais (31 jours et plus): 13% en 2007, 10% en 2008 ; 16% en 2009 ; 39% en 2010 et enfin 29% en 2011.

Ces valeurs peuvent être revues à la hausse si on considère le cas spécifique des décès survenus après 10 jours dans certains types de centre qu'il est difficile de distinguer ici.

Tableau 3.51: répartition (en %) des décès par année d'enregistrement selon le délai d'enregistrement

Année Déclaration décès	Délais en jours										Total	
	0 - 1 jour		2 - 10 jours		11 - 30 jours		31 jours & +		ND			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
2007	672	34,4	633	32,4	290	14,9	260	13,3	96	4,9	1951	100,0
2008	3539	52,8	1549	23,1	551	8,2	701	10,4	369	5,5	6709	100,0
2009	3038	43,4	1821	26,0	711	10,2	1124	16,1	301	4,3	6995	100,0
2010	136	13,3	315	30,8	100	9,8	399	39,0	73	7,1	1023	100,0
2011	2129	31,5	1680	24,8	606	9,0	1957	28,9	391	5,8	6763	100,0
Total	9514	40,6	5998	25,6	2258	9,6	4441	18,9	1230	5,2	23441	100,0

Graphique 3.22 : Evolution des décès enregistrés hors délai de 2007 à 2011

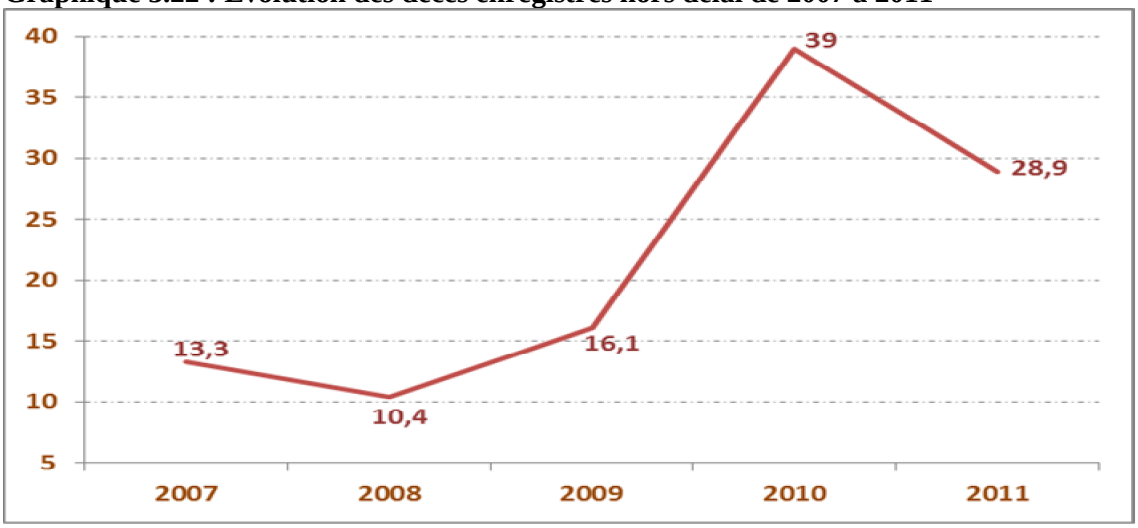

Selon les régions, les proportions de décès déclarés hors délai varient de 39 % à Diffa à 11 % à Niamey. La promptitude de l'enregistrement dans la Capitale peut s'expliquer par la disponibilité de l'offre de services en matière d'état civil et donc de la proximité des centres des populations. Ailleurs, sans préjuger que la distance un le facteur exclusif de la non déclaration dans le délai, les proportions sont relativement élevées. C'est le cas des régions comme Diffa (39 %), Agadez, Tillabéri et Zinder (33 %) et dans une certaine mesure Maradi (28 %) et Tahoua (25 %).

Tableau 3.52: répartition (en %) des décès par région et domicile du père selon le délai d'enregistrement entre 2007 et 2011

Région d'enregistrement	Délais										Total	
	0 - 1 jour		2 - 10 jours		11 - 30 jours		31 jours & +		ND			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Agadez	83	13,0	226	35,4	102	16,0	211	33,0	17	2,7	639	100,0
Diffa	35	8,4	104	24,9	69	16,5	163	39,0	47	11,2	418	100,0
Dosso	312	19,3	584	36,0	301	18,6	328	20,2	95	5,9	1620	100,0
Maradi	234	11,5	796	39,3	344	17,0	567	28,0	87	4,3	2028	100,0
Tahoua	610	27,2	681	30,4	288	12,8	559	24,9	104	4,6	2242	100,0
Tillaberi	181	10,3	578	32,8	348	19,7	585	33,2	71	4,0	1763	100,0
Zinder	166	7,8	772	36,3	376	17,7	696	32,7	117	5,5	2127	100,0
Niamey	7893	62,6	2257	17,9	430	3,4	1332	10,6	692	5,5	12604	100,0
Ensemble	9514	40,6	5998	25,6	2258	9,6	4441	18,9	1230	5,2	23441	100,0

Graphique 3.23 : Proportion des décès enregistrés hors délai par région d'enregistrement

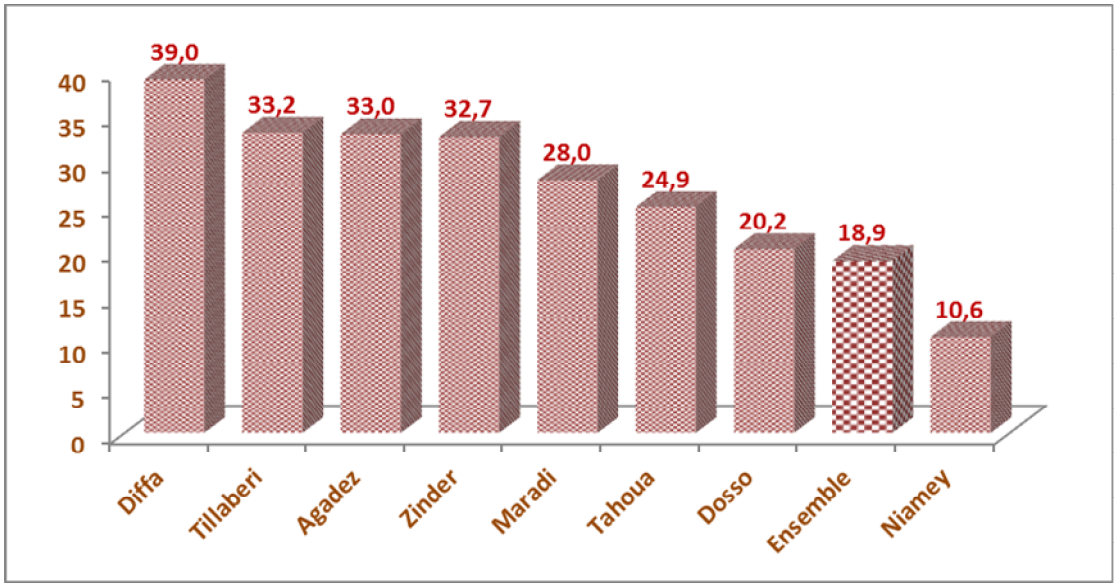

3.16 Conclusion partielle

L'intérêt majeur de l'étude de la mortalité réside dans le fait qu'elle contribue à la modification de la taille et la structure de la population. Et à travers elle, on mesure mieux l'impact des programmes et politiques de santé. A la lumière de l'analyse qui vient d'être faite, il s'avère difficile de mesurer le phénomène par le biais des statistiques de l'état civil compte tenu de la relative faiblesse du taux de couverture.

Cependant, l'analyse permet de mettre en lumière un certain nombre d'informations intéressantes relativement à certains indicateurs de mortalité et de gestion.

❖ ***les indicateurs de gestion***

On relèvera à priori le niveau de faiblesse de la notification des volets statistiques à la Statistique voire le faible niveau d'enregistrement.

- Le taux d'enregistrement des décès à l'état civil est encore très faible. Au niveau national, entre 2007 et 2011, seulement moins de 5 % des décès ont été annuellement enregistrés et notifiés ;
- Les décès masculins sont mieux enregistrés que ceux des femmes. On a un rapport de masculinité à la naissance de 226 décès masculins enregistrés pour 100 décès féminins.
- Les décès sont en général déclarés indifféremment (pas de mois propice pour l'enregistrement) selon les mois de l'année même si les mois de septembre et de juillet se révèlent respectivement être les mois de forte et faible déclaration ;
- Un peu plus de deux décès sur cinq (40,6 %) enregistrés à l'état civil sont survenus en dehors d'une formation sanitaire ;
- Il y a une sous déclaration des décès des enfants de moins de 1 an.

- Un décès sur cinq (19 %) survenu entre 2007-2011 a été enregistré hors délai. Les délais déclarés s'inscrivent dans une tendance haussière sur la période ;
- Les causes de décès enregistrés à l'état civil de 2007 à 2011 restent imprécises à hauteur de 53,2% ;

❖ ***les indicateurs de mortalité***

- Les décès des femmes interviennent plus tôt que ceux des hommes ; leurs âges moyens au décès sont respectivement de 36 ans contre 49 ans ;
- Parmi les décès enregistrés, l'intensité de la mortalité est plus forte parmi les hommes que les parmi les femmes.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'exploitation des volets statistiques des registres d'état civil de la République du Niger est à sa deuxième édition après celle de 2010 portant sur les événements de 2003-2006. La présente édition porte sur les principaux événements démographiques de la période 2007-2011.

Cette exploitation relève à la fois d'une obligation institutionnelle et fait en même temps partie de la mission régalienne de l'Institut National de la Statistique en tant que structure nationale de production de données statistiques.

Il importe de rappeler que le système d'état civil nigérien contrairement à la plupart des législations africaines, présente cet atout majeur de faire intervenir effectivement toutes les structures étatiques concernées par son fonctionnement. Ainsi, les centres d'état civil, les structures sanitaires et l'Institut National de la Statistique sont, selon l'esprit de la loi, censés travailler en coordination ; les premiers pour l'enregistrement des faits d'état civil et le dernier pour l'exploitation.

Cependant, le problème crucial actuel auquel se trouve confronté le système d'état civil nigérien est la fluidité dans son fonctionnement, liée à des problèmes de divers ordres dont les principaux sont les questions d'ordre infrastructurel, de logistique et de matériels et de qualité des ressources humaines.

Pour ce qui concerne le volet statistique, l'Institut National de la Statistique n'arrive pas à disposer des volets à lui destinés à temps et complètement.

Promptitude et complétude sont deux notions clés consubstantielles au travail statistique. Car l'objectif de l'exploitation est principalement d'évaluer la performance du système d'enregistrement à travers le calcul de taux de couverture des principaux événements ; lesdits taux déterminent s'il est possible de calculer des indicateurs démographiques (fécondité, nuptialité, mortalité) et dans le cas échéant de calculer à tout le moins des indicateurs de gestion et de fonctionnement du système d'enregistrement.

Ainsi donc, l'incomplétude des volets statistiques destinés à l'INS a pour conséquence immédiate de sous-estimer le taux de couverture procédant des calculs réalisés par l'INS. Un problème qui vient couvrir un autre bien plus important relatif à l'enregistrement effectif des faits marquants dans la vie d'un individu à l'état civil.

Les taux de couverture proposés souffrent de cette ambiguïté qui ne permet pas de savoir si les faibles taux observés procèdent du non acheminement des volets statistiques par les agents des bureaux d'état civil à l'INS ou s'il existe effectivement un problème d'enregistrement.

La question de la transmission des volets statistiques à l'INS devient de ce fait l'un des obstacles majeurs au fonctionnement du système d'état civil du Niger.

En ce qui concerne les résultats de la présente exploitation, ils sont somme toute intéressants au regard des informations qu'ils fournissent sur le fonctionnement, la gestion et les comportements de la population face à la déclaration, relativement au respect des prescriptions légales et réglementaires.

Par ailleurs, les taux de couverture estimés permettent ainsi de savoir s'il y a une évolution positive ou pas en matière de déclaration.

Pour ce qui est des naissances, on peut noter que le combat pour le droit à une existence juridique des enfants n'est pas encore gagné. Un droit exigible consacré par la Convention relative aux droits de l'enfant qui stipule en son article 7 que reconnaître et enregistrer officiellement l'identité est un droit fondamental. Car, l'enregistrement permet à l'enfant d'obtenir un acte de naissance, qui est la preuve légale que les pouvoirs publics reconnaissent l'enfant en tant que membre de la communauté dont ils ont la charge.

Ces actes, il importe de le savoir, apportent également la justification légale indispensable de l'identité et de l'état civil, d'où découle un vaste ensemble de droits individuels et familiaux (allocations familiales, avantages fiscaux, l'exercice des droits à des prestations d'assurance, des droits de propriété et des droits d'héritage…). Or à peine 3 naissances sur 10 sont actuellement déclarées (et notifiées à l'INS).

Pour ce qui concerne les mariages, on relève avec amertume que la population ne profite pas encore pleinement de la fenêtre d'opportunités que lui offre la loi, en rendant officielle tous les types mariages ; tenant ainsi compte du fait que la société nigérienne voue un profond respect à cette institution qu'est le mariage. Ces opportunités portent sur l'ensemble des droits sociaux, professionnels relatifs au mariage. Or il revient que non seulement, 4 % des mariages célébrés sont notifiés officiellement ; mais aussi une forte proportion (40 %) est enregistrée hors délai.

En ce qui les décès, hormis le cas préoccupant du taux de couverture des décès qui n'atteint même pas encore 5 %, c'est la forte disparité selon le genre qui attire l'attention. En effet, les hommes sont nettement mieux déclarés que les femmes (226 hommes contre 100 femmes) ; et ce à tous les âges.

L'analyse des événements vitaux a surtout permis de savoir que :

- Les déclarations en défaveur des femmes et des enfants pose en fait le problème du droit des femmes et des enfants de bénéficier des avantages que leur reconnait la loi ;
- les délais de déclaration tels que stipulés par les textes ne sont unanimement respectés ;
- la moitié des naissances est intervenue hors formations sanitaires et que ce phénomène semble lié aux caractéristiques socio-démographiques des parents (milieu de résidence et niveau d'instruction). Il en est de même des décès ;
- Le mariage est non seulement quasi universel ; mais la polygamie est une réalité au Niger où le nombre moyen d'épouses par homme polygame est de 2,4 ;
- Certaines variables sont particulièrement mal ou non renseignées, ce sont en l'occurrence les causes de décès, les dates de naissance et la profession des parents.

Au regard de ce qui précède, l'exploitation des faits d'état civil à des fins statistiques se doit d'être poursuivie étant donné qu'il a montré tout son intérêt pour la prise de décision en matière gouvernance.

Aussi pourrait-on suggérer à l'issue de cette analyse de :

A l'endroit de l'INS

* Favoriser les échanges entre les responsables de la Direction chargée de l'état civil au niveau du Ministère de l'Intérieur et ceux de la DSEDS de l'INS en vue de les sensibiliser sur la production des statistiques vitales et la nécessité de transmettre les volets statistiques ;

* Mettre sur pied un dispositif organisationnel qui puisse favoriser la pérennisation du processus d'exploitation des statistiques d'état civil et le rendre indépendant des financements extérieurs ;
* Impliquer davantage les responsables des directions régionales de l'INS dans la collecte des volets statistiques et définir une périodicité de collecte en étroite collaboration avec celles de la Direction de l'Etat Civil;

A l'endroit du SSN

* Susciter et soutenir des cadres de réflexion sur l'optimisation et la pérennisation de l'exploitation des statistiques de l'état civil en collaboration avec partenaires et toutes les parties prenantes au plan national ;
* Soutenir le processus de validation, d'édition et de diffusion des publications relatives aux statistiques d'état civil.

BIBLIOGRAPHIE

1. **TEXTE JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES**

Arrêté n°101/MI/AT/DEC du 17 Août 1997, portant organisation et attributions de la Direction de l'Etat civil

Décret n° 85-031/PCMS du 29 mars 1985, portant modalités d'application de l'Ordonnance 85-031/PCMS du 29 mars 1985.

Décret n° 85-031/PCMS du 29 mars 1985, portant modalités d'application de l'Ordonnance 85-031/PCMS du 29 mars 1985.

Ordonnance 85-031/PCMS du 29 mars 1985, portant modalités et fonctionnement de l'tat civil

Loi 2002-30 du 03 décembre 2007, portant régime de l'Etat civil au Niger et son décret d'application. Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

2. **MANUELS, REVUES ET PERIODIQUES**

BROUARD N. ; Mouvements et modèles de population ; Les documents pédagogiques de l'IFORD, Yaoundé, juin 1989.

Document d'Orientation de la Politique Nationale de l'Etat civil, Loi No 2007-30 du 03 décembre 2007 portant régime de l'état civil au Niger et son Décret d'application

Document d'orientation de la politique nationale de l'état civil. Ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du Territoire (Direction de l'Etat civil et des Réfugiés)

Guide de sensibilisation des populations en matière d'état civil. Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (Direction de l'Etat civil) mars 1997, Financement Projet Population IDA 2360 NIR

Guide de formation en matière d'état civil. Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire (Direction de l'Etat civil) mars 1997, Financement Projet Population IDA 2360 NIR

Module de formation des agents de l'état civil des Centres Secondaires et auxiliaires. Direction de l'Etat civil et des Réfugiés, mars 2005.

GENDREAU F. ; La population de l'Afrique, Manuel de démographie, Karthala-CEPED, Paris, 1993

Manuel de statistiques de l'état civil. Volume II : Aspect juridiques, organisationnels. Série F n° 35. Année 1993.

Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civile l'état civil et de la statistique de l'état civil. Elaboration d'un cadre juridique (Nations Unies). Série F, n°71. Année 2000

NATIONS UNIES ; Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, deuxième révision, New York, 2003.

3. **RAPPORTS**

Direction de la Statistiques et des Comptes Nationaux : Analyse des données d'état civil des années 1994 et 1995. Niamey, Juin 1997.

Institut National de la Statistique et de la Démographie du Burkina Faso : Rapport d'analyse des données des registres de l'état civil : les enregistrements de naissances dans la ville de Ouagadougou en 2009. Ouagadougou, Août 2011.

Institut National de la Statistique du Niger : Analyse des résultats des volets statistiques d'acte de naissances 2003-2006. Décembre 2010.

Institut National de la Statistique du Niger : Rapport de mission de collecte des volets statistiques 2007-2011. Juillet 2012.

Institut National de la Statistique du Niger : Rapport de codification des volets statistiques 2007-2011. Avril 2013.

Institut National de la Statistique du Niger : Rapport de saisie des volets statistiques 2007-2011. Octobre 2013.

BAKAYOKO M. ; Rapport de mission de collecte des volets statistiques des faits d'état civil

BAKAYOKO M. ; Situation de l'enregistrement des faits d'état civil dans la ville d'Abidjan 2007

BAKAYOKO M. ; Rapport de collecte et d'analyse des statistiques de l'Etat Civil de la ville d'Abidjan 2005, INS, Abidjan, Mars 2007.

BAKAYOKO M. ; Situation de l'enregistrement des faits d'Etat Civil de la ville d'Abidjan 2006, INS, Abidjan, Mars 2010.

BRUNO Magloire N. ; Rapport de mission d'appui technique pour l'exploitation des volets statistiques d'acte de naissance et l'analyse des résultats d'état civil. Institut National de la Statistique, Niamey, Novembre 2012

BRUNO Magloire N. ; Rapport de mission de renforcement des capacités des cadres de l'INS-Niger en matière d'exploitation et analyse des données d'état civil. Institut National de la Statistique, Niamey, Novembre 2013.

GUILLAUME P. ; Rapport de mission pour la mise en œuvre de la convention de travail N°007/AFR/FSP07/08 et de l'activité 5 concernant la relance de l'exploitation des données de l'Etat civil au Niger. Institut National de la Statistique, Niamey, Février 2009.

ANNEXES

Annexe 1 : Maquettes des volets statistiques des faits d'état civil

REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE----------/_____/
DEPARTEMENT----------/_____/
COMMUNE URBAINE OU RURALE ----------/_____/_____/
Poste Administratif ou District de----------/_____/_____/
Centre ----------**secondaire**----------**de** ----------/_____/

VOLET 2 STATISTIQUE
(à envoyer au Ministère de l'Intérieur)
ACTE DE NAISSANCE N° /_____/_____/_____/_____/_____/

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

1. Prénoms----------
2. Sexe ----------/_____/
3. Prénoms du père---------- ----------
4. Nom de famille---------- /////// ----------

Jour Mois Année

5. Date de naissance---------- /____/____/ /_____/_____/ /_____/_____/_____/_____/

Date de naissance (en lettres) :

6. Heure de naissance---------- ////// ----------
7. Lieu de naissance----------/_____/_____/_____/_____/
8. Naissance survenue à----------/_____/
9. Type de naissance----------/_____/

RENSEIGNEMENTS SUR LE PERE

10. Prénoms et nom----------

Jour Mois Année

11. Date de naissance----------/____/____/ /_____/_____/ /_____/_____/_____/_____/
12. Lieu de naissance----------/____/____/____/____/
13. Niveau d'instruction----------/_____/
14. Nationalité déclarée----------/_____/_____/_____/
15. Domicile ----------/_____/_____/_____/_____/
16. Profession----------/_____/_____/_____/
17. Nombre d'enfants----------/_____/_____/

RENSEIGNEMENTS SUR LA MERE

18. Prénoms et nom----------
19. Nom de famille----------

Jour Mois Année

20. Date de naissance----------/____/____/ /_____/_____/ /_____/_____/_____/_____/
21. Lieu de naissance----------/____/____/____/____/
22. Nombre de naissances vivantes----------/____/____/
23. Niveau d'instruction----------/____/
24. Nationalité déclarée----------/____/____/____/
25. Domicile ----------/____/____/____/____/
26. Profession----------/____/____/____/
27. Situation matrimoniale----------/_____/

RENSEIGNEMENTS SUR LE DECLARANT

28. Prénoms et nom----------
29. Profession----------/____/____/____/
30. Adresse----------

Jour Mois Année

31. Date de déclaration ----------/____/____/ /____/____/ /____/____/____/____/

L'officier d'état civil

Prénoms et nom---------- ----------
Fait à ----------le ----------

Signature et cachet

REPUBLIQUE DU NIGER

RRGION DE----------/_____/
COMMUNE URBAINE OU RURALE ----------/_____/
Poste Administratif ou District de----------/_____/_____/
Centre ----------de ----------

VOLET 2 STATISTIQUE
(à envoyer au Ministère de l'Intérieur)
ACTE DE MARIAGE N° /__/__/__/__/__/

RENSEIGNEMENTS SUR LES MARIES

1 Prénoms et nom----------

Jour Mois Année

2 Date de naissance---------- /__/__/ /__/__/ /__/__/__/__/
3 Lieu de naissance----------/__/__/__/__/
4 Domicile ----------/__/__/__/__/
5 Profession----------/__/__/__/
6 Nationalité déclarée----------/__/__/__/
7 Prénoms et nom du père----------
8 Nom de famille----------
9 Prénoms et nom de la mère----------

LA FEMME

10 Prénoms et nom----------

Jour Mois Année

11 Date de naissance---------- /__/__/ /__/__/ /__/__/__/__/
12 Lieu de naissance----------/__/__/__/__/
13 Domicile ----------/__/__/__/__/
14 Profession----------/__/__/__/
15 Nationalité déclarée----------/__/__/__/
16 Prénoms et nom du père----------
17 Nom de famille----------
18 Prénoms et nom de la mère----------

DISPOSITIONS DU MARIAGE

Jour Mois Année

19 Date de la célébration----------/__/__/ /__/__/ /__/__/__/__/
20 Lieu de la célébration----------/__/__/__/__/
21 Loi de la coutume----------/__/
22 Montant de la dot----------
23 Dispositions spéciales----------

RENSEIGNEMENTS SUR LES TEMOINS

A) Côté Mari

24 Prénoms et nom----------
25 Domicile ----------
26 Profession----------

B) Côté Femme

27 Prénoms et nom----------
28 Domicile ----------
29 Profession----------

RENSEIGNEMENTS SUR LE DECLARANT

30 Prénoms et nom----------
31 Domicile ----------

Jour Mois Année

32 Date de la déclaration----------/__/__/ /__/__/ /__/__/__/__/

L'officier d'état civil

Prénoms et nom----------
Fait à ----------le ----------
Signature et cachet

REPUBLIQUE DU NIGER

RRGION DE----------/_____/
COMMUNE URBAINE OU RURALE ----------/_____/
Poste Administratif ou District de----------/_____/_____/
Centre ----------de ----------

VOLET 2 STATISTIQUE
(à envoyer au Ministère de l'Intérieur)
ACTE DE DECES N° /__/__/__/__/__/

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEFUNT

1. Prénoms ----------
2. Sexe----------
3. Nom de famille----------

Jour Mois Année

4. Date du décès----------/__/__/ /__/__/ /__/__/__/__/
   Date du décès (en lettres) ----------

5. Lieu du décès----------/__/__/__/__/
6. Décès survenu à ----------/__/
7. Cause du décès----------/__/__/__/

Jour Mois Année

8. Date de naissance----------/__/__/ /__/__/ /__/__/__/__/
9. Lieu de naissance----------/__/__/__/__/
10. Situation matrimoniale----------/__/
11. Nombre d'enfants----------/__/__/
12. Niveau d'instruction ----------/__/
13. Nationalité déclarée----------/__/__/__/
14. Domicile ----------/__/__/__/__/
15. Profession----------/__/__/__/

RENSEIGNEMENTS SUR LES PARENTS DU DEFUNT

16. Prénoms et nom du père ----------
17. Prénoms et nom de la mère ----------
18. Prénoms et nom du conjoint----------
19. Profession----------/__/__/__/
20. Prénoms, Nom et Professions des conjointes
    1. ----------
    2. ----------
    3. ----------
    4. ----------

RENSEIGNEMENTS SUR LE DECLARANT

21. Prénoms et nom ----------
22. Profession----------
23. Adresse----------

Jour Mois Année

24. Date de la déclaration----------/__/__/ /__/__/ /__/__/__/__/

L'officier d'état civil

Prénoms et nom----------
Fait à ----------le ----------

Signature et cachet

Annexe 2 : Liste des participants

Chef de projet

OUMAROU Sani,
Directeur des Statistiques et Etudes Démographiques et Sociales

Assistant au chef de projet

GAPTO Maï Moussa, Chef de Division Statistiques Démographiques et Sociales

Rédaction du rapport d'analyse

GAPTO Maï Moussa, INS
Mme SEYDOU Fati Kouadima, INS
Mme SANI Saha Naroua, INS
MARTIN DI-OUACE Ali, INS
MOUNKAILA Hamani, INS
OUMAROU Sani, INS
TOUDJANI Ousmane, INS
BOUBACAR Idé, INS
MEAKI Johoa, INS
GOUMEYE Hama, DGEC/R
MAMANE LAWAN Garba, DGEC/R
BAKAYOKO Massoma, Consultant

Personnes ayant participé à la collecte et à la centralisation

MAAZOU Harouna	Directeur Régional de l'INS d'Agadez
OUMAROU Aboubacar,	Directeur Régional de l'Etat Civil d'Agadez
SOULEYMANE Haro,	Directeur Régional de l'I.N.S
DAN ELHADJI Abdou,	Directeur Régional de l'Etat Civil de Diffa,
BOUBACAR Alou,	Directeur Régional de l'INS de DOSSO
ABDOU S. Habou,	Directeur Régional de l'Etat Civil de DOSSO
IDRISSA Dan Ina,	Directeur Régional de l'I.N.S de Maradi
MAMANE Wanto,	Directeur Régional de l'Etat Civil de Maradi
ABDOUSALAM Zakari,	Directeur Régional de l'INS de Tahoua
MACTAR M. Saley,	Directeur Régional de l'Etat Civil de Tahoua
MAINA Bila,	Directeur Régional de l'INS de Tillabéri
ATTAHIROU M. Maidouka,	Directeur Régional de l'Etat Civil de Tillabéri
BOUBACAR Salaou Bozari,	Cadre de la DR/I.N.S de Zinder
ARMA YAOU Maman.	Directeur Régional de l'Etat Civil de Zinder

Agents de codification

Aboubacar Gaga Yacoudima
Abdou Bacharou M. Rabiou
Ba Ousseini Boubacar
Mme Boubacar Hadjara Rabo
Mme Abdoul Mouhaïminou Hadiza Seidou
Mme Rakia Abdou
Baradjé Hamidou
Mme Rakia Niandou
Mlle Nahissa Abdou Ibrahim
Mlle Haoua Amadou
Mme Souleymane Paraiso Haoua Salifou

Equipe de saisie

Mme Habibou Aminatou, Contrôeur INS
Souley Nabadé, Contrôleur INS
Djibrilla Maman
Idi Alou
Ousmane Gounabi
Rachida Amadou
Binta Boulama
Mme Zaléha Amadu, Contrôeur INS
Mme Kader Maïmouna
Hadjia Aminatou Dodo
Mme Razaou Aïssa
Rahina Issa
Hassiya Souley

E